

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015

Incluant le rapport financier annuel



1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	06	4	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 21 JUILLET 2016	44
1.1.	Responsables du document de référence	06	4.1.	Activité de l'exercice 2015	44
1.1.1.	Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence	06	4.1.1.	Faits marquants de l'exercice	44
1.1.2.	Personne responsable de l'information financière	06	4.1.2.	Résultats des comptes consolidés	45
1.2.	Contrôleurs légaux des comptes	06	4.1.3.	Recherche et développement	47
1.3.	Renseignements sur la Société	07	4.1.4.	Présentation des comptes annuels de ESI Group SA et affectation	48
1.3.1.	Informations juridiques	07	4.2.	Perspectives d'avenir	50
1.3.2.	Statuts et relations Actionnaires	07	4.2.1.	Événements postérieurs à l'exercice	50
1.3.3.	Historique de la Société	09	4.2.2.	Tendances	50
1.3.4.	Capital et évolution du capital	10	4.3.	Rapport de Responsabilité d'Entreprise	50
2	PRÉSENTATION DU GROUPE	14	4.3.1.	La démarche d'ESI Group en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE)	50
2.1.	Principales activités et marchés	14	4.3.2.	Être un employeur engagé	52
2.1.1.	Principales activités	14	4.3.3.	Être un partenaire d'excellence	58
2.1.2.	Principaux marchés	16	4.3.4.	Être un acteur respectueux de son environnement	59
2.2.	Organisation de la Société	18	4.3.5.	Être au service de la société civile	62
2.2.1.	Organigramme fonctionnel	18	4.3.6.	Rapport de l'organisme de vérification	64
2.2.2.	Organigramme juridique	19	4.4.	Rémunérations	65
2.2.3.	Fonctionnement du Conseil d'Administration	20	4.5.	Conventions	66
2.2.4.	Fonctionnement de la Direction Générale	20	4.5.1.	Conventions conclues au titre de l'exercice	66
2.3.	Informations financières sélectionnées	21	4.5.2.	Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies sur l'exercice	67
2.3.1.	Le chiffre d'affaires	21	4.6.	Litiges	67
2.3.2.	La répartition géographique du chiffre d'affaires	21	4.7.	Autres points relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle	67
2.3.3.	L'alignement stratégique des activités	21	5	LES COMPTES	69
2.3.4.	La rentabilité	22	5.1.	Les comptes consolidés	69
2.4.	Investissements significatifs des trois derniers exercices	23	5.1.1.	Compte de résultat consolidé	69
2.4.1.	Investissements récurrents du Groupe	23	5.1.2.	Bilan consolidé	70
2.4.2.	Investissements non récurrents du Groupe	23	5.1.3.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	71
2.4.3.	Les investissements futurs	23	5.1.4.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	72
2.5.	Facteurs de risques	23	5.1.5.	Annexe aux comptes consolidés	73
2.5.1.	Risques stratégiques	24	5.1.6.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	93
2.5.2.	Risques opérationnels	24	5.2.	Les comptes annuels d'ESI Group SA	94
2.5.3.	Risques financiers	25	5.2.1.	Compte de résultat au 31 janvier 2016	94
2.5.4.	Risques légaux	25	5.2.2.	Bilan au 31 janvier 2016	96
3	GOVERNANCE DU GROUPE	27	5.2.3.	Annexe aux comptes annuels d'ESI Group SA	98
3.1.	Principaux Actionnaires et évolution boursière	27	5.2.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	112
3.1.1.	Actionnaires fondateurs	27	6	RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	113
3.1.2.	Étude TPI	27	6.1.	Assemblée Générale Ordinaire	113
3.1.3.	Évolution du cours de Bourse	27	6.2.	Assemblée Générale Extraordinaire	114
3.2.	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	28	6.3.	Décisions communes	115
3.2.1.	Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	29	7	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	116
3.2.2.	Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques	34	7.1.	Communiqués de presse et avis financiers	117
3.2.3.	Limitation des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués	37	7.1.1.	Communiqués de presse et avis financiers en français	117
3.2.4.	Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux	38	7.1.2.	Communiqués de presse et avis financiers en anglais	118
3.2.5.	Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	41	7.1.3.	Informations déposées aux greffes du Tribunal de commerce de Paris	118
3.2.6.	Déclaration des Administrateurs au titre du paragraphe 14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus	41	7.2.	Informations mises à disposition des Actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale	119
3.3.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société ESI Group	42	8	TABLE DE CONCORDANCE	120
3.4.	Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes sociaux	43	8.1.	Informations requises par le règlement européen 809/2004	120
3.4.1.	Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration	43	8.2.	Informations requises dans le rapport financier annuel	122
3.4.2.	Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction	43			
3.4.3.	Pactes d'Actionnaires	43			



ESI Group

Société anonyme au capital de 17 865 216 euros
Siège social : 100/102, avenue de Suffren 75015 Paris
381 080 225 RCS Paris

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice fiscal 2015 (clos le 31 janvier 2016)

2

3

4

5

6

7

8

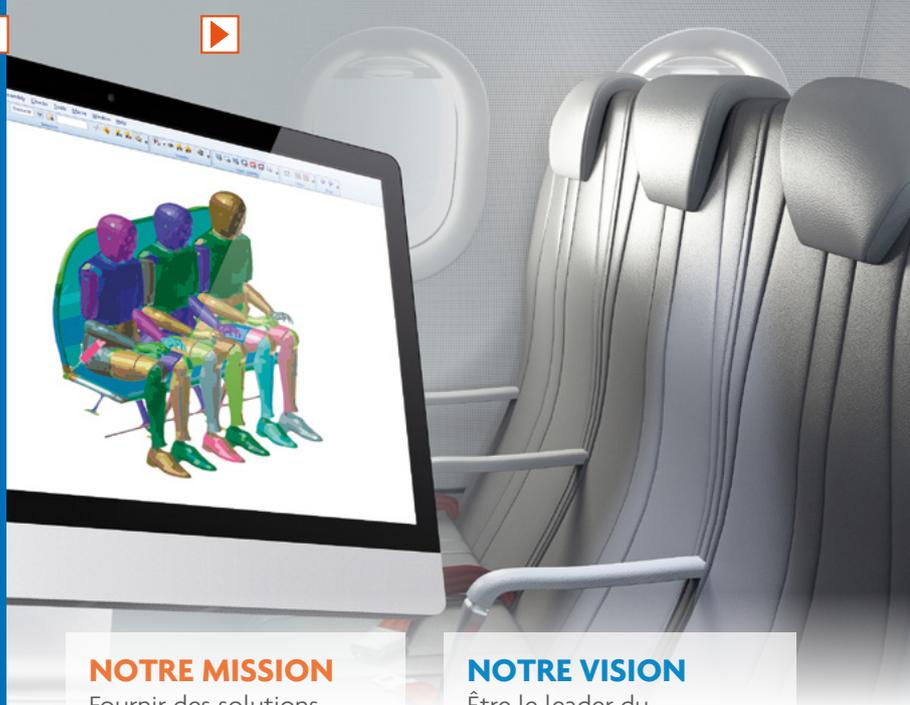
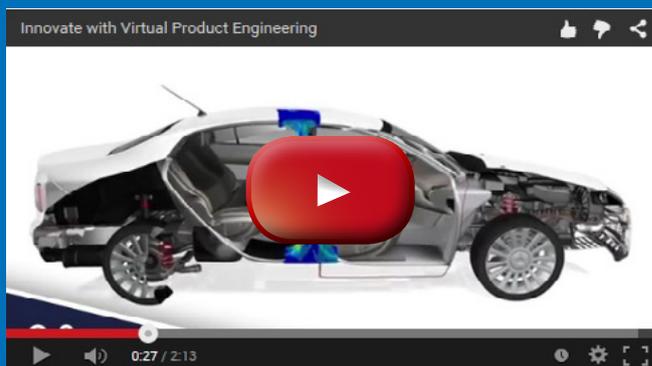
AMF | AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mai 2016 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès d'ESI Group, 100/102, avenue de Suffren, 75015 Paris, ainsi que sur le site Internet d'ESI Group (www.esi-group.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

ESI GROUP EN BREF

Pionnier et leader mondial du Prototypage Virtuel prenant en compte la physique des matériaux



NOTRE MISSION

Fournir des solutions de Prototypage Virtuel qui favorisent l'innovation et le développement de produits industriels

NOTRE VISION

Être le leader du Prototypage Virtuel grâce à notre savoir-faire unique de la physique des matériaux qui donne vie aux produits

124,7 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES (+12,3%)

97,0 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES LICENCES (+14,8%)

27,7 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES SERVICES (+4,5%)

14,3 M€

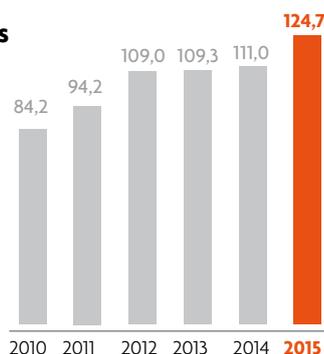
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA) (+32,2%)

11,8 M€

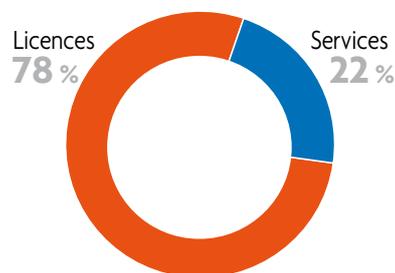
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC) (+31,8%)

CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

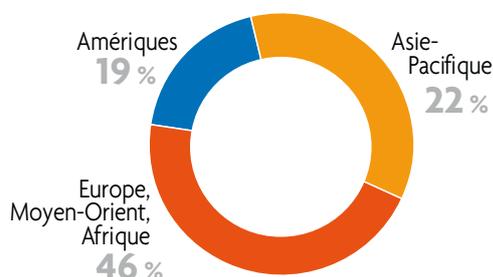
Chiffre d'affaires (en M€)



Répartition du chiffre d'affaires par activité



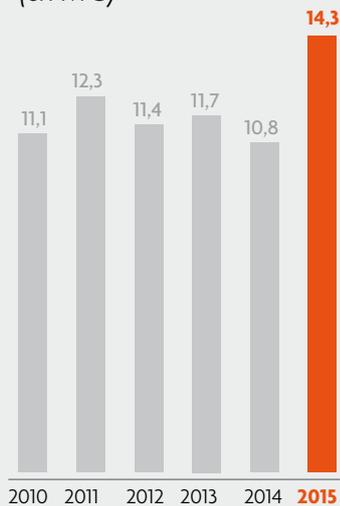
Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



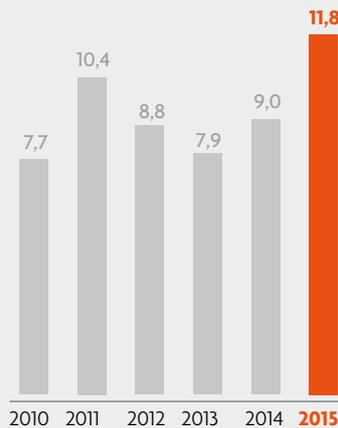


AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ

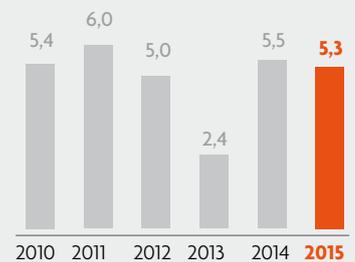
EBITDA
(en M€)



**Résultat Opérationnel
Courant**
(en M€)



**Résultat Net
Part du Groupe**
(en M€)



UNE OFFRE MULTISECTORIELLE

Diversification industrielle

**TRANSPORTS
TERRESTRES**

53% des prises d'ordres

+11%



**INDUSTRIES
MANUFACTURIÈRES**

14% des prises d'ordres

+20%



**AÉRONAUTIQUE
ET AÉROSPATIALE**

11% des prises d'ordres

+36%



ÉNERGIE

8% des prises d'ordres

+61%



**GOVERNEMENT
ET DÉFENSE**

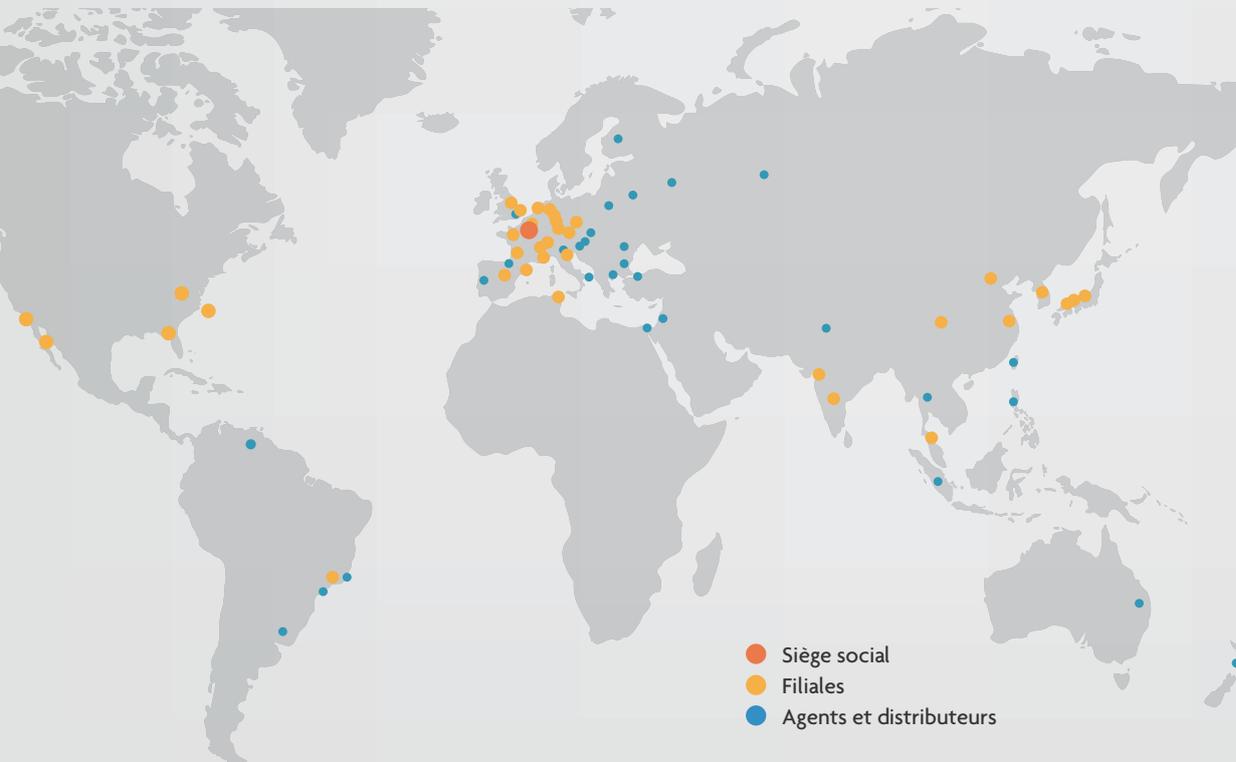
5% des prises d'ordres

+60%





UN GROUPE D'ENVERGURE MONDIALE



PRÉSENT DANS PLUS DE
40 PAYS

CHIFFRE D'AFFAIRES
HORS FRANCE
85 %

UNE EXPERTISE UNIQUE
+ de 1 100
INGÉNIEURS & DOCTEURS

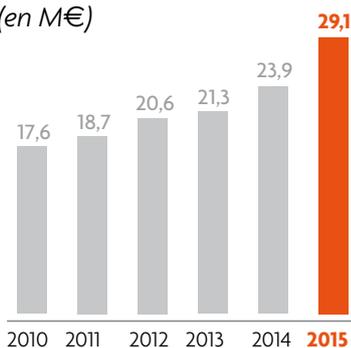
UNE ENTREPRISE INNOVANTE ET RESPONSABLE

SAVOIR-FAIRE BASÉ
SUR 40 ANS DE R&D

30,0 %

INVESTISSEMENT
EN R&D/CHIFFRE
D'AFFAIRES LICENCES

Progression des investissements en R&D (en M€)





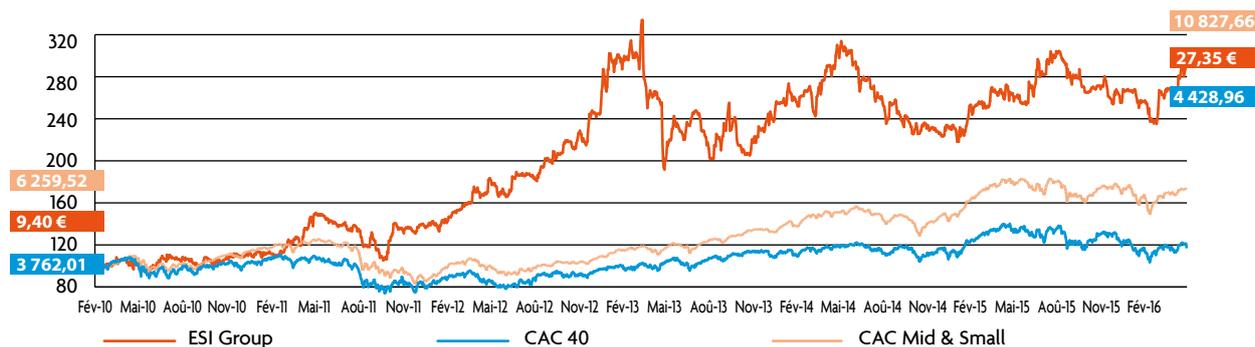
DONNÉES BOURSIÈRES

à fin avril 2016



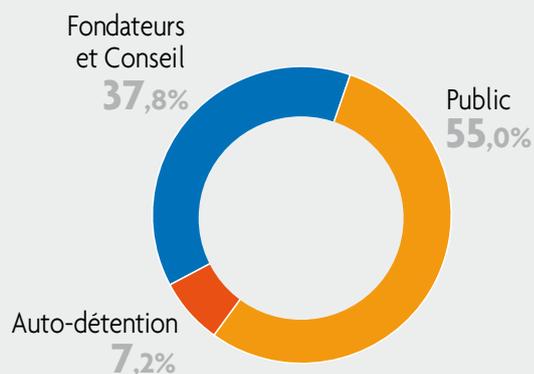
Évolution du cours de l'action

entre février 2010 et avril 2016 (Base 100)



Répartition du capital

à fin avril 2016



L'ACTION ESI GROUP

NYSE Euronext Paris

Compartiment C

ISIN : FR0004110310

Libellé : ESI Group

Mnémonique : ESI

Reuters : ESIG.PA

Bloomberg : ESI:FP



1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Responsables du document de référence

1.1.1. Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence

Paris, le 20 mai 2016.

Monsieur Alain de Rouvray, Président et Directeur Général d'ESI Group :

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, répertorié au chapitre 4, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de celui-ci.

Les états financiers consolidés pour l'exercice 2015 clos le 31 janvier 2016 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux présenté au chapitre 5.1.6, qui ne contient aucune observation.

Les états financiers consolidés pour l'exercice 2014 clos le 31 janvier 2015 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 89 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 mai 2015 sous le numéro D.15-0528, qui ne contient aucune observation.

Les états financiers consolidés pour l'exercice 2013 clos le 31 janvier 2014 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 88 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 mai 2014 sous le numéro D.14-0587, qui ne contient aucune observation. »

1.1.2. Personne responsable de l'information financière

Monsieur Laurent Bastian, Directeur Administratif et Financier de la Société.

1.2. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

[PricewaterhouseCoopers Audit](#)

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Thierry Charron.

Date de nomination : AGM du 22 juillet 2015 pour six exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2021.

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

[Ernst & Young Audit](#)

Faubourg de l'Arche
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Représenté par Monsieur Frédéric Martineau.

Date de nomination : AGM du 22 juillet 2015 pour six exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2021.

Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants

[Auditex](#)

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Emmanuel Roger.

Date de nomination : AGM du 22 juillet 2015 pour six exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2021.

[Monsieur Yves Nicolas](#)

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : AGM du 22 juillet 2015 pour six exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2021.



1.3. Renseignements sur la Société

1.3.1. Informations juridiques

La raison sociale de la Société est : « ESI Group ».

La Société ESI Group a été créée le 28 janvier 1991 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années sous la forme d'une société anonyme régie par la loi française.

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris (75000), sous le numéro 381 080 225 RCS Paris.

Son siège social est au 100/102, avenue de Suffren – 75015 Paris.

L'exercice fiscal débute le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

1.3.2. Statuts et relations Actionnaires

1.3.2.1. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en France et en tous pays :

- l'étude, la recherche, la conception, la réalisation, la distribution de logiciels informatiques. Toutes prestations d'assistance, de formation et d'une façon générale toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;
- d'acquérir, de recevoir en apport, de détenir, de gérer, de négocier un portefeuille de valeurs mobilières et particulièrement dans les domaines de l'édition de logiciels scientifiques, notamment de la simulation numérique des prototypes et des procédés de fabrication et des techniques d'aide à la décision associées.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers par voie de création de sociétés nouvelles, de commandite, de souscriptions, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, de société en participation ou autrement.

À cet effet, elle effectue toutes études économiques et financières et dispense ses conseils en matière de placements, d'acquisitions et de cessions de participations. Elle dispense également son assistance en matière de conseil de gestion aux sociétés participées et aux autres entreprises. Elle effectue tous rapports et expertises ; elle intervient dans les restructurations d'entreprises et les rapprochements d'affaires.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.3.2.2. Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance

Les informations relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance figurent au chapitre 3.2 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques ».

1.3.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Affectation du résultat et répartition des bénéfices (article 22 des statuts)

En application de l'article 22 des statuts, il est tout d'abord prélevé sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation. À ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir aux Actionnaires.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque l'actif net est, ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites au bilan à un compte spécial.

Droit de vote double et franchissement de seuils (article 9 des statuts)

Conformément à l'extrait de l'article 9 des statuts, chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout titulaire d'actions nominatives, entièrement libérées, qui justifie à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2000, ou postérieurement à cette dernière, d'une inscription en son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, mais les autres droits et obligations attachés à l'action suivent les titres dans quelque main qu'ils passent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans prévu au présent article.

Il n'existe aucune obligation statutaire concernant les franchissements de seuils autre que la législation en vigueur.

1.3.2.4. Modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)

Augmentation et réduction du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, sur le rapport du Conseil d'Administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.



1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Renseignements sur la Société



Le capital doit être intégralement libéré avant toute émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, à peine de nullité de l'opération.

Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions de numéraires émises pour réaliser une augmentation de capital.

La valeur des apports en nature doit être appréciée par un ou plusieurs commissaires aux apports nommés sur requête par le Président du Tribunal de commerce.

Les actions représentatives d'apports en nature ou provenant de la capitalisation de bénéfices ou réserves doivent être intégralement libérées lors de leur création.

Les actions de numéraire doivent être libérées d'un quart au moins lors de leur souscription et, s'il y a lieu, de la totalité de la prime. La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois dans le délai de cinq ans, à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi décider ou autoriser la réduction du capital social pour telle cause et de quelque manière que ce soit, notamment pour cause de perte ou par voie de remboursement ou de rachat partiel des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominative, le tout dans les limites et sous les réserves prescrites par la loi et, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des Actionnaires.

Forme et transmission des actions (article 9 des statuts)

Forme

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur identifiable, au choix de l'Actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

1.3.2.5. Assemblées Générales (article 18 des statuts)

En application de l'article 18 des statuts, les décisions collectives des Actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les Actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission, ou en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai ci-dessus par voie de mesure générale bénéficiant à tous les Actionnaires.

Sous la condition visée ci-dessus, les représentants légaux d'Actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales Actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement Actionnaires.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et adressées conformément à la législation en vigueur.

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émargée par les Actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et, à défaut, par l'Administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux Actionnaires présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau, ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être Actionnaire.

1.3.2.6. Convention d'Actionnaires

Les informations relatives au pacte d'Actionnaires (le « Pacte d'Actionnaires ») figurent au chapitre 3.4.3 « Pactes d'Actionnaires ».

1.3.2.7. Dispositions concernant un seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société s'appliquent à ESI Group.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

Il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil au sein de la Société.

1.3.2.8. Charte ou règlement applicable régissant les modifications du capital

Néant.



1.3.3. Historique de la Société

- 1973** ■ Alain de Rouvray, avec trois collègues et partenaires ingénieurs (Jacques Dubois, Iraj Farhooman, Eberhard Haug) fonde ESI (Engineering System International) dont la principale activité est le conseil, avec pour principaux marchés, les industries de la défense, du nucléaire et de l'aérospatial en Europe.
- 1979** ■ La Société ouvre une filiale en Allemagne, ESI GmbH.
- 1985** ■ Première simulation numérique d'un test de collision de véhicule (*crash test* en anglais) pour un consortium allemand dirigé par Volkswagen. Début du développement du logiciel PAM-CRASH.
- 1991** ■ ESI devient ESI Group, obtient des fonds en *venture capital* par Burr, Egan et Deleage pour entrer dans le domaine de l'édition de logiciels. Pour faciliter la commercialisation de ses logiciels, ESI Group ouvre des filiales aux États-Unis et au Japon, puis en Corée du Sud.
- 1997** ■ Acquisition de Framasoft, rebaptisée SYSTUS International, éditeur français dans le domaine de la simulation numérique en mécanique pour l'industrie nucléaire (SYSTUS, SYSWELD).
- 1999** ■ Rachat de Dynamic Software, propriétaire du logiciel de presse virtuelle Optris, solution de simulation d'emboutissage.
- 2000** ■ Le titre ESI Group est introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.
- 2001** ■ Acquisition de Mecas afin de renforcer le réseau de distribution en Europe de l'Est puis de STRACO pour pénétrer le marché de la Vibro-Acoustique.
- 2002** ■ Renforcement de la position du Groupe en Europe avec la création d'une filiale en Angleterre.
Acquisition de VASci (Vibro-Acoustic Sciences), pour la simulation du bruit et du confort acoustique.
Positionnement dans le domaine de la fonderie et de la métallurgie industrielle avec l'acquisition de ProCAST.
Intégration de la société suisse Calcom en complément du logiciel de fonderie Simulor issu d'Aluminium Pechiney.
- 2003** ■ Création d'une filiale en Inde afin d'étendre son positionnement global.
Acquisition auprès de EASi, de la propriété intellectuelle des logiciels d'Ingénierie Assistée par Ordinateur (IAO).
- 2004** ■ Intégration de la division Produits de CFD Research Corporation permettant de diversifier l'activité dans le domaine de la dynamique des fluides.
Création d'une filiale en Chine afin de faciliter l'accès à des projets industriels stratégiques.
- 2006** ■ Acquisition de la branche d'activité Services dédiée à la simulation numérique sur le marché coréen et des droits de propriété intellectuelle de modèles numériques d'humains « *H-Models* » de IPS International (Corée).
Signature d'un partenariat stratégique, puis reprise des activités de la société ATE Technology International Ltd (Chine).
- 2008** ■ Ouverture d'une filiale en Italie.
Acquisition du logiciel Vdot de gestion des processus de développement de produits auprès de Procelerate Technologies Inc.
Acquisition de Mindware Engineering Inc., permettant d'accélérer l'adoption du Prototypage Virtuel dans le marché CFD de la conception basée sur la simulation.
- 2009** ■ Ouverture d'une filiale au Brésil et implantation en Tunisie *via* la création d'un pôle « *near-shore* » de services dédiés à des projets à haute valeur ajoutée et renforcement de son partenariat stratégique avec la société Acoustica.
- 2011** ■ Acquisition de la société IC.IDO (*I see, I do*, « Je vois, je fais »), leader européen des solutions de réalité virtuelle immersive.
Acquisition de la société Efield AB, spécialiste européen des solutions de simulation virtuelle de phénomènes électromagnétiques.
- 2012** ■ Acquisition d'OPENCFD LIMITED, le leader des logiciels *open source* dans le domaine de la dynamique des fluides (CFD) auprès de SGI. ESI Group devient ainsi le propriétaire de la marque logicielle OpenFOAM®.
- 2013** ■ Accord de collaboration stratégique avec Renault, en lien avec le plan stratégique « Renault 2016 – *Drive the Change* ».
Signature du contrat de joint-venture avec AVIC-BIAM, initié en 2012, pour la gestion commune de la nouvelle société « AVIC-ESI (Beijing) Technology Co. Ltd ». La joint-venture « AVIC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd » devient effective au 1^{er} février 2014.
Acquisition de CyDesign Labs, Inc. (États-Unis), innovateur leader en modélisation de systèmes et propriétaire d'une technologie de rupture pour lier la conception (modélisation de systèmes « OD-ID ») à la validation des produits (modélisation des composants « 3D »).
Acquisition de Cam Mechanical Solutions Co., Ltd (CAMMECH), au Vietnam, permettant la création d'un pôle « *near-shore* » de services dédiés à des projets à haute valeur ajoutée en Asie.
- 2014** ■ Signature d'un partenariat exclusif de collaboration avec EDF Énergies Nouvelles.
- 2015** ■ Acquisition de CIVITEC, une technologie révolutionnaire permettant la simulation virtuelle des systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS).
Acquisition de PicViz Labs, le spécialiste de l'analyse prévisionnelle de *big data* grâce à une capacité de visualisation avancée.
Acquisition des actifs technologiques de Ciespace pour déployer l'IAO sur le *Cloud* et ainsi pouvoir offrir des solutions de Prototypage Virtuel en mode *Cloud/SaaS*.
Acquisition du logiciel Presto dédié au marché porteur du refroidissement des appareils électroniques.
- 2016** ■ Acquisition de la société allemande ITI GmbH leader mondial de la simulation réaliste des systèmes mécatroniques et multidomains.
Acquisition de la société Mineset Inc., spécialiste de l'analyse visuelle *big data* et de l'apprentissage automatique (*machine learning*).



1.3.4. Capital et évolution du capital

Actions composant le capital (article 7 des statuts)

À la date de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2015, le capital de la Société s'établit à 17 845 266 euros et est constitué de 5 948 422 actions.

En dehors des plans de stock-options, d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites, il n'existe pas d'instrument financier permettant d'accéder au capital de la Société.

1.3.4.1. Titres non représentatifs du capital

À la date du document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

1.3.4.2. Répartition du capital et des droits de vote

Répartition des droits de vote

Au 30 avril 2016, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 687 767.

Au 30 avril 2015, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 684 365.

Au 30 avril 2014, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 725 701.

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice par la Société

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'achat de 8 300 de ses titres auprès de Monsieur Jacques Dubois, Administrateur, dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Le programme de rachat d'actions

propres vise à permettre la mise en place d'options d'achat dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe et ce rachat a été motivé par la volonté de conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou au paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Répartition du capital au 30 avril 2016

- | | |
|------------------------------|-----------|
| • Actions du capital | 5 956 472 |
| • Autodétention au nominatif | 429 153 |
| • Autodétention au porteur | 0 |

Au 30 janvier 2016, Monsieur Alain de Rouvray, de concert avec son groupe familial, détenait 1 824 385 actions représentant 30,64 % du capital et 46,24 % des droits de vote.

La Société n'a pas connaissance d'autres Actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote, à l'exception de ceux nommés au paragraphe 1.3.4.6.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité est toujours en vigueur. Il s'agit du contrat conclu le 12 mars 2009 avec CM-CIC Securities.

1.3.4.3. Autres titres donnant accès au capital

Néant.



1.3.4.4. Capital social autorisé, mais non émis

Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juillet 2013, du 24 juillet 2014 et du 22 juillet 2015

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juillet 2013 par ses résolutions 13 et 15, l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2014 par sa résolution 9 et l'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2015 par les biais de ses résolutions 7 et 9 à 15 ont autorisé le Conseil d'Administration, à procéder à des augmentations de capital qui peuvent être résumées ainsi :

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Date d'expiration	Plafond maximum	Utilisation
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUILLET 2013					
13 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions	38 mois	Septembre 2016	Dans la limite de 5 % du capital social de la Société au jour de l'Assemblée Générale Mixte, soit 294 538 actions	Options d'achat attribuées au 31 janvier 2016 : 20 000 Options restantes : 274 538
15 ^e résolution	Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées	38 mois	Septembre 2016	Dans la limite de 60 000 actions, représentant 1,02 % du capital social de la Société	Actions gratuites attribuées : Néant Actions gratuites restantes : 60 000
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 JUILLET 2014					
9 ^e résolution	Autorisation en vue de consentir des options de souscription d'actions (stock-options)	38 mois	Septembre 2017	Dans la limite de 180 000 actions représentant 3,068 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Mixte	Options attribuées au 31 janvier 2016 : 7 350 Options restantes : 172 650
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUILLET 2015					
7 ^e résolution	Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	18 mois	Janvier 2017	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	Néant
9 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires	26 mois	Septembre 2017	Valeurs mobilières : 90 000 000 € Titres de créances : 45 000 000 €	Néant
10 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offres au public avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	Septembre 2017	Valeurs mobilières : 90 000 000 € Titres de créances : 45 000 000 €	Néant
11 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	Dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale	Septembre 2017	Dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale (visée dans les résolutions 9 et 10) et du plafond global de 90 000 000 €	Néant
12 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	Septembre 2017	Dans la limite du montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital, et dans la limite de 150 000 000 € (plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 9 à 14)	Néant
13 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de l'émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis à la Société dans le cadre d'un apport en nature	26 mois	Septembre 2017	Plafond global de 90 000 000 € s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 9 à 12	Néant
14 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé	26 mois	Septembre 2017	20 % du capital social par an, dans la limite du plafond global de 90 000 000 €	Néant
15 ^e résolution	Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	26 mois	Septembre 2017	Dans la limite de 2 % du capital social de la Société	Néant



1.3.4.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option prévoyant de le placer sous option
Néant.

1.3.4.6. Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices, et contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Nom - Prénom	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
AU 30 AVRIL 2016				
Famille de Rouvray	1 824 385	30,63 %	3 554 425	46,23 %
Succession Dubois Jacques	410 419	6,89 %	806 838	10,50 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS AU NOMINATIF)	2 234 804	37,52 %	4 361 263	56,73 %
Chaillou Vincent	13 597	0,23 %	26 293	0,34 %
des Isnards Charles-Helen	3 751	0,06 %	6 252	0,08 %
d'Hotelans Éric	1 589	0,03 %	2 215	0,03 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS AU NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)	18 937	0,32 %	34 760	0,45 %
Public nominatif	122 376	2,05 %	140 542	1,83 %
Public porteur	3 151 202	52,90 %	3 151 202	40,99 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 273 578	54,96 %	3 291 744	42,82 %
Autodétention	429 153	7,20 %	0	0,00 %
TOTAL	5 956 472	100,00 %	7 687 767	100,00 %
AU 30 AVRIL 2015				
Famille de Rouvray	1 824 082	30,66 %	3 549 089	46,19 %
Dubois Jacques	420 419	7,07 %	816 838	10,63 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS AU NOMINATIF)	2 244 501	37,73 %	4 365 927	56,82 %
Chaillou Vincent	13 597	0,23 %	26 293	0,34 %
des Isnards Charles-Helen	3 401	0,06 %	5 402	0,07 %
d'Hotelans Éric	1 589	0,03 %	2 215	0,03 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS AU NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)	18 587	0,31 %	33 910	0,44 %
Public nominatif	113 565	1,91 %	133 329	1,74 %
Public porteur	3 151 199	52,97 %	3 151 199	41,01 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 264 764	54,88 %	3 284 528	42,74 %
Autodétention	420 853	7,07 %	0	0,00 %
TOTAL	5 948 705	100,00 %	7 684 365	100,00 %
AU 30 AVRIL 2014				
Famille de Rouvray	1 814 522	30,55 %	3 533 649	45,80 %
Dubois Jacques	442 419	7,45 %	884 838	11,45 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS AU NOMINATIF)	2 256 941	38,00 %	4 423 487	57,26 %
Chaillou Vincent	12 696	0,21 %	25 392	0,33 %
des Isnards Charles-Helen	3 101	0,05 %	4 252	0,06 %
Bernard Francis	2 321	0,04 %	2 992	0,04 %
de la Serre Michel	1 615	0,03 %	1 615	0,02 %
d'Hotelans Éric	1 589	0,03 %	1 590	0,02 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS AU NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)	21 322	0,36 %	35 841	0,46 %
Public nominatif	36 554	0,62 %	52 771	0,68 %
Public porteur	3 213 602	54,11 %	3 213 602	41,60 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 250 156	54,72 %	3 266 373	42,28 %
Autodétention	410 853	6,92 %	0	0,00 %
TOTAL	5 939 272	100,00 %	7 725 701	100,00 %



TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date de l'événement	Nature de l'opération	Variation du capital Émission en numéraire			Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale (En euros)
		Nominal (En euros)	Prime (En euros)	Nombre d'actions créées			
AGE 28/01/1991	Constitution de la Société	15,24		2 500	38 112	2 500	15,24
AGE 26/07/1991	Augmentation de capital en numéraire	15,24	(2 274 021)	834	50 827	3 334	15,24
AGE 26/07/1991	Incorporation de la prime d'émission	15,24	(2 261 779)		2 312 606	3 334	694
AGE 31/07/1991	Division du nominal et attribution gratuite	694		300 060	2 312 606	303 394	7,62
AGE 05/11/1996	Augmentation de capital en numéraire	7,62	3 565 206	32 276	2 558 628	335 670	7,62
AGE 26/03/1997	Incorporation de la prime d'émission Et prélèvement sur la réserve légale	7,62	(3 577 448) (4 631)		6 140 707	335 670	18,29
AGE 24/04/1997	Augmentation de capital en numéraire	18,29	130 801,26	975	6 158 544	336 645	18,29
AGE 09/12/1998	Division du nominal	18,29		3 703 095	6 158 544	4 039 740	1,52
AGE 15/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	1,52	4 364 334	524 902	6 958 752	4 564 642	1,52
AGE 08/07/1999	Incorporation de la prime d'émission	1,52	4 175 251		11 134 003	4 564 642	2,44
AGE 14/06/2000	Augmentation du capital en numéraire	2,44	2 783 502	1 141 161	13 917 505	5 705 803	2,44
CA 09/05/2001	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	2,44	103 236	42 324	14 020 741	5 748 127	2,44
CA 09/05/2001	Conversion du capital de FF en euros	2,44			14 020 741	5 748 127	3
(AGE 14/06/2000)	Et incorporation de la prime d'émission par élévation du nominal des actions	3	3 223 640		17 244 381	5 748 127	3
CA 08/03/2002	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	7 500	2 500	17 251 881	5 750 627	3
CA 08/03/2005	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	301 500	100 500	17 553 381	5 851 127	3
CA 07/06/2007	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	36 156	12 052	17 589 537	5 863 179	3
CA 14/04/2008	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	21 775	3 350	17 599 587	5 866 529	3
CA 01/02/2012	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	2 051	350	17 600 637	5 866 879	3
CA 28/02/2013	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	24 905	4 250	17 613 387	5 871 129	3
CA 07/02/2014	Arrêté du capital social Augmentation de capital en numéraire au profit de salariés adhérents au PEE	3	276 014,18	21 463	17 677 776	5 892 592	3
CA 07/02/2014	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	252 214,4	43 040	17 806 896	5 935 632	3
CA 10/03/2015	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	74 949,4	12 790	17 845 266	5 948 422	3
CA 18/02/2016	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	38 969	6 650	17 865 216	5 955 072	3

Contrôle

Le groupe Fondateurs est l'Actionnaire principal de la Société, avec au 30 avril 2016, 37,52 % du capital et 56,73 % des droits de vote exerçables. Afin de s'assurer que le contrôle du groupe Fondateurs n'est pas exercé de manière abusive, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société est composé majoritairement d'Administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence.

Des Comités, destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions, ont par ailleurs été mis en place et émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les Comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.

Il est précisé que le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance est composé en majorité d'Administrateurs indépendants, et que le Comité d'Audit ne comprend que des membres indépendants.



2

PRÉSENTATION DU GROUPE

2.1. Principales activités et marchés

2.1.1. Principales activités

ESI Group a développé un ensemble cohérent d'applications métiers permettant de simuler de façon réaliste le comportement des produits de ses clients pendant les essais, de mettre au point les procédés de fabrication en synergie avec la performance recherchée, et d'évaluer l'impact de l'environnement sur l'utilisation de ces produits.

Cette offre constitue une solution unique, ouverte et collaborative de Prototypage Virtuel multidomains avec l'élimination progressive de l'utilisation du prototypage physique des composants et des sous-ensembles pendant la phase de développement du produit, permettant la prise de décision face à un prototype virtuel « vivant ».

2.1.1.1. Stratégie

2.1.1.1.1. Accélérer l'innovation industrielle grâce au Prototypage Virtuel

Les enjeux économiques mondiaux actuels rendent la compétitivité de plus en plus aguerrie pour les industriels, qui doivent apporter des solutions innovantes dans un laps de temps réduit.

Pour ESI Group et ses clients, cela justifie plus que jamais le bien-fondé de l'utilisation du Prototypage Virtuel.

Avec le Prototypage Virtuel, les industries manufacturières sont dotées des moyens nécessaires pour faire face au plus grand défi industriel : mettre sur le marché des produits innovants à moindre coût, plus rapidement, et avec une fiabilité accrue.

Les principales problématiques de nos clients sont :

- identifier les enjeux en termes de sécurité et de performance au tout début du cycle de conception ;
- évaluer comment les nouveaux matériaux et procédés de fabrication impacteront la performance du produit et son fonctionnement ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques pour assurer un cycle et des coûts de maintenance optimaux ;
- prédire la performance des équipements utilisés dans des conditions extrêmes, et anticiper les actions qui réduiront les temps d'arrêts de production et les coûts de réparation.

L'objectif d'ESI Group est de donner à ses clients, issus de tous les secteurs industriels, la capacité de fabriquer virtuellement et ensuite d'assembler pièce par pièce un produit virtuel complet et physiquement réaliste, qui pourra ensuite être testé dans des conditions d'utilisations normales et exceptionnelles. Les clients d'ESI Group peuvent ainsi avoir une vision « vivante » et complète des problèmes de fabrication, d'assemblage et de couplage entre les caractéristiques des différents produits et de leur performance – et tout cela, bien avant que tout prototype physique soit réalisé et testé.

Le Prototypage Virtuel fournit des informations vitales lors des itérations successives pendant la phase de conception, permettant de préparer les tests physiques dans les meilleures conditions, en allant jusqu'à la pré-certification ou dans d'autres cas, en éliminant entièrement la nécessité de tests physiques jusqu'à la validation finale.

Par ailleurs, les technologies récentes alliant immersion totale et interactivité en 3D, offrent une visualisation et une manipulation en temps réel des prototypes physiques. L'utilisation de solutions de réalité virtuelle telles que celles d'IC.IDO d'ESI Group, permet maintenant aux industries de donner vie à leurs produits bien avant leur production et sans même avoir recours au préalable à un prototype physique. Cette révolution technologique permet une prise de décision collaborative et en parallèle (multifonctions, multisites, multiphysiques) à chacune des étapes du processus de conception.

Enfin, l'extension du positionnement stratégique, notamment grâce aux briques technologiques nouvellement acquises, vient renforcer le potentiel de croissance du Groupe. Le prototype virtuel innovant devient désormais agile, intelligent et autonome pour accompagner les industriels dans leur transformation vers l'ère de l'usine du futur et des produits numériques intelligents.

En un mot, le Prototypage Virtuel permet aux clients d'ESI Group d'obtenir leur produit bon du premier coup, avec fiabilité, productivité, innovation et dans les délais.

2.1.1.1.2. Comblant les lacunes et la complexité du développement virtuel du produit avec la méthode de Prototypage Virtuel intégral d'ESI Group

Le prototypage, réel ou virtuel, est essentiel dans le cadre du processus de développement traditionnel d'un produit. Les industries construisent et testent les prototypes physiques pour évaluer la pertinence de la conception du produit et examiner les améliorations potentielles en procédant par tâtonnements.

La simulation par ordinateur permet de réduire les délais et les coûts pour produire et tester des prototypes réels, offrant le privilège d'anticiper les résultats des tests, d'éliminer les tests inutiles et de mener les changements de conception de façon plus intelligente, réduisant ainsi le nombre des tests réels nécessaires.

Cependant, une fois un prototype réel réalisé, il est encore d'usage et même prudent de calibrer le modèle de simulation pour les faire coïncider aux résultats des tests, afin de rendre crédibles les modèles de simulation.

Bien que la méthodologie ci-dessus permette d'obtenir des résultats concrets, elle présente tout de même des risques et quelques lacunes non négligeables :

- les effets de couplage entre les différentes disciplines de conception et les réglementations ne sont pas évidents ;
- les conséquences du procédé de fabrication et ses défauts sur les pièces des produits – et également lors de l'assemblage – sont ignorées ;
- le calibrage est souvent fait de manière globale, tardive et improvisée sur les prototypes qui ne représentent pas au final le produit réel ;
- les innovations peuvent être rejetées à tort en raison d'une complexité ingérable.



À l'inverse, les solutions de Prototypage Virtuel d'ESI Group apportent une réponse pertinente et efficace face à ces préoccupations fondamentales, en plaçant la fabrication virtuelle et la réalité virtuelle au cœur d'une méthodologie de conception complète qui provient des règles rigoureuses utilisées pour la construction de modèles fiables :

- fabrication virtuelle, étape par étape, en contrôlant et assemblant le produit et ses composants pièce par pièce ;
- évaluation virtuelle de la performance multidomaines, progressivement optimisée eu égard, par exemple, aux normes, aux conditions d'usage et aux régulations toujours plus exigeantes, en cours et à venir ;
- construction des relations de cause à effet entre la conception et les paramètres de fabrication : allant de la pièce du composant jusqu'au système, et réalisation des arbitrages pertinents en utilisant la réalité virtuelle interactive sur les modèles de plus en plus complexes ;
- calibrage, au tout début de la modélisation, des propriétés physiques des matériaux pour assurer des modèles de prévisions réalistes et prédictifs selon les circonstances et les limites identifiées ;
- mise à jour rigoureuse de ces modèles prédictifs au travers de processus prédéfinis lors de l'assemblage et lors des tests multidomaines ;
- évaluation des différentes interactions de robustesse et de sécurité, régulièrement contrôlées à chaque étape et en toute transparence, ce qui permet de capturer les meilleures pratiques ;
- finalement tout ceci participant à la mise au point du modèle pour assurer des tests finaux bons du premier coup.

Le Prototypage Virtuel prévient les risques, gère la complexité, le calibrage et la prise de décision de manière interactive. Cette méthodologie unique prend en compte les défis de la compétitivité industrielle en réduisant les coûts et les délais de mise sur le marché. Le bénéfice est visible à chaque étape du processus de développement du produit, et permet d'aller jusqu'à la précertification virtuelle avant de passer le test réel final – qui peut être requis pour la validation finale.

Les innovations deviennent ainsi plus faciles à évaluer et à mettre en œuvre.

La Société dispose déjà de nombreux succès, résultats d'une collaboration remarquable en co-création entre ESI Group et les leaders mondiaux des diverses industries. D'autres seront rendus possibles grâce à la disponibilité de plus grandes puissances de calcul à des coûts abordables et de solutions logicielles plus conviviales.

2.1.1.2. Principales activités

Le Groupe a deux activités principales : l'édition et la distribution de logiciels et la réalisation de prestations de conseil.

2.1.1.2.1. Éditeur/Distributeur de logiciels (activités de Licences)

L'activité Édition/Distribution de licences est la principale activité du Groupe : elle a représenté 78 % du chiffre d'affaires en 2015. Les logiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation de logiciels propres basées sur un système de location annuelle qui génère *de facto* une forte récurrence des revenus.

La très forte valeur ajoutée des solutions d'ESI Group nécessite d'importants travaux de recherche et développement qui mobilisent des ingénieurs chercheurs hautement qualifiés.

La distribution des solutions est réalisée dans le monde entier. Les filiales de distribution gèrent en direct plus de 90 % des ventes de Licences, le reste étant assuré en indirect via un réseau de distributeurs ou d'agents. Ces deux réseaux de distribution sont indispensables car complémentaires. En 2015, 531 salariés, soit 46 % de notre effectif total, travaillaient au sein de notre réseau de distribution.

2.1.1.2.2. Les prestations de conseil (activité de Services)

À côté de son activité principale de vente de logiciels, le Groupe exerce une activité complémentaire de vente de prestations de conseil directement liée au Prototypage Virtuel.

Cette activité couvre trois domaines distincts :

- les projets spéciaux à caractère R&D, portant sur la création de modèles préindustriels de simulation numérique pour de nouvelles applications. Ces projets d'études avancées et à risques peuvent durer deux à trois ans, et sont menés en collaboration avec des laboratoires universitaires et/ou des services de recherche d'entreprises industrielles. Ils s'assimilent pour le Groupe à une activité de recherche et de développement ou de veille technologique. Ils donnent lieu pour partie à des cofinancements de type gouvernementaux en Europe et aux États-Unis. Ils permettent au Groupe d'être impliqué, en partenariats scientifiques très en amont, dans de nombreux projets d'innovation de haute technologie ;
- les études conjointes industrielles visant à développer, dans le cadre de partenariats avec de grands groupes industriels, l'industrialisation de nouvelles applications à fort potentiel économique, et dont la validité technologique a été établie antérieurement, par exemple dans les projets spéciaux décrits ci-dessus. Le Groupe adapte ses logiciels spécialisés et le partenaire industriel effectue les essais sur prototypes nécessaires à la validation des modèles de simulation spécialisés. Le Groupe facture le coût des prestations de service à son partenaire, mais elle autofinance ses développements logiciels, et en conséquence conserve les droits de propriété sur les produits logiciels développés ou modifiés ;
- les études et services comprenant les études d'application (vérification de la conception et essais virtuels de performance de produits industriels) et les services d'accompagnement de l'activité Vente de logiciels (formation et assistance technique hors site et sur site). Ces interventions sont généralement facturées sur la base du temps passé (forfait ou régie), à l'exception des prestations d'assistance téléphonique qui peuvent rentrer dans le cadre du support au contrat de licence annuel pour l'utilisation des logiciels.

2.1.2. Principaux marchés

2.1.2.1. Le marché du Prototypage Virtuel

L'activité d'ESI Group s'inscrit dans la grande évolution des industriels vers le « tout numérique » et le suivi informatique total de la vie du produit « PLM ». Au sein de ce marché, les solutions d'ESI Group apportent une amélioration considérable et essentielle dans le processus de prise de décision en permettant la prise en compte « réaliste » de la physique et du comportement des matériaux dans le maquettage numérique.

Caractéristiques du marché

La spécificité de l'activité d'ESI Group et son positionnement unique au sein du Prototypage Virtuel rendent très difficile toute tentative de circonscription définie de son marché. Le Groupe dispose ainsi de peu d'informations permettant d'évaluer précisément les dimensions et perspectives à court terme de ce marché tandis que la définition de ce dernier se veut très évolutive selon qu'elle est émise par tel ou tel acteur.

Pour autant, l'organisme américain d'études de marché CIMData a publié en avril 2016 une étude sur le PLM (estimé à 39 milliards de dollars) où l'activité de Prototypage Virtuel est incluse dans la dénomination « *Simulation & Analysis Supplier* » (activité estimée à 4,8 milliards de dollars). La majorité des sociétés citées sont des acteurs du marché de l'Analyse. Au sein de ce panel, peu de sociétés atteignent le réalisme physique du Prototypage Virtuel tel que proposé par ESI Group.

De fortes barrières à l'entrée

La complexité des problèmes adressés par le Groupe, la longue expérience qu'il a su acquérir en travaillant en étroit partenariat avec les plus grands industriels, le niveau élevé de ses investissements en recherche et développement et la gamme étendue des solutions qu'il propose, sont autant de barrières à l'entrée pour un nouveau venu qui souhaiterait pénétrer son marché.

En particulier, la spécificité des domaines d'intervention adressés par ESI Group nécessite une compréhension non seulement des données géométriques structurées (maquette numérique) fournies par la CFAO/IAO, mais aussi des phénomènes physiques qui interviennent dans la simulation des essais afin de rendre « réaliste » un modèle virtuel.

Les technologies d'ESI Group reposent ainsi sur :

- les partenariats développés depuis de longues années avec de grands industriels, aussi bien utilisateurs (industries manufacturières) que fournisseurs (plates-formes, logiciels) de systèmes d'informatique techniques ;
- les équipes de chercheurs de haut niveau que la Société a su réunir, et que sa spécialisation et la renommée acquise dans le domaine de la simulation des phénomènes physiques lui permettent d'attirer de façon régulière et soutenue ;
- des accords de licence qui ont été conclus dans un certain nombre de domaines particulièrement complexes ou très spécialisés.

L'ensemble de ces partenariats est le fruit d'une expérience exceptionnelle acquise par ESI depuis sa création en 1973, dans la résolution de problèmes complexes pour de grands industriels présents au niveau international et dans de multiples disciplines et secteurs industriels (automobile, défense, aérospatial, électronucléaire, transport, énergie, électronique, grande consommation, biomédical, etc.).

Aujourd'hui, on ne peut exclure *a priori* l'arrivée, en tant que concurrents sur le secteur d'intervention d'ESI Group, de sociétés plus importantes disposant de moyens supérieurs mais, s'agissant surtout des grands acteurs de la CFAO, cette évolution ne semble pas souhaitée ni prévue par les grands constructeurs automobiles qui apprécient avoir affaire à des interlocuteurs spécialisés dans le domaine de la simulation à base de physique, distincts de leurs autres fournisseurs de technologie de base.

Mais on peut souligner l'aspect fédérateur généré par Dassault Systèmes avec CATIA V5/V6 qui est souhaité par les sociétés d'automobiles pour assurer des communications entre le monde de la CFAO, de la gestion de données calculs et le lien avec les systèmes de gestion de ressources. Également, on peut noter l'arrivée de Siemens/UGS dans le domaine de la gestion de la donnée technique avec les solutions TeamCenter, standard *de facto* du marché automobile. En 2012, Siemens complète son offre en Simulation en rachetant la société belge LMS mais il reste à prouver le bénéfice des synergies de cette acquisition pour Siemens. Puis, en janvier 2016, Siemens rachète CD Adapco, un des leaders de la simulation numérique en mécanique des fluides.

Compte tenu des barrières à l'entrée techniques considérables qui protègent le métier d'ESI Group, l'arrivée de nouveaux concurrents ne pourrait en tout état de cause s'effectuer qu'à l'occasion d'un mouvement de consolidation affectant le secteur, et il serait alors difficile, pour un nouvel acteur du secteur, de constituer rapidement par rachats de sociétés une gamme de produits de simulation physique aussi riche que celle offerte par ESI Group, et offrant les mêmes qualités prédictives reconnues par les grands donneurs d'ordres.

De la nécessité d'une rupture méthodologique

Reconnues par tous les grands donneurs d'ordres de marchés bien spécifiques et matures comme celui de l'automobile, les solutions développées par ESI Group sont néanmoins adaptables à de très nombreux secteurs d'intervention.

L'adoption étendue de ces solutions suppose néanmoins un changement méthodologique radical au regard des méthodes traditionnelles « d'essais-erreurs » encore majoritairement utilisées par de très nombreux industriels.

Après un ralentissement conjoncturel où les budgets de recherche et développement des industriels ont été fortement révisés à la baisse, la reprise de l'économie mondiale et l'accentuation de la pression concurrentielle internationale devraient ainsi pousser à l'accélération de la mise en œuvre du changement méthodologique qui préside à l'essor du Prototypage Virtuel « de masse », en particulier dans les domaines tels que l'aéronautique, l'énergie, l'électronique.

L'approche du cycle de performance des produits permet aux fabricants de développer ce qui pourrait être décrit comme un « jumeau virtuel » de leur produit réel au quotidien, et qui peut être utilisé pour prendre des décisions à chaque étape du cycle de vie du produit : de la conception au développement, essai, fabrication, opération et élimination.

ESI s'adresse désormais au marché étendu des utilisateurs professionnels - opérateurs de maintenance et techniciens certifiés - qui bénéficient d'une interaction avec les produits et les consommateurs.



2.1.2.2. Zones géographiques

La segmentation des marchés est organisée d'une part par zone géographique et d'autre part par secteur industriel.

Les zones géographiques correspondent au découpage économique de l'entreprise :

- Amériques = États-Unis et Brésil ;
- Asie-Pacifique = Chine, Corée du Sud, Japon, Vietnam, Inde et Malaisie ;
- Europe, Moyen-Orient et Afrique = Allemagne, Angleterre, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, République tchèque, Russie, Suède, Suisse et Tunisie.

Chiffre d'affaires	2015		2014		2013	
	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)
Europe Moyen-Orient et Afrique	57 098	46 %	53 480	48 %	49 449	45 %
Asie-Pacifique	44 291	36 %	38 475	35 %	39 085	36 %
Amériques	23 329	19 %	19 062	17 %	20 783	19 %
TOTAL	124 718	100 %	111 017	100 %	109 317	100 %

À l'image des années précédentes, ESI Group a maintenu une forte implantation internationale avec 85,4 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France.

2.1.2.3. Secteurs industriels

L'offre d'ESI Group est organisée par lignes de produits et solutions industrielles découpées en sept principaux secteurs industriels :

L'offre « Transports terrestres » (Automobile, Ferroviaire...)



ESI Group propose un éventail de solutions différenciées pour la prise en compte du Prototypage Virtuel de composants et sous-ensembles de l'industrie du transport dans les domaines suivants :

- Sécurité passager (airbag, siège, etc.) ;
- Fabrication et assemblage d'une caisse de véhicule ;
- Étude de l'habitacle et de son environnement ;
- Confort (bruit, vibrations, etc.) ;
- Moteur et transmission ;
- Aérodynamique, aérothermique sous capot, drainage, franchissement de gué.

Principaux clients : Arcelor Mittal, Audi, Fiat Chrysler Group, Ford Motor, General Motor, Honda, Mercedes-Benz, Nissan, Renault, Shanghai Automotive Industry Corporation, Volkswagen Group.

L'offre « Industries manufacturières »



Destinées aux industries de transformation et à l'industrie lourde, les solutions d'ESI Group couvrent d'autres besoins de simulation tels que :

- Procédés de fabrication (matériaux métalliques, plastiques ou composites, fabrication additive) ;
- Optimisation d'assemblage de pièces, et simulation de leur comportement au sein de leur environnement.

Principaux clients : Alcoa, Arcelor, Caterpillar, General Electric, Henkel, Sumimoto, Takata.

L'offre « Aéronautique et Aérospatiale »



La diversification de l'offre permet de proposer des solutions dans les domaines tels que :

- Étude et optimisation de l'écoulement d'air, du bruit, d'impact, effet électromagnétique, etc. ;
- Amélioration du confort vibro-acoustique.

Principaux clients : Airbus Group, AVIC, Boeing, Lockheed Martin, NASA, PCC Corporate, Rolls-Royce, Safran-Snecma, Sikorsky, UTC Aerospace Systems.

L'offre « Énergie »



Les principaux domaines d'application sont les suivants :

- Validation de la conformité aux règlements techniques (sécurité et durée de vie) ;

- Amélioration de la performance des nouvelles technologies type éolienne ;
- Optimisation de la consommation d'énergie.

Principaux clients : Areva, EDF, GDF, General Electric, Japan Atomic Energy Agency, Mitsubishi Heavy Industries, U.S. Department of Energy.

L'offre « Gouvernement et Défense »



L'offre d'ESI Group couvre notamment les domaines suivants :

- Phénomènes physiques complexes lors d'opérations ;
- Confort des véhicules militaires.

Principaux clients : BMBF, CEE, DCNS, Huntington Ingalls Industries, Japan Automobile Research Institute, ministère de la Recherche RTNL.

L'offre « Électronique et Biens de consommation »



Les solutions offertes par ESI Group sont entre autres :

- Réactions physiques et chimiques intervenant dans l'industrie ;
- Conditions hypothétiques accidentelles et mesures de sécurité associées.

Principaux clients : Applied Materials, Aixtron, Gestamp Group, Honeywell, LG, Samsung.

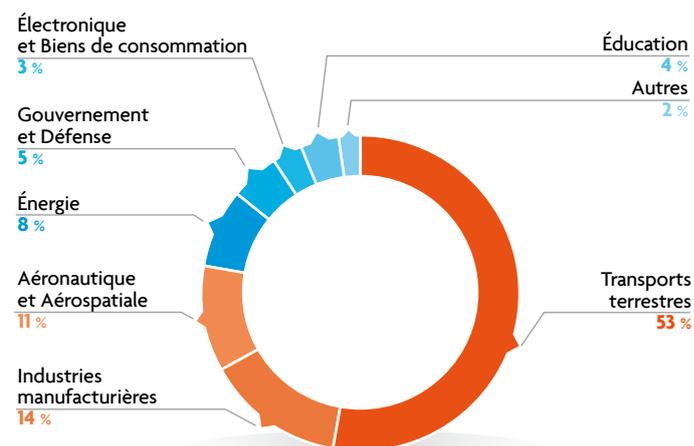
L'offre « Éducation »



Les solutions que propose ESI Group peuvent être divisées en deux domaines principaux, à savoir :

- Enseignement, aide à la formation des futurs ingénieurs aux nouveaux outils et technologies de Prototypage Virtuel ;
- Projets spéciaux de Recherche, en collaboration avec des universités afin de répondre aux besoins des industriels.

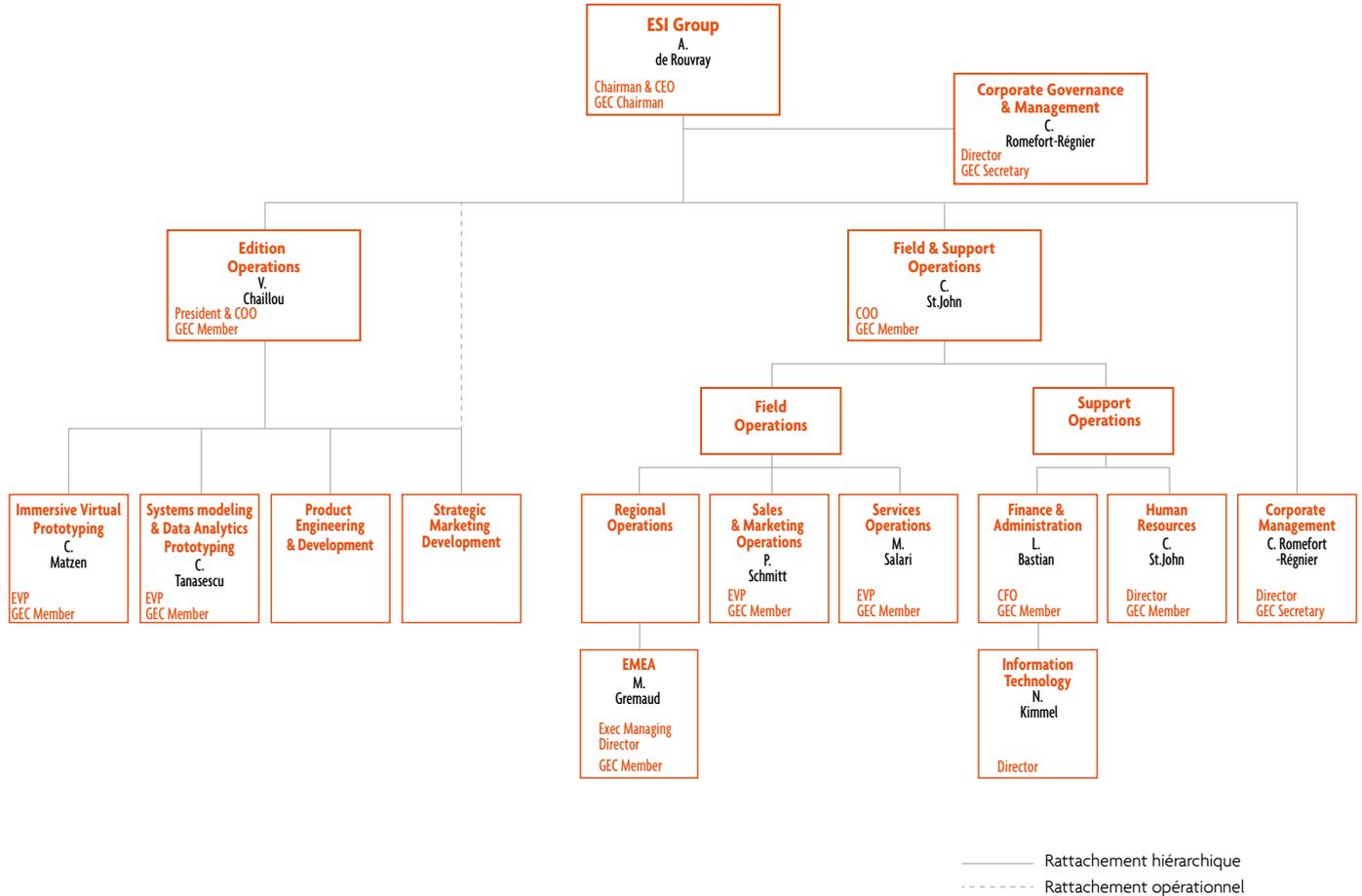
En 2015, les prises d'ordre entre les principaux secteurs industriels se répartissaient comme suit :



2.2. Organisation de la Société

2.2.1. Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel du Groupe se présente aujourd'hui comme suit :





2.2.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration figurent au chapitre 3.2 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques ».

2.2.4. Fonctionnement de la Direction Générale

2.2.4.1. Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration (ou le « Conseil »), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil est porté à la connaissance des Actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée expirant en même temps que le mandat du Directeur Général ou celui du Président, si celui-ci assume également la Direction Générale.

À l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration peut, avec l'accord du Directeur Général ou du Président, si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, décider, avant l'expiration de leur mandat, de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale. Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Les pouvoirs du Directeur Général peuvent être limités par le Conseil d'Administration.

2.2.4.2. Directeur Général Délégué

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués ne peut excéder cinq.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision

contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

Les pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués sont repris dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

2.2.4.3. Limitations apportées à la Direction Générale

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

2.2.4.4. Le Comité Exécutif (*Group Executive Committee* – le « GEC »)

Le GEC prend toute décision courante afférente à la stratégie de développement de la Société dans les domaines suivants :

- Distribution (Établissements et filiales) ;
- Ventes et Marketing ;
- Opérations Produits ;
- Opérations Services ;
- Finance et Administration ;
- Ressources Humaines ;
- Qualité ;
- IT.

Pour ce faire, le GEC procède à une revue des actions en cours et détermine sous quel délai elles peuvent être conclues/traitées.

Le GEC prépare et soumet au Conseil d'Administration tout dossier requérant son autorisation pour la réalisation et/ou la mise en place de certaines opérations.

Le GEC est composé de membres de l'équipe dirigeante et d'un secrétaire. Le nombre de ses membres peut être modifié en fonction de l'évolution de l'équipe dirigeante.

Ses membres sont présentés dans le rapport du Président au paragraphe 3.2.2.1.2.

Le GEC peut être amené à inviter toute personne pouvant lui apporter des précisions sur les sujets traités afin de lui permettre de prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

Toute personne appelée à assister aux réunions du GEC est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par les membres du GEC.



2.3. Informations financières sélectionnées

Ces informations sont reprises dans les comptes consolidés.

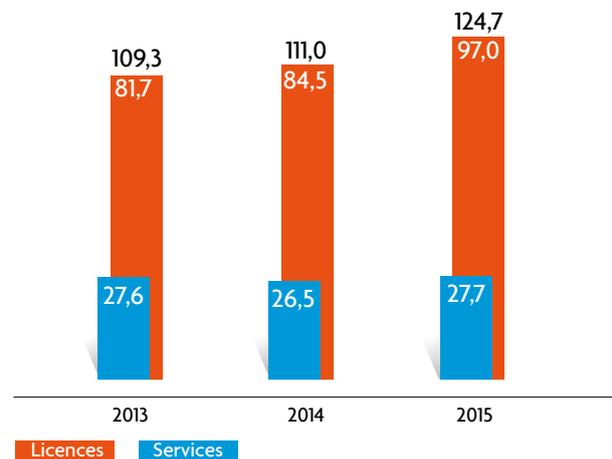
2.3.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé 2015 s'élève à 124,7 millions d'euros, en hausse de 12,3 % à taux courants par rapport à l'exercice précédent. Les revenus liés aux acquisitions restent limités à 0,7 million d'euros, également répartis entre les Licences et Services. L'impact positif de change sur l'exercice s'établit à 6,1 millions d'euros principalement lié à l'évolution favorable du dollar US, et dans une moindre mesure du yen japonais et du won coréen.

Le mix-produit évolue en faveur de l'activité Licences ; celle-ci représente désormais 78 % du chiffre d'affaires total contre 76 % lors de l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)

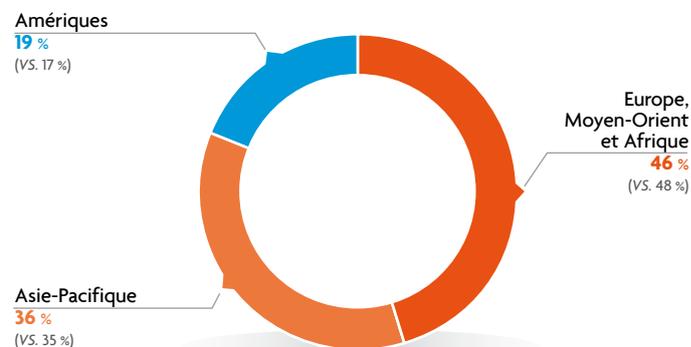


2.3.2. La répartition géographique du chiffre d'affaires

En 2015, la répartition géographique du chiffre d'affaires reflète la forte progression de l'activité Licences en Asie et en Amériques. Ces régions représentent respectivement 36 % et 19 % des revenus totaux contre 35 % et 17 % au cours de l'exercice 2014, au détriment de la zone Europe dont le poids ressort à 46 % contre 48 %.

L'activité dans les BRIC représente 12,6 % du chiffre d'affaires 2015, une proportion stable par rapport à l'an dernier. Le dynamisme marqué de l'activité Licences en Chine (et ce malgré la crise du yuan intervenue mi-2015) a permis de compenser le contexte économique toujours difficile en Russie, alors que le Brésil est resté stable malgré la crise brésilienne.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



(Données VS. 2014)

2.3.3. L'alignement stratégique des activités

Les revenus générés par l'activité Licences ressortent à 97,0 millions d'euros en solide progression de 14,8 % à taux courants par rapport à l'exercice précédent. Ce dynamisme traduit le succès du développement de la base installée dont le taux de récurrence s'établit à un niveau élevé de 90 % à taux constants. Le *New Business* s'établit à 17,4 millions d'euros, en légère croissance de 2,4 % sur l'exercice mais avec un fort dynamisme observé sur le second semestre notamment en Chine.

L'activité Services affiche une croissance modérée de 4,5 % tirée par le solide développement des études d'ingénierie, cœur de l'activité Consulting (activité Services hors « Autres services » tels que la vente de matériel), qui progressent de + 14,8 %.

2.3.4. La rentabilité

L'EBITDA progresse fortement de + 32,2 % à 14,3 millions d'euros, soit un taux de marge de 11,4 % à comparer à 9,7 % en 2014. Le tableau de comparaison ci-après montre les effets de la standardisation de la définition de l'EBITDA et confirme la bonne performance du Groupe en termes de progression de la rentabilité avant et après intégration des acquisitions.

	2015	2014	Variation à taux courants	
			%	Montant
Chiffre d'affaires	124,7	111,0	12,3 %	13,7
EBITDA - ancienne définition	11,7	10,1	15,3 %	1,5
• Dont organique	13,6	10,1	34,5 %	3,5
• Dont acquisitions 2015	- 1,9	0,0		- 1,9
Capitalisation de la R&D - effet net	3,5	1,2		2,3
Dotations/reprise pour dépréciation des créances clients	- 0,8	- 0,4		- 0,4
EBITDA - nouvelle définition	14,3	10,8	32,2 %	3,5
• Dont organique	14,8	10,8	37,2 %	4,0
• Dont acquisitions 2015	- 0,5	0,0		- 0,5
Dotation aux amortissements des autres actifs	- 2,2	- 2,1		- 0,1
Dotations/reprises aux autres provisions	- 0,2	0,3		- 0,5
Résultat Opérationnel Courant	11,8	9,0	31,8 %	2,9

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) progresse fortement de + 31,8 % à 11,8 millions d'euros, faisant ressortir une marge de 9,5 %, soit 1,4 point de croissance par rapport à l'an dernier.

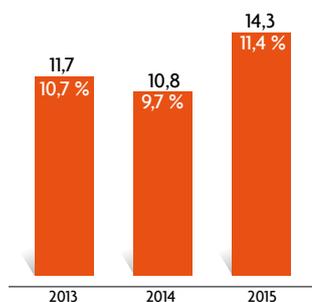
Affecté par les effets des coûts d'acquisitions non récurrents et du Résultat Financier, le Résultat Opérationnel (EBIT) progresse de + 12,0 % à 9,4 millions d'euros, soit une marge de 7,5 % stable par rapport à l'exercice 2014. Cette évolution, plus limitée que celle de l'EBITDA et du ROC, découle principalement des frais exceptionnels, classés en coûts non récurrents, liés aux six dernières acquisitions technologiques réalisées en 2015.

Le Résultat Financier s'établit à - 0,9 million d'euros contre + 0,7 million d'euros en 2014. Les charges financières de l'exercice, liées notamment aux charges d'intérêts, ne sont pas cette année contrebalancées par un bénéfice au titre des gains et pertes de change lequel s'établissait exceptionnellement à + 1,6 million d'euros en 2014 suite à la réévaluation du dollar US en fin d'exercice.

Affecté par les effets des coûts d'acquisitions non récurrents et du Résultat Financier, le Résultat Net part du Groupe ressort à 5,3 millions d'euros, soit une marge nette de 4,3 % et prend en compte une charge d'impôt de 3,2 millions d'euros.

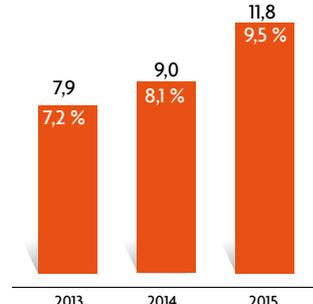
EBITDA ⁽¹⁾

(En millions d'euros et % du CA)



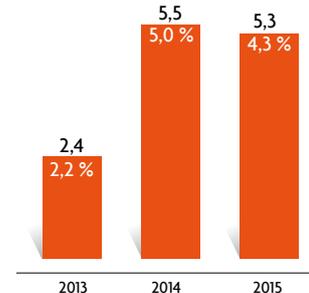
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(En millions d'euros et % du CA)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(En millions d'euros et % du CA)



(1) Standardisation de la définition de l'EBITDA mise en place dans le courant de l'année 2015. Les chiffres des années précédentes ont été retraités en fonction.



2.4. Investissements significatifs des trois derniers exercices

2.4.1. Investissements récurrents du Groupe

Les investissements opérationnels récurrents du Groupe sont de l'ordre de 2,5 % du chiffre d'affaires. Au titre des trois derniers exercices, les investissements se sont élevés à 3,0 millions d'euros en 2013, à 1,8 million d'euros en 2014 et à 2,7 millions d'euros en 2015. Ce montant n'inclut pas les actifs incorporels reconnus lors de l'allocation des prix d'acquisition (voir notes 6.1 et 6.2 de l'annexe consolidée) ou lors de l'acquisition de briques technologiques. Ces investissements concernent principalement du matériel informatique nécessaire au développement de l'activité du Groupe ainsi que des travaux d'agencement et d'installations sur plusieurs sites du Groupe. Les investissements ont été financés pour l'essentiel sur fonds propres.

Les frais de développement

ESI Group procède à l'immobilisation dans ses comptes annuels des frais de développement répondant aux six critères d'IAS 38. Les informations relatives aux frais de développement sont décrites dans les notes 6.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur nette des frais de développement immobilisés s'élève à 33,5 millions d'euros au 31 janvier 2016 et correspond à environ 14 mois de recherche et développement.

2.4.2. Investissements non récurrents du Groupe

a) Les investissements incorporels

Depuis 1994, le Groupe procède à des acquisitions de sociétés et de branches d'activité afin de compléter son offre et d'élargir ses débouchés commerciaux.

Les actifs incorporels qui ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation sont constitués des écarts d'acquisition et des

actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation décrit dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'évolution de la valeur nette comptable de ces actifs incorporels entre le 31 janvier 2015 et le 31 janvier 2016 est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les notes 3.2.1 et 6.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent le détail.

(En millions d'euros)	31 janvier 2015	Variation de périmètre	Écart de change	31 janvier 2016
Écarts d'acquisition	23,8	14,5	0,2	38,5
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	12,0			12,0
TOTAL	35,8	14,5	0,2	50,6

b) Les investissements financiers

Le Groupe ne procède à aucun investissement financier et se limite à assurer, à travers des placements classiques, la rémunération de la trésorerie disponible.

2.4.3. Les investissements futurs

Le Groupe continuera d'investir pour renouveler et améliorer son outil de production et son efficacité. Le Groupe reste attentif à de nouvelles opportunités qui lui permettraient de consolider ses parts de marché ou d'améliorer les services rendus à ses clients.

Le Groupe envisage de dépenser de l'ordre de 2,9 millions d'euros en 2016. Le montant des investissements récurrents engagés à la date de rédaction de ce document est d'environ 0,1 million d'euros. Le Groupe a

également réalisé le 5 février 2016 l'acquisition de la société américaine Mineset Inc., spécialisée dans la *machine learning*.

Afin d'évaluer toutes les opportunités d'investissements pour améliorer ses solutions, le Groupe a mis en place un Comité « *Product Council* » qui permet au *Group Executive Committee* (GEC) de prendre les décisions d'investissements en fonction des priorités du marché et des retombées attendues.

2.5. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous. En outre, une démarche est en cours

pour formaliser l'ensemble des risques associés aux processus afin de répondre aux exigences de la nouvelle norme ISO 9001:2015.

Les risques peuvent être classés sous quatre rubriques, comme ci-après.



2.5.1. Risques stratégiques

Risque lié aux évolutions technologiques et à la capacité à répondre rapidement aux besoins des clients

Le métier d'ESI Group se base sur une relation client étroite dans le but de suivre leurs besoins d'innovation dans les différents segments industriels propices à l'implémentation du Prototypage Virtuel. Mais pour se prémunir des risques de ruptures technologiques dans l'ensemble des couches constituant l'offre du Groupe, les réseaux suivants ont été développés :

- le Comité Scientifique ;
- des partenariats stratégiques avec des clients travaillant en co-création avec le Groupe ;
- des partenariats académiques donnant accès aux dernières informations technologiques ;
- des partenariats de distribution avec des sociétés clés du domaine du matériel et du *Cloud* donnant accès en avance de phase aux dernières technologies.

Enfin le Groupe participe à des projets d'innovations cofinancés dans les instances de la Communauté européenne, des pôles de compétitivité français, des projets de recherches américains types SBIR ou Darpa. L'ensemble de ces moyens permettent à ESI Group d'industrialiser des solutions toujours plus innovantes dans les meilleurs délais.

Risque de dépendance à des clients ou à un secteur industriel

La volonté du Groupe est de diversifier son activité, tant sur le plan géographique que sectoriel. Le secteur Transports terrestres représente désormais 53 % de nos prises d'ordre contre 57 % l'an dernier, mais utilise des technologies variées ce qui minimise tout risque de dépendance.

De plus, nous n'avons pas de grand compte représentant plus de 10 % de nos prises de commandes annuelles. Les vingt premiers clients représentent plus de 40 % des prises de commande depuis plusieurs années.

Enfin notons que le scandale qui a touché Volkswagen, l'un des principaux clients du Groupe, en septembre 2015 (Dieselgate) n'a pas impacté le chiffre d'affaires de l'exercice fiscal 2015.

2.5.2. Risques opérationnels

Risques commerciaux

Concernant les risques commerciaux, le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement et représente globalement un pourcentage de 22,2 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Des recettes intermédiaires permettant de valider la production sont réalisées à chaque clôture trimestrielle et permettent ainsi de valider la reconnaissance du revenu.

Le Groupe est confronté à des délais de règlement variables suivant les pays. Ces délais s'élèvent en moyenne à 50 jours pour l'Europe du Nord, les États-Unis et le Japon, et de 60 à 100 jours pour l'Europe du Sud (y compris la France). S'agissant de la Chine, une part significative des créances est recouvrée sous un délai supérieur à un an. Une analyse systématique des créances par antériorité est réalisée chaque trimestre afin d'assurer le contrôle du recouvrement et le cas échéant de doter les provisions qui s'avèreraient nécessaires. Le montant des créances douteuses est faible. Il est présenté dans les annexes aux comptes consolidés (voir note 4.2).

Concernant les fournisseurs et partenaires, le Groupe n'a aucune exposition spécifique à ce niveau. Une part extrêmement faible de recours à la sous-traitance, notamment de personnel, n'est en rien stratégique et ne constitue aucun facteur de risque.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie des conditions standards applicables en fonction de la nature de la prestation.

Risque lié aux contrats au forfait

Dans le cas de contrats au forfait au sein de l'activité Services, le risque de sous-estimation des charges est essentiellement à la charge d'ESI Group. Toutefois, ce risque est fonction de l'expérience que le Groupe possède sur la problématique du projet. Ce risque est couvert par un coefficient de contingence appliqué tant sur le prix que sur les délais qui varie de 0 % pour des projets standards à 50 % pour des projets très innovants. En outre, les offres peuvent comprendre des clauses limitant les prestations et pouvant donner lieu à la négociation d'avenants en cas de demandes complémentaires du client.

S'agissant du risque relatif à l'incapacité à fournir les résultats attendus, il dépend des engagements et des travaux préliminaires, dits de « compréhension du problème », qui ont permis à ESI Group d'éviter ce risque jusqu'à présent. En effet, aucun engagement n'est pris sans avoir une idée précise de la manière de procéder afin de livrer les prestations sur lesquelles la Société s'est engagée. De plus, le risque de recevabilité des résultats est couvert par les critères d'acceptabilité qui sont définis soit dans l'offre soit au démarrage du projet.

Risque lié au management et personnel clé

L'expertise et l'expérience des personnes « clés » sont aujourd'hui largement partagées avec des équipes qualifiées. Aucun collaborateur n'est propriétaire exclusif d'un code ou d'un savoir-faire qui ne serait pas partagé avec ses équipes.

De plus la Société a engagé une politique de fidélisation des collaborateurs en mettant notamment en place des plans d'actionnariat salariés (stock-options et actions gratuites) pour les personnes clés.

Risque lié à la sécurité des installations et des systèmes internes

Un agent de sécurité expérimenté surveille en permanence les systèmes et la sécurité du réseau. Les connexions Internet et les pare-feux de tous les établissements sont gérés et suivis de manière centralisée, minimisant ainsi les risques d'intrusion ou de piratage. Les services critiques (situés à Bruyères) sont soumis à des sauvegardes régulières selon un processus documenté. Dans le cas d'une défaillance majeure du système ou d'une catastrophe, un site de reprise d'exploitation (Lyon) est configuré et opérationnel depuis 2014.

Risque industriel et environnemental

La Société assume auprès de sa clientèle une obligation de moyens (intégrité des algorithmes inclus dans les logiciels) et non de résultat de la mise en œuvre de ses logiciels. S'adressant à une clientèle diversifiée composée des plus grands groupes industriels internationaux, la Société encourt un risque d'insolvabilité-client faible et intégralement provisionné.

La Société assure la conception, le développement et la distribution de logiciels de Prototypage Virtuel. L'impact sur l'environnement de cette activité est, par nature, relativement limité, en particulier la production de déchets sous forme de papiers ou matériels informatiques usagés.

Cet impact est minimisé par le fait que le Groupe recycle le matériel informatique usagé via un prestataire agréé.

Les systèmes d'extinction automatique des incendies, dont sont équipées, le cas échéant, les salles informatiques de la Société, n'utilisent pas de halon et sont conformes aux normes environnementales.



La Société n'est, à sa connaissance, en infraction avec aucune législation d'ordre environnemental et elle n'a fait l'objet d'aucune procédure ou contravention en la matière. Enfin la Société estime que ses produits de simulation numérique permettent à ses clients de réduire le nombre

de tests en grandeur réelle (*crash test*, fonderie, injection, soudure, etc.) et génèrent par conséquent des économies significatives en termes de matières premières et d'énergie.

2.5.3. Risques financiers

Risque de change

Voir annexe aux comptes consolidés, note 7.1.4 et note 7.3.

Risque de taux

Voir annexe aux comptes consolidés, note 7.1.2, note 7.1.4 et note 7.3.

Risque sur actions

Voir annexe aux comptes consolidés, note 9.1 et note 5.4.

Risque relatif aux dépréciations des écarts d'acquisition ou des immobilisations incorporelles

Voir annexe aux comptes consolidés, note 3.1 et note 6.1.3.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

L'endettement du Groupe est détaillé, par nature, type de taux et échéances, dans les annexes des états financiers consolidés dans la note 7.1 « Actifs et passifs financiers », qui inclut également le détail de la couverture de taux s'y rapportant. Les emprunts, hors crédit-bail, ont été contractés en euros. Le Groupe a intégré dans sa ligne de crédit syndiqué un crédit renouvelable court terme afin de financer les besoins en fonds

de roulement récurrents de fin d'année. Par ailleurs, les covenants en vigueur sont détaillés dans la note annexe aux comptes consolidés 7.4 « Engagements liés aux financements accordés ». Le non-respect des covenants peut provoquer une demande de remboursement anticipé.

Risque de litige, de procédure gouvernementale ou judiciaire ou d'arbitrage

Dans un contexte de tension toujours forte sur les finances publiques, l'augmentation de la pression fiscale tant par la remise en cause de dispositifs existants, que par la mise en place de nouveaux impôts ou par des positions plus agressives de la part des administrations fiscales pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats financiers du Groupe.

Dans le cadre normal de ses activités en France et à l'international, ESI Group est plus particulièrement concerné par les sujets sur le CIR (crédit impôt recherche) et les prix de transfert. La Société se fait accompagner sur ces sujets par des consultants spécialisés externes et a mis en place la documentation adéquate en matière de prix de transfert.

Au cours des douze derniers mois, ESI a clos un contrôle fiscal en France portant sur le CIR et les prix de transfert, et à la connaissance d'ESI, il n'y a eu aucun litige, aucune procédure gouvernementale ou judiciaire ni aucun arbitrage susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, les activités ou les résultats.

2.5.4. Risques légaux

Le Groupe dispose d'un département juridique divisé en deux pôles :

- le pôle juridique *corporate* dont la mission principale est de s'assurer du suivi, de la rationalisation et de la veille juridique *corporate* ainsi que de la coordination juridique des opérations des filiales ;
- le pôle propriété intellectuelle qui veille à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe (codes informatiques, bases de données, inventions et savoir-faire, dénominations, etc.) et prend toute mesure de protection nécessaire (dépôt de marque, dépôt de brevets, engagements de secret, réservations privatives, etc.). Il est en charge des audits de propriété intellectuelle lors des acquisitions de sociétés et de l'écriture, de la revue, ou de la négociation de tous les contrats liés aux affaires avec les clients et partenaires, notamment les contrats de consortium.

Du fait de la nature des activités, les risques se situent essentiellement dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Ces risques potentiels sont les suivants :

Contrefaçons des produits commercialisés par le Groupe

En ce qui concerne les risques de contrefaçons du fait des tiers, il n'a pas été constaté de faits avérés importants de contrefaçon.

Les codes d'accès permettant l'utilisation des produits du Groupe sont générés par ESI Group, quel que soit le mode de distribution (distributeurs et agents) et ils sont associés au logiciel FlexNet Publisher (anciennement FlexIm), standard mondial pour la sécurité des codes informatiques. Si le code FlexNet venait à être contourné, ESI Group utilise également un logiciel de détection des contrefaçons (Vi Labs) intégré progressivement

à l'ensemble de ses codes et associé à un service juridique d'assistance à la poursuite des contrefacteurs. Ce service s'avère très efficace.

Risques de revendications de tiers sur la propriété des codes édités par le Groupe

Pour ce qui concerne les risques de revendications de tiers, les produits logiciels de la Société sont, pour l'essentiel, soit développés au sein du Groupe, soit acquis à l'occasion d'opérations de fusion-acquisition. Plus rarement, ils résultent de contrats de développement passés avec des tiers.

En ce qui concerne les codes développés en interne, la propriété est dévolue aux sociétés du Groupe du fait des contrats de travail et des dispositions supplétives en matière de droit du travail. Le cas échéant, des contrats de développement sont signés entre la Holding ESI Group et ses filiales en charge du développement, afin d'assurer que la propriété revient bien à ESI Group.

Pour les codes acquis à la faveur d'une opération de croissance externe, un audit de propriété intellectuelle est diligenté au préalable, commençant le cas échéant par l'analyse des lois de propriété intellectuelle locales. De plus, les contrats d'acquisition comportent toujours des garanties contre l'éviction. Ceci évite notamment d'acheter une coquille vide ou des codes grevés de trop d'obligations.

De même, le Groupe s'appuie sur un processus de revue systématique des contrats de développement conclus avec des tiers, tels des partenaires universitaires, afin de veiller au transfert efficace et sans risque des propriétés intellectuelles dans le cas où le contrat type d'ESI Group, qui assure un transfert efficace, n'est pas utilisé.



2

PRÉSENTATION DU GROUPE

Facteurs de risques



Responsabilités contractuelles et clauses pénales

S'agissant des responsabilités contractuelles et clauses pénales, le Groupe refuse systématiquement les clauses pénales et les responsabilités indirectes (telles les pertes) et limite autant que faire se peut les responsabilités contractuelles au montant de chaque affaire ponctuelle.

Transferts de plus de droits que nécessaires du fait des Conditions Générales d'Achat des clients

Le risque de transferts non maîtrisé est annulé par la revue de tous les contrats par les spécialistes internes du droit de la propriété intellectuelle.

Prévention des licences gratuites et transferts de résultats induits dans les consortia de R&D

Le service juridique propriété intellectuelle a une longue pratique des consortia et de leurs négociations dans l'intérêt du Groupe, réfutant notamment la gratuité de licence pour des recherches internes là où la recherche ne consisterait qu'en l'utilisation des outils logiciels d'ESI Group, préexistants ou améliorés.

Le Groupe estime donc disposer des moyens et processus nécessaires pour couvrir de façon satisfaisante les risques juridiques auxquels il pourrait être confronté.

3

GOUVERNANCE DU GROUPE

3.1. Principaux Actionnaires et évolution boursière

3.1.1. Actionnaires fondateurs

Les informations relatives aux Actionnaires fondateurs figurent au chapitre 1.3.4.6 « Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices ».

3.1.2. Étude TPI

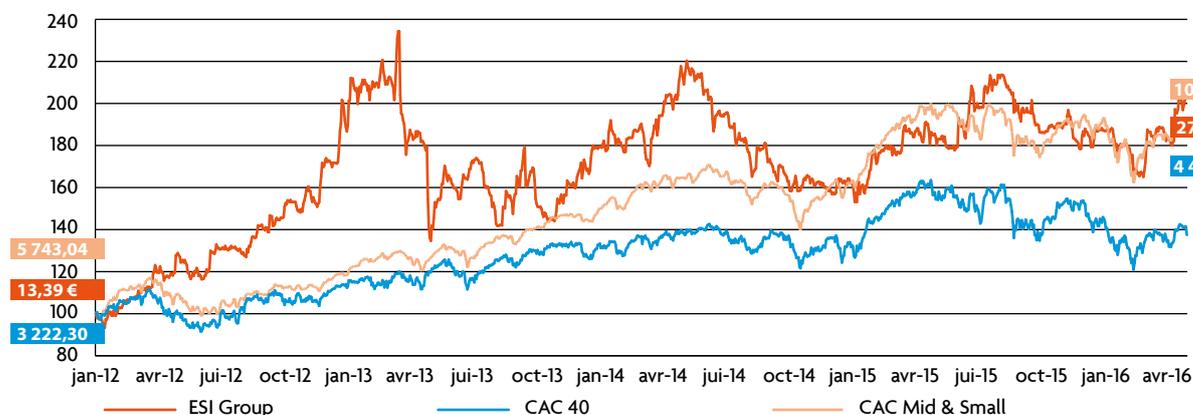
La Société a réalisé en date du 15 avril 2016, une étude TPI (titres au porteur identifiable) portant sur 99 % du flottant (hors autocontrôle) qui peut être comparée à celle réalisée le 17 avril 2015.

	Au 15 avril 2016		Au 17 avril 2015	
	En % du flottant	En % du capital	En % du flottant	En % du capital
Institutionnels domestiques	70 %	37 %	71 %	37 %
Investisseurs étrangers	18 %	10 %	18 %	10 %
Actionnaires individuels	10 %	5 %	10 %	5 %
Sociétés	0 %	0 %	1 %	0 %

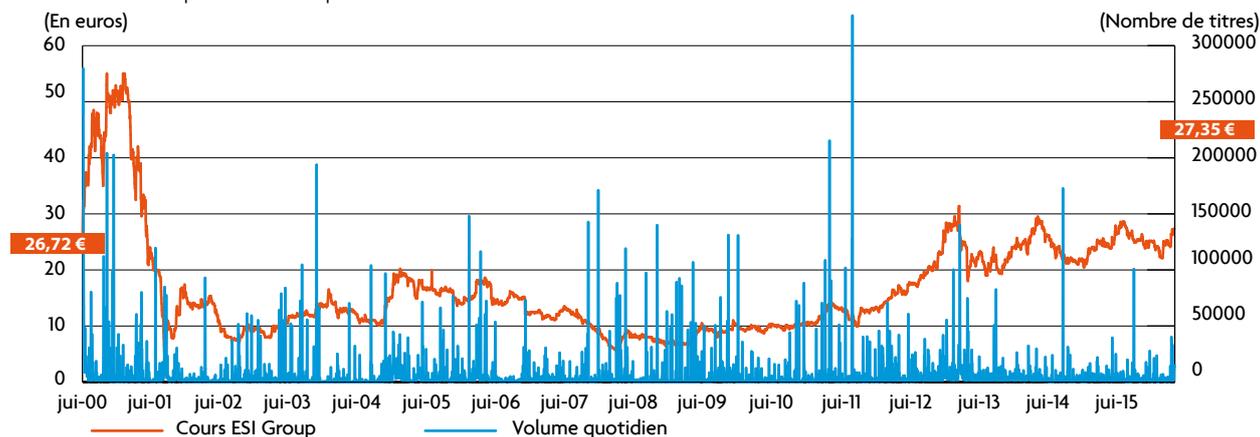
Cette analyse fait apparaître une stabilité dans la répartition du capital de la Société qui reste majoritairement composé d'institutionnels domestiques.

3.1.3. Évolution du cours de Bourse

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de Bourse de l'action ESI Group, comparée à celle du CAC Mid&Small et du CAC 40 sur une base 100 depuis janvier 2012 jusqu'à fin avril 2016 :



Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de Bourse de l'action ESI Group depuis son introduction en Bourse le 6 juillet 2000 jusqu'au 29 avril 2016 ainsi que le volume quotidien des transactions effectuées :



3.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Le présent rapport (le « Rapport ») a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'Administration de la Société, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2016.

Le Rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Rapport est soumis à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la Société du 21 juillet 2016. Il a été préalablement soumis à l'approbation du Conseil d'Administration réuni le 8 avril 2016. Le Rapport a été préparé avec le concours de la Direction Générale, de la Direction Juridique, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière.

Le Président et Directeur Général rend compte aux termes du Rapport, de :

- la référence à un code de gouvernance ;
- la composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'Administration, au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2016 ;
- les procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- la limitation des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux ;
- les modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée.

À titre liminaire, il est rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence et s'engage à se conformer aux recommandations dudit code. En effet, ce code qui adapte les principes de bonne gouvernance du code AFEP/MEDEF aux petites et moyennes sociétés semblait, ainsi, plus en adéquation avec la taille de la Société et la structure de son capital.

Le Code MiddleNext est disponible sur le site www.middlenext.com.

En application du Code de gouvernement d'entreprise, la Société s'est attachée, tout au long de l'exercice 2015 (i) à prendre en considération les points de vigilance exposés par ce dernier, (ii) à faire évoluer ses pratiques afin de se conformer aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise. Il est à cet égard précisé que, conformément au principe « *comply or explain* », ainsi qu'à la recommandation AMF n° 2013-20, un tableau contenant le rappel des différentes recommandations du Code de gouvernement d'entreprise et leur application par la Société est présenté ci-dessous.

En comparant ses pratiques avec les recommandations du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration apporte ainsi les commentaires suivants :

- À ce jour, le Conseil d'Administration est composé de sept membres, dont quatre indépendants et trois femmes.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juillet 2013 a modifié la durée du mandat des Administrateurs à quatre ans. Cette décision vise à garantir à la fois la pérennité de l'engagement des membres du Conseil et leur indépendance par la soumission plus fréquente du renouvellement de leur mandat aux Actionnaires de la Société. Il est rappelé que les mandats en cours seront poursuivis jusqu'à la date prévue lors de l'entrée en fonction des Administrateurs actuels, de telle sorte que leur durée ne sera pas modifiée avant leur expiration. La réduction de la durée s'applique uniquement aux nouveaux mandats et à ceux qui auront été renouvelés à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juillet 2013 (R. 10).
- S'agissant de la présence d'Administrateurs indépendants, il est souligné que le Conseil compte quatre Administrateurs indépendants. Ce nombre est nettement supérieur à celui préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise qui en recommande deux, dès lors que le Conseil comporte plus de cinq membres. Par ailleurs, les critères d'indépendance retenus sont conformes à ceux édictés par le Code MiddleNext (R. 8).
- En ce qui concerne l'évaluation des travaux du Conseil, comme pour 2014, l'évaluation des travaux du Conseil au titre de l'exercice a été menée en interne et ce, en adéquation avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 15). Cette évaluation a été réalisée à l'aide d'un questionnaire adressé à chaque Administrateur et a fait l'objet d'une synthèse partagée lors du *Board Retreat*.
- Le règlement intérieur en vigueur est celui qui a été approuvé lors du Conseil du 25 avril 2013 et actualisé lors du Conseil du 8 avril 2016. Il est conforme à la recommandation émise par MiddleNext (R. 6).
- La rémunération des dirigeants est proposée et révisée annuellement par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, composé de membres majoritairement indépendants. Ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration qui arrête ensuite ces rémunérations. Ce processus est de nature à assurer l'équilibre et la transparence de ces rémunérations comme le recommande le Code de gouvernement d'entreprise (R. 2).
- Il n'a pas à ce stade été fixé d'indemnités de départ ou de régimes de retraites supplémentaires dont pourraient bénéficier les dirigeants. D'une manière générale, il n'existe pas, au sein de la Société, de modalités de rémunération susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique (conforme aux recommandations R. 3 et R. 4).
- S'agissant de l'organisation de la Direction Générale, depuis 2013 Alain de Rouvray, Président et Directeur Général, s'appuie sur deux Directeurs Généraux Délégués, Vincent Chaillou en charge de la division Édition et Christopher St.John en charge des divisions Distribution et Support.



TABLEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ÉMISES PAR LE CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Contenu de la recommandation	Application par la Société	Paragraphe document de référence
R. 1. Cumul contrat de travail et mandat social	Recommandation appliquée par la Société	3.2.4.2.
R. 2. Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Recommandation appliquée par la Société	3.2.4.
R. 3. Indemnités de départ	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.4.6.
R. 4. Régimes de retraite supplémentaire	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.4.6.
R. 5. Stock-options et attribution gratuite d'actions	Recommandation appliquée par la Société	3.2.4. & 3.2.4.2.
R. 6. Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.1.1.3.
R. 7. Déontologie des membres du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.1.3.
R. 8. Composition du Conseil - Présence de membres indépendants au sein du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.1.1.
R. 9. Choix des Administrateurs	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.1.1.
R. 10. Durée des mandats des membres du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.1.1.
R. 11. Information des membres du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.1.1.3.
R. 12. Mise en place de Comités	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.2. & 3.2.1.3.
R. 13. Réunions du Conseil et des Comités	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.2.
R. 14. Rémunération des Administrateurs - Jetons de présence	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.2. & 3.2.4.
R. 15. Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.2.1.2.1.

3.2.1. Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.2.1.1. Présentation du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 10 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisé par la loi, sauf décision de porter ce maximum à un chiffre supérieur en cas de fusion.

Le Conseil d'Administration a pour objectif permanent de renforcer la diversité et la complémentarité des compétences requises ainsi que d'assurer la représentation égalitaire de l'ensemble de l'actionariat et des femmes.

Les Administrateurs sont nommés, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de quatre ans, cette durée étant conforme aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 10). Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'Administrateur intéressé. Les Administrateurs sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Quatre des sept membres du Conseil d'Administration sont indépendants, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise qui recommande que le Conseil accueille au moins deux membres indépendants (R. 8). L'indépendance des membres est examinée par le Conseil d'Administration, qui délibère sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance. Les critères retenus ainsi que l'examen de la situation de chaque Administrateur sont revus au moins une fois par an et sont rendus publics dans le Rapport.

3.2.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des sept membres suivants :

Prénom - Nom	Fonction	Début du 1 ^{er} mandat	Fin de mandat	Âge
Monsieur Alain de Rouvray	Président et Directeur Général	1991	AG 2019	72 ans
Monsieur Vincent Chaillou ⁽²⁾	Administrateur	2004	AG 2016	66 ans
Madame Cristel de Rouvray ⁽¹⁾	Administrateur	1999	AG 2017	39 ans
Monsieur Charles-Helen des Isnards	Administrateur indépendant	2008	AG 2017	71 ans
Monsieur Éric d'Hotelans	Administrateur indépendant	2008	AG 2019	65 ans
Madame Véronique Jacq	Administrateur indépendant	2014	AG 2018	48 ans
Madame Rajani Ramanathan	Administrateur indépendant	2014	AG 2018	49 ans

(1) Madame Cristel de Rouvray est la fille de Monsieur Alain de Rouvray, Président et Directeur Général.

(2) Le renouvellement des mandats de ces Administrateurs est proposé à l'Assemblée Générale du 21 juillet 2016.

Au mois d'août 2015, les membres du Conseil ont eu le regret d'apprendre le décès de Monsieur Jacques Dubois, Administrateur depuis 1991. Il est rappelé que Monsieur Dubois, diplômé de l'École des Ponts et Chaussées de Paris (1968) et titulaire d'un doctorat (Ph.D.) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1972), a été cofondateur d'ESI SA en 1973, dont il a été le Directeur de la Recherche de 1973 à 1990.

Le nombre d'Administrateurs étant resté supérieur au minimum légal et statutaire, le Conseil a décidé de ne pas procéder à un remplacement provisionnel de Monsieur Dubois. Néanmoins, le Conseil du 18 mai 2016 a considéré qu'il conviendrait de compléter son effectif et a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte, qui se tiendra le 21 juillet 2016, de nommer en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Yves de Balmann.

La synthèse des changements intervenus au cours de l'exercice 2015 et des changements envisagés au cours de l'exercice en cours dans la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Départs	Monsieur Jacques Dubois	N/A
Renouvellements	Monsieur Alain de Rouvray Monsieur Jacques Dubois Monsieur Éric d'Hotelans	Monsieur Vincent Chaillou
Nominations	N/A	Monsieur Yves de Balmann

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration en fonction

Alain de Rouvray, 72 ans, Président et Directeur Général

Alain de Rouvray est Président et Directeur Général de la Société depuis sa création en 1991. Diplômé de l'École centrale de Paris (1967) et titulaire d'un doctorat (*Ph.D.*) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1971), Alain de Rouvray a été ingénieur de recherche à l'École polytechnique (Laboratoire de mécanique solide, 1972) et Directeur du département Mécanique Avancée de la Société Informatique Internationale, filiale d'informatique scientifique du groupe CISI et du Commissariat à l'Énergie Atomique de 1972 à 1976. Il a fondé la société ESI SA en 1973 et a été son Directeur Général et Directeur Commercial de 1973 à 1990.

Vincent Chaillou, 66 ans, Administrateur et Directeur Général Délégué

Vincent Chaillou est Directeur Général Délégué de la Société, en charge de la division Opérations Produit. Il assure également la Direction Générale des sociétés ESI US R&D, Inc. et ESI Software (India) Private Limited. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de Paris (1971) et titulaire d'un doctorat de génie civil de l'École des Ponts et Chaussées (1973), Vincent Chaillou a rejoint le Groupe en 1994, après avoir occupé les fonctions de Directeur Général de l'entité économique Architectural Engineering (AEC Business Unit), un département de ComputerVision (depuis fusionné avec PTC), dans lequel il occupa différentes fonctions commerciales, de marketing et de direction, en particulier dans la zone Asie-Pacifique. De 1994 à 1998, il a également occupé dans le Groupe, le poste de Vice-Président Régional en charge de la zone Amériques et de Directeur Général de la société ESI Software.

Cristel Anne de Rouvray, 39 ans, Administratrice

Diplômée de l'Université de Stanford et de la *London School of Economics*, où elle a obtenu un doctorat en économie, Cristel de Rouvray réside aux États-Unis. Elle partage son temps entre le poste d'Administratrice au sein d'ESI Group et le poste de consultant à *College Track* à Oakland (Californie).

Charles-Helen des Isnards, 71 ans, Administrateur

Après une carrière internationale au sein de la BUE, de l'UBAF et du groupe CIC, en France et en Italie, Charles-Helen des Isnards a participé à la création de CIC Finance comme membre du Directoire. Il a été Directeur Général Délégué de CM-CIC Corporate Advisory jusqu'en septembre 2012. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, et licencié en droit.

Éric d'Hotelans, 65 ans, Administrateur

Éric d'Hotelans a exercé sa carrière professionnelle dans le secteur des technologies de l'information, d'abord chez Tandem (constructeur américain d'ordinateurs, repris par HP) comme responsable Finance/Europe. Entre 1997 et 2003, il devient Président et Directeur Général de la filiale française (1 200 personnes) du groupe de services informatiques anglo-hollandais CMG dont il est membre du « *Group Executive Committee* ». Il quitte le

groupe CMG, en mars 2003, après son rachat par le groupe britannique Logica et développe des activités liées aux technologies de l'information au sein d'un fonds d'investissement basé à Riyad. Il devient Vice-Président du Directoire en charge des activités de gestion du groupe M6 en 2003 avant de prendre la présidence des activités de vente à distance du même groupe en 2009. Enfin, il est, depuis 2009, Président et Directeur Général de Home Shopping Services SA.

Véronique Jacq, 48 ans, Administratrice

Ingénieur Général des Mines, diplômée de l'École des mines de Paris, Véronique Jacq a débuté sa carrière au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (1994-2000). En 1997, elle est nommée Sous-Directrice en charge du contrôle de la sûreté des centrales nucléaires d'EDF. En 2000, elle rejoint l'ANVAR (devenu OSEO) en tant que Directrice du Développement. Puis en 2003, elle rejoint la 2^e chambre de la Cour des comptes où elle est chargée d'auditer les comptes et la gestion d'entreprises, d'organismes publics et d'institutions internationales. En 2007, elle rejoint la filiale de capital investissement de la Caisse des Dépôts, CDC Entreprises, et en devient en 2010 la Directrice Générale Déléguée chargée du développement. En 2012, elle prend la responsabilité de l'activité d'investissement dans le numérique de CDC Entreprises puis en 2013 de Bpifrance.

Rajani Ramanathan, 49 ans, Administratrice

Rajani Ramanathan a exercé diverses fonctions allant de la direction de ses propres entreprises en Inde au développement d'une start-up en une entreprise complètement opérationnelle et valant plusieurs milliards aujourd'hui. Actuellement elle est consultante ou investisseur dans plusieurs start-up technologiques, notamment Realign Technology, Growbot Medium, Invicara, Pipefy, Wizcal, SaferMobility et Trendbrew. Elle a rejoint Salesforce.com en 2000, à l'époque où cette entreprise n'était qu'une start-up, et a contribué pendant 14 ans à sa transformation en une entreprise figurant dans le classement Fortune 500. Dans sa plus récente fonction de Vice-Président Exécutif de la division « Technologie et Produits », sa responsabilité était de fournir aux clients des produits très innovants, tout en garantissant les meilleures chances de succès à chaque employé. En 2014, Rajani Ramanathan a été lauréate du Prix YWCA, considéré comme l'un des prix les plus prestigieux de la Silicon Valley, qui récompense des femmes illustrant l'excellence en management à des postes à hautes responsabilités.

Pour de plus amples détails sur les mandats sociaux exercés par les Administrateurs en dehors de la Société, nous vous invitons à vous reporter à la liste figurant en annexe I du Rapport.

Comme le mettent en évidence les courtes biographies des Administrateurs présentées ci-dessus, par leur formation et expérience professionnelle et les activités exercées en dehors de la Société, les membres du Conseil d'Administration possèdent tous une grande expertise en matière de gestion. Par ailleurs, pour la plupart d'entre eux, ils connaissent parfaitement le domaine technologique de la Société.



Administrateurs indépendants

Nous précisons qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

Les critères que le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, puis le Conseil d'Administration, examinent afin de qualifier un Administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflits d'intérêts entre l'Administrateur et la Direction, la Société ou son Groupe, sont les suivants, en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 8) :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou d'une société du Groupe ou pour lequel la Société ou une société du Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être Actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un Actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

S'agissant des Administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société, le Conseil a proposé de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Ainsi sont considérés comme Administrateurs indépendants :

- Monsieur Charles-Helen des Isnards ;
- Monsieur Éric d'Hotelans ;
- Madame Véronique Jacq ;
- Madame Rajani Ramanathan.

Féminisation et internationalisation du Conseil

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de sept membres, dont quatre hommes et trois femmes. Ainsi, le taux de féminisation est de 43 %, il est donc supérieur au taux requis par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la parité homme-femme au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et exigeant un taux de féminisation d'au minimum 40 % lors de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2017.

Deux Administrateurs, Madame Cristel de Rouvray et Madame Rajani Ramanathan, sont de nationalité étrangère.

3.2.1.1.2. Président du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, personnes physiques, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur et détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Monsieur Alain de Rouvray, cofondateur de la Société, est Président du Conseil d'Administration. Le cumul de cette fonction avec sa qualité de Directeur Général est considéré comme opportun par le Conseil.

L'Assemblée Générale annuelle du 22 juillet 2015 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Alain de Rouvray pour une durée de quatre ans venant à expiration lors de l'Assemblée de 2019.

3.2.1.1.3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, sous la conduite du Président, a procédé le 26 novembre 2009 à l'approbation de son règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été révisé et adopté par le Conseil en date du 25 avril 2013 afin de tenir compte de l'évolution des bonnes pratiques de gouvernance et traduit en anglais. Le Conseil du 8 avril 2016 a approuvé une mise à jour du règlement afin de tenir compte en particulier des dernières évolutions réglementaires concernant l'étendue des missions du Comité d'Audit.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement du Conseil, avec l'objectif d'améliorer les méthodes de travail et d'information de ses membres. Il précise les rôles et pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société, dans le prolongement des dispositions statutaires. Le règlement intérieur est accessible sur le site Internet de la Société (www.esi-group.com).

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise (R. 6), ce règlement intérieur précise en particulier les points suivants :

- la composition du Conseil, et les modalités de détermination de l'indépendance d'un Administrateur ;
- les devoirs des membres (notamment en termes de déontologie) ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence) et des Comités ;
- les règles de rémunération des membres du Conseil ;
- le rôle du Conseil et des Comités ;
- l'accès aux informations et documents nécessaires pour l'exercice de leur mission et ce dans un délai préalable suffisant.

En matière de déontologie des membres du Conseil, il est précisé que le Conseil dans son règlement intérieur a choisi de se référer à la Charte de l'Administrateur proposée par l'Institut Français des Administrateurs.

3.2.1.2. Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration

Attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est, et doit demeurer une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des Actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires, au Président et Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration est investi, notamment en application de la loi, des attributions suivantes :

- la préparation et la convocation des Assemblées Générales ;
- l'arrêté des termes des résolutions soumises au vote des Actionnaires ;
- le choix du mode de direction de la Société assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général ;
- la détermination des pouvoirs qui peuvent être délégués au *General Manager* d'une société filiale et la fixation du montant des autorisations afférentes ;
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et des comptes semestriels, du rapport de gestion annuel et du rapport financier semestriel et leur approbation ;
- l'approbation du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques ;

- l'autorisation des conventions passées en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- l'autorisation des cautions, avals et garanties ;
- la nomination ou révocation du Président et Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et le contrôle de leur gestion de la Société ;
- la création des Comités du Conseil d'Administration, la fixation du règlement intérieur qui détermine notamment leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement, la nomination et la rémunération de leurs membres ;
- la répartition des jetons de présence.

Délibérations et réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société. La périodicité et la durée des séances du Conseil d'Administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil. Il en va de même en ce qui concerne les réunions des Comités du Conseil.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, il est recommandé que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice fiscal 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois, en conformité avec la recommandation R. 13 du Code de gouvernement d'entreprise.

Ainsi, outre les dates obligatoires auxquelles le Conseil doit se réunir pour :

- l'arrêté des comptes annuels et la préparation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur lesdits comptes ;
- la communication des résultats semestriels ;
- la situation financière, la situation de trésorerie, les engagements de la Société, le programme de rachat d'actions.

Le Conseil d'Administration devra se réunir, sur convocation du Président, dans les cas d'opérations majeures, notamment :

- d'opérations externes d'acquisition ou de cession ;
- d'opérations significatives hors stratégie annoncée ;
- d'opérations de croissance interne ou de restructuration.

Avant chaque réunion du Conseil, les Administrateurs reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour de la séance, le projet de procès-verbal de la précédente réunion ainsi que toute documentation pertinente pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour. Chaque question abordée en séance fait l'objet d'un examen et d'un débat approfondis entre les membres avant d'être soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les projets de procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration font l'objet d'une approbation formelle en Conseil par les Administrateurs, avant leur signature. Ils relatent les débats et précisent les décisions prises et mentionnent les questions soulevées et les réserves qui ont été, le cas échéant, formulées.

Par ailleurs, lors de chaque réunion, les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie de la Société, sur sa situation générale et intervenus depuis la précédente séance sont portés à la connaissance des Administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des Administrateurs sont présents. Les décisions du Conseil

sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Conformément aux dispositions statutaires, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou téléconférence. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de commerce exclut le recours à ce procédé.

Il est tenu un registre de présence qui est émarginé par les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice écoulé, avec un taux de présence des Administrateurs moyen de 87 %, le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois aux dates suivantes :

Date	Taux de participation des Administrateurs
10 mars 2015	75 %
26 mars 2015	100 %
14 avril 2015	100 %
3 juillet 2015	75 %
22 juillet 2015	88 %
15 septembre 2015	86 %
26 octobre 2015	86 %
16 décembre 2015	86 %
29 décembre 2015	86 %

Durant l'exercice 2015, outre l'approbation du budget pour l'exercice, sa révision et son suivi, l'arrêté des comptes annuels et semestriels, la préparation de l'Assemblée Générale, l'examen des documents de gestion prévisionnelle au premier et au second semestre, l'examen d'éventuelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et les autres décisions de gestion courante, les travaux du Conseil d'Administration ont porté principalement sur :

- le statut et la mise en place du programme de rachat des actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2015 ;
- l'approbation des modalités de fixation des jetons de présence ;
- le financement de la Société ;
- la gouvernance de la Société : renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- les opérations de fusion-acquisition.

Lors de ses travaux, le Conseil d'Administration s'est appuyé sur les travaux et recommandations des Comités mis en place au sein de la Société. Ces Comités spécialisés ont été mis en place conformément aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 12).

3.2.1.3. Comités spécialisés

Les Comités sont destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Ainsi, les Comités, lors de chacune de leurs séances, émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les Comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.



Les Comités spécialisés sont aujourd'hui composés de la manière suivante :

Prénom - Nom	Comités spécialisés du Conseil d'Administration				
	Indépendance	Comité Stratégique	Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance	Comité d'Audit	Comité Technologie et Marketing
Monsieur Alain de Rouvray		X	X		X
Monsieur Vincent Chaillou		X			X
Madame Cristel de Rouvray		X	X		
Monsieur Charles-Helen des Isnards	X	X	X	X	
Monsieur Éric d'Hotelans	X		X	X	
Madame Véronique Jacq	X			X	X
Madame Rajani Ramanathan	X		X		X

X – Président du Comité.

X – Membre du Comité.

Une secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régner, assiste par ailleurs à l'ensemble des séances des Comités.

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, de préparer les délibérations du Conseil relatives aux grandes orientations stratégiques du Groupe, en particulier, la politique de développement et son financement ainsi que l'examen de l'évolution du portefeuille d'activités du Groupe.

Le Comité Stratégique s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice écoulé avec un taux de participation de 90 %.

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, composé de cinq membres dont trois indépendants, a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, d'une part de préparer les décisions du Conseil d'Administration relatives à la rémunération des mandataires sociaux et à la politique d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, ainsi que le cas échéant, la politique d'attribution d'actions gratuites, et d'autre part de préparer l'évolution de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Une mission spéciale a été confiée à Madame Cristel de Rouvray relative au plan de succession et de capitalisation et à l'organisation et au suivi du *Board Retreat* annuel ainsi qu'à la participation à la gouvernance de certaines filiales du Groupe. Une allocation spéciale de jetons de présence lui a été faite au titre de cette mission spécifique.

En outre, des missions spéciales ont été confiées à Monsieur Charles-Helen des Isnards, dans le cadre de la transition de la Direction Administrative et Financière et des opérations de financement. Une allocation spéciale de jetons de présence lui a été faite au titre desdites missions.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 100 %.

Le Comité d'Audit

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité d'Audit ne comprend pas d'Administrateurs exerçant une fonction de direction au sein de la Société et sont tous indépendants. Par ailleurs, la majorité de ses membres présente des compétences particulières en matière financière ou comptable. Le Président de la Société est invité et assiste aux séances du Comité d'Audit.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, présente des recommandations pour en garantir l'intégrité.
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ; il émet également une recommandation lorsque le renouvellement du mandat des commissaires est envisagé.
- Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission.
- Il s'assure du respect des conditions d'indépendance par les commissaires aux comptes.
- Il rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'Audit s'est réuni sept fois avec un taux de participation de 100 %. Les commissaires aux comptes sont dans la plupart des cas invités à participer à ces réunions.

Le Comité Technologie et Marketing

Le Comité Technologie et Marketing a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur les aspects de la stratégie produit, de l'organisation de la société d'édition et en particulier les méthodologies de gestion des produits et de R&D, et d'analyser le potentiel des partenariats ou acquisitions technologiques et marketing. Il conseille également le Conseil d'Administration sur tous les aspects de commercialisation des solutions.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité Technologie et Marketing s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 100 %.

3.2.2. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

3.2.2.1. Environnement de contrôle

3.2.2.1.1. Organisation générale

ESI Group est un groupe international qui compte 34 filiales (les « filiales »), dont 30 implantées à l'international.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants ont la volonté d'harmoniser les règles de fonctionnement des filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est similaire à celle de la société mère, ESI Group SA, pour la distribution des produits.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles et de réglementation propre à chaque pays, l'organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- une organisation matricielle par métiers et marchés assurant une communication transversale de l'information ;
- une organisation centralisée permettant le pilotage de l'activité du Groupe ;
- le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions ;
- une taille relativement modeste permettant de faciliter la circulation de l'information entre les différents services.

La Société appréhende les processus de contrôle interne comme étant destinés à fournir une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs suivants sont atteints, étant précisé que les principes mis en place ne peuvent assurer une garantie absolue de maîtrise des risques :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par la Direction de la Société, les Directions opérationnelles sur les différents métiers et les différents pays, par la loi et les règlements applicables ainsi que par les valeurs et règles internes à la Société ;
- prévenir et maîtriser les risques qui résultent de l'activité du Groupe et les risques d'erreur et de fraude, notamment dans les domaines comptable et financier ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, aux Actionnaires ou aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité et de la Société.

3.2.2.1.2. Les acteurs du contrôle interne

3.2.2.1.2.1. Acteurs internes à la Société

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la politique de la Société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Comité Exécutif (Group Executive Committee)

Le Comité Exécutif assure la supervision de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne. En règle générale, ce dernier se réunit une fois par mois.

Le Comité Exécutif est composé de la manière suivante :

Prénom - Nom	Fonction
Monsieur Alain de Rouvray	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société
Monsieur Vincent Chaillou	Administrateur et Directeur Général Délégué en charge de la division Édition
Monsieur Christopher St. John	Directeur Général Délégué, en charge des divisions Distribution et Support
Monsieur Laurent Bastian	Directeur Administratif et Financier
Monsieur Mike Salari	Vice-Président Exécutif « Services d'ingénierie »
Monsieur Peter Schmitt	Vice-Président Exécutif « Vente et Marketing Opérationnel »
Monsieur Christian Matzen ⁽¹⁾	Vice-Président Exécutif « Prototypage Virtuel Immersif »
Monsieur Marco Gremaud ⁽¹⁾	Directeur Général Exécutif EMEA
Monsieur Cristian Tanasescu ⁽²⁾	Vice-Président Exécutif « Systems Modeling and Data Analytics »
Madame Corinne Romefort-Régnier	Directrice de la Gouvernance de l'entreprise, Secrétaire du Comité

(1) Membres du Comité à compter du 1^{er} février 2016.

(2) Membre du Comité à compter du 1^{er} mars 2016.

Le Board Retreat

Il réunit une fois par an les Administrateurs, les membres du Comité Exécutif et selon les sujets traités des personnes de la Société ou des filiales. Son rôle est de dresser un bilan des activités du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés, de réaliser un point sur les sujets stratégiques en cours ainsi que de définir les objectifs spécifiques à atteindre pour l'année à venir qui sont ensuite approuvés en Conseil d'Administration. Le *Board Retreat* analyse également la synthèse de l'auto-évaluation du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés. Pour 2015, cette réunion a eu lieu en septembre et pour 2016, elle est prévue en septembre 2016.

Les Directions opérationnelles

Elles supervisent en particulier les processus commerciaux et le pilotage des projets.

Leur rôle est de contrôler la mise en œuvre des procédures qui permettent d'assurer :

- la qualité du processus commercial : identification des opportunités commerciales, réseau de distribution, partenariat, réactivité, évaluation de l'intérêt économique, négociation/contractualisation et suivi de la rentabilité ;



- la qualité du pilotage des projets : évaluation de la faisabilité technique, gestion et encadrement des équipes, conformité avec les cahiers des charges, suivi de la satisfaction client, service après-vente.

Les Directions fonctionnelles

Les Directions fonctionnelles sont en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne et d'animer leur mise en application.

a) La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en termes financiers, notamment en :

- établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions et des principales entités de la Société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- la comptabilité et la consolidation, en charge :
 - du contrôle de la comptabilisation des opérations,
 - de la clôture périodique des états financiers,
 - de la consolidation du Groupe,
 - de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales ;
- le contrôle de gestion, en charge :
 - de l'établissement et du suivi du budget,
 - de l'établissement du reporting périodique,
 - du contrôle interne à la fois opérationnel et financier ;
- le *cash management*, en charge :
 - de la gestion de la trésorerie,
 - du financement des projets,
 - de la couverture des risques de change et de taux ;
- la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

b) Le département juridique

Le département juridique est divisé en deux pôles :

- le pôle juridique *corporate* dont la mission principale est de s'assurer du suivi, de la rationalisation et de la veille juridique *corporate* ainsi que de la coordination juridique des opérations des filiales du Groupe ;
- le pôle propriété intellectuelle qui veille à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe par la revue ou l'écriture ou la négociation des divers contrats avec les clients et les partenaires industriels, les organismes étatiques ou académiques.

Sous son contrôle, la gestion des litiges avérés est confiée à des experts externes. Le département juridique prend une part active aux opérations de fusion et acquisition (audit *corporate*, audit de propriété intellectuelle, participation à la négociation des contrats d'acquisition).

c) La Direction des Ressources Humaines

En lien étroit avec la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines d'ESI Group accompagne la stratégie de l'entreprise en tenant compte de la dimension sociale.

La politique des ressources humaines d'ESI Group s'articule autour de quatre axes principaux :

- la gestion du personnel ;
- le management de la performance ;
- la gestion des rémunérations ;
- le conseil aux opérationnels.

La gestion du personnel regroupe les activités et initiatives suivantes qui visent à :

- garantir le respect de l'ensemble des contraintes légales et réglementaires,
- administrer la paye et les dossiers du personnel,
- piloter et animer les relations sociales,
- assurer le reporting social et la réalisation des tableaux de bord,
- veiller à la bonne information des salariés,
- assurer la retransmission des informations auprès de la Direction,
- développer les procédures RH dans le Groupe.

Le management de la performance consiste à attirer, intégrer, retenir et développer le meilleur niveau de performance pour chaque collaborateur et s'assurer de l'alignement avec la stratégie de l'entreprise.

- recrutement : gestion de l'emploi, anticiper les besoins de compétences, tant qualitatifs que quantitatifs,
- formation : détection des besoins, élaboration du plan de formation et mise en place de formations internes et externes,
- évaluation des performances : revue de personnel, plans de développement personnel, identification des potentiels, plans de carrière et promotion.

La gestion des rémunérations consiste à coordonner et piloter la politique de rémunération du Groupe et de :

- garantir le processus des révisions salariales tant dans les délais, dans le budget que dans le reporting,
- piloter les processus annuels de fixation et paiement des rémunérations variables,
- piloter les programmes de stock-options, d'actions gratuites et d'épargne salariale dans le Groupe,
- préparer tous les éléments nécessaires aux instances de gouvernance de l'entreprise (Comité des Rémunérations),
- garantir la remontée des effectifs et données sociales par filiale à l'aide du HR-IS.

Le conseil auprès des opérationnels consiste à faciliter l'autonomie des managers sur les sujets sociaux, en les assistant au quotidien, sur le terrain, et en mettant à leur disposition des services adaptés à leurs besoins spécifiques.

La Direction des Ressources Humaines Groupe fixe les grands axes de la politique des ressources humaines du Groupe, déclinés en objectifs opérationnels pour les Directeurs des Ressources Humaines régionaux. Ces derniers coordonnent la mise en œuvre de ces objectifs en collaboration avec une équipe d'opérationnels RH implantée dans chaque pays et avec l'appui du service ressources humaines central.

3.2.2.1.2.2. Acteurs externes à la Société

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle donnée par les états financiers en fin d'exercice à l'attention des Actionnaires, peuvent émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne relatif à l'élaboration des informations financières.

Avocats

La Société fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges et un cabinet de conseil fiscal. Il est également fait ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

3.2.2.2. Organisation du contrôle interne

La globalisation croissante de l'activité et la nature transversale des projets impliquant des interactions internationales de complexité et de rapidité croissantes, ont souligné la nécessité d'améliorer la capacité de réactivité du Groupe dans ses méthodes et ses outils de gestion opérationnelle, tant en central que dans les filiales.

L'organisation de la Direction Administrative et Financière est adaptée pour assurer un contrôle interne sur les trois axes suivants :

- une organisation et un réseau de contrôleurs financiers locaux implantés dans la plupart des filiales du Groupe ;
- des outils et bases de données centralisées ;
- des processus organisant la remontée des informations financières et leur contrôle.

Un réseau de contrôleurs financiers

Ce réseau permet de couvrir l'intégralité de la finance au niveau local, et de remonter les informations financières statutaires et de reporting aux équipes en central.

L'ensemble du contrôle financier des filiales du Groupe est effectué par un réseau d'une quinzaine de contrôleurs financiers locaux répartis en trois zones : EMEA, Asie et Amériques, chaque zone étant pilotée par un contrôleur financier régional. Chaque contrôleur financier local et régional, bien qu'opérationnellement rattaché à son manager local (responsable d'entité locale), est hiérarchiquement et fonctionnellement rattaché à la Direction Administrative et Financière et au Directeur Administratif et Financier Groupe *in fine*.

Ces contrôleurs locaux dirigent une équipe locale (entre une et trois personnes selon la taille des entités) de financiers, comptables ou administratifs permettant de remplir l'intégralité des tâches du contrôle financier local. Dans le cas d'entités plus petites, des cabinets externes locaux assurent le contrôle financier sous la direction du responsable financier régional.

À ce réseau s'ajoute une équipe centrale de six contrôleurs financiers séparés dans les trois métiers principaux du Groupe que sont l'Édition, la Distribution et le Support.

Le système informatique de gestion

Le contrôle financier s'appuie sur un système informatique de gestion constitué des outils et des bases de données centralisés suivants :

- une base de données commerciale unique, Salesforce, est la clé de voûte de l'organisation et du contrôle interne pour les ventes. Ces données se déversent automatiquement dans une base de données (NCA) unique à destination financière pour la détermination du chiffre d'affaires mensuel et du portefeuille de commandes ;
- un outil de consolidation financière, Talentia CPM, qui permet à la Société de centraliser les flux financiers en provenance des différentes comptabilités des filiales. À noter que les filiales comptabilisent leurs opérations sous leur propre système comptable, et s'assurent de la correcte remontée des informations vers la société mère *via* des liasses de consolidation, qui sont toutes centralisées et traitées par l'outil Talentia ;
- un outil de gestion des données RH, dénommé *HR-Information System* (base HR-IS), permettant une consolidation au niveau Groupe des données relatives aux salaires ainsi qu'aux effectifs. Cet outil

permet notamment le suivi des étapes de la procédure d'embauche et chaque responsable dispose de toute information nécessaire lui permettant une meilleure gestion de son équipe. Les données de HR-IS font partie des informations source à la base du reporting financier relatif au personnel.

La Direction des Systèmes d'Information a lancé plusieurs projets d'amélioration et d'optimisation de ces outils.

Principaux processus de contrôle de l'information comptable et financière

Le Groupe établit trimestriellement ses comptes consolidés. Le chiffre d'affaires est publié trimestriellement et les résultats tous les semestres. Un budget pour l'ensemble du Groupe est établi en début d'exercice et suivi mensuellement.

Processus de consolidation

Le processus de production des états financiers consolidés est assuré par des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe et comprenant :

- un planning de remontée des informations et un calendrier des travaux à effectuer par les intervenants ;
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation spécialisé ;
- la séparation des activités d'élaboration de la consolidation, effectuées par le responsable consolidation, des activités de contrôle effectuées par les contrôleurs financiers centraux et le Directeur Administratif et Financier ;
- l'assistance d'experts comptables pour certains points sensibles et techniques, notamment à l'étranger ;
- une revue des comptes consolidés semestriels et annuels par les commissaires aux comptes, le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration.

Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les budgets annuels sont établis en début d'exercice en fonction des hypothèses du business plan à trois ans établies en N-1 et des objectifs stratégiques à cinq ans redéfinis annuellement par la Direction. Tout au long de l'année, un système de reporting mensuel permet de procéder à :

- un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget de l'année en cours ;
- un *reforecast* mensuel afin de prévoir dans un premier temps le résultat du premier semestre, puis dans un deuxième temps celui du second semestre.

Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de la Société. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la Société. Il s'agit entre autres des quatre indicateurs suivants :

- les prises de commandes Licences et Services ;
- la production réalisée en Services et le *backlog* ;
- l'évolution des effectifs et l'évolution du coût moyen des équipes ;
- la situation de trésorerie et prévisions à trois mois.

En complément de ce processus budgétaire et de reporting, la Société a mis en place une organisation basée sur des *Performance Units* avec un responsable en charge de piloter son unité grâce à des indicateurs clés de performance (KPI) dans un format de *Balanced Scorecard* couvrant quatre perspectives : financière, commerciale, processus internes, organisation et apprentissage.



Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité de la Direction Financière qui s'assure de :

- la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles pour ce qui concerne les Licences ;
- l'exactitude des éléments de facturation ;
- l'exhaustivité des prestations facturées pour les Services notamment.

Processus de gestion du risque client

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- en aval, par une procédure de relance régulière adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients des filiales.

Processus de gestion de la trésorerie

Le Directeur Administratif et Financier est responsable, avec le support du trésorier, de la gestion des flux de trésorerie, et contrôle :

- le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de la Société en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- la rentabilité et le risque des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires ;
- la mise en place des emprunts nécessaires au développement de la Société.

La position de trésorerie de chaque entité est centralisée et une prévision trimestrielle consolidée établie chaque mois.

Processus de gestion de la paye

Le processus de paye est sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines et permet :

- le traitement des divers éléments variables entrant dans le calcul des salaires ;

- la remontée en comptabilité des informations de paye ;
- le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- la conformité avec les obligations déclaratives en matière sociale.

3.2.2.3. Maîtrise des risques

Management des processus et certification ISO 9001:2008

Au travers de ses procédures qualité, la Société, certifiée ISO 9001:2008, a orienté sa démarche Qualité vers le développement d'une certification mondiale pour l'ensemble du Groupe, visant ainsi à intégrer toutes ses filiales déjà certifiées ou non. Cette démarche, associée aux nouvelles exigences de la norme ISO 9001:2015, est un atout complémentaire pour renforcer le management par processus et faciliter l'implémentation de la gestion des risques, permettant ainsi d'assurer une prévention pérenne et efficace.

Assurance et couverture des risques – Généralités

La Société a contracté une police d'assurance qui prend en charge, après un dommage direct causé aux matériels, les frais de reconstitution des informations, les frais supplémentaires d'exploitation ainsi que les pertes d'exploitation (perte de marge brute résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption ou la réduction de l'activité de l'entreprise).

Pour les filiales étrangères, les dommages relevant du volet de garantie Responsabilité Civile Exploitation et notamment les dommages relevant des garanties dites « *employer's liability* » et/ou « *workmen's compensation* » et les risques de circulation automobile sont exclus de la garantie.

La police française (siège et filiales) ne se substitue pas à celles qui, à l'étranger, seraient souscrites conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

Par ailleurs, ESI Group a contracté une police d'assurance couvrant la responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Enfin, la Société a souscrit une police Groupe assurant au niveau mondial et pour l'ensemble de ses salariés, les déplacements à l'étranger.

3.2.3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

La loi prévoit que le Conseil élise parmi ses membres un Président, personne physique, qui organise et dirige ses travaux et veille au bon fonctionnement des organes de la Société. Le Conseil confie la Direction Générale soit au Président du Conseil d'Administration, soit à une autre personne physique, Administrateur ou non, portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a choisi de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général. Ce choix est apparu comme le plus adapté compte tenu de la taille de la Société et du fait de la présence de deux Directeurs Généraux Délégués amenés à seconder le Président et Directeur Général.

En revanche, les pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués, aux fins d'agir pour la Société en tant que représentants légaux et commerciaux, ont été délégués par le Président du Conseil d'Administration. Les Directeurs Généraux Délégués, Monsieur Vincent Chaillou et Monsieur Christopher St.John disposent donc d'une délégation de pouvoirs pour :

1. généralement représenter la Société dans toutes les démarches courantes des affaires du Groupe vis-à-vis des tiers et dans le respect des procédures du Groupe ;

2. passer tout accord ou contrat commercial pour le compte de la Société, dans les limites de son territoire commercial et de sa représentation commerciale ;

3. embaucher et licencier tout employé, mandataire, consultant, représentant commercial, distributeur ou agent ainsi que déterminer leurs pouvoirs et titre (à l'exclusion des Managers et Directeurs) et établir ou augmenter toute rémunération, commission ou pension pour toutes ces personnes ou entités légales. La rémunération annuelle ne saurait excéder un montant de 100 000 euros.

En tout état de cause, les Directeurs Généraux Délégués requièrent l'approbation préalable écrite de la Société pour effectuer, pour le compte de celle-ci, toutes les transactions suivantes :

- embaucher les Managers et Directeurs et déterminer ou modifier leur rémunération annuelle ;
- acheter ou acquérir, vendre ou aliéner, prendre ou accorder un bail, ou hypothéquer tout bien immobilier ;
- gager tout bien mobilier et créance ;
- conclure des accords de crédit ;
- engager la Société à prendre des emprunts monétaires (excluant l'utilisation d'un découvert bancaire accordé à la Société) ;

- créer, participer, ou tout autre engagement, dans d'autres sociétés, accepter la direction d'autres sociétés, établir ou dissoudre des filiales et disposer des intérêts participatifs ;
- faire une proposition pour une fusion légale ;
- accorder des emprunts monétaires ;
- engager la Société en tant que caution ou en tout autre cas de dettes envers des tiers ;
- conclure la résolution de tout litige et conduire des actions légales, à l'exception de recouvrement de créances, dans les démarches courantes de la Société à l'exception des démarches urgentes telles que les démarches conservatoires et provisionnelles qui ne peuvent être ajournées dans l'intérêt de la Société ;
- souscrire à des régimes de retraite au profit des salariés de la Société ;
- vendre ou aliéner, acheter ou acquérir, transmettre ou hypothéquer les actifs de la Société ayant une valeur d'un montant supérieur à 50 000 euros ;
- conclure un contrat commercial ou une transaction d'un montant supérieur à 250 000 euros, à l'exception des contrats intra-groupe émis par la Société, que Messieurs Vincent Chaillou et Christopher St.John pourront signer sans limitation de montant ;
- en général, faire toutes les démarches afférentes à la Société d'un montant supérieur à 50 000 euros ;
- en général, conclure tout accord ou transaction impliquant d'autres sociétés du Groupe, clients ou partenaires et allant au-delà du territoire et de la délégation commerciale de la Société.

3.2.4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Dans le cadre de leur mandat, les Administrateurs ne perçoivent que des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale. Leur répartition s'effectue, sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance au Conseil d'Administration, selon des critères de fréquence des réunions, d'assiduité et de participation ou de présidence de Comités spécialisés et au regard de missions spéciales qui peuvent être confiées.

Conformément à la recommandation R. 2 du Code de gouvernement d'entreprise, le niveau de rémunération des mandataires sociaux répond aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux sept principes

figurant dans ledit code à savoir : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

Le Président et Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués perçoivent une rémunération fixe et une part variable. Les Directeurs Généraux Délégués peuvent également bénéficier de l'attribution d'actions gratuites.

La politique de rémunération incluant les stock-options et les actions gratuites est régulièrement débattue au sein du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et approuvée par le Conseil d'Administration (R. 5 du Code de gouvernement d'entreprise).

3.2.4.1. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons de la rémunération totale perçue par Monsieur Alain de Rouvray, Président et Directeur Général de la Société, et par les autres mandataires sociaux au cours de l'année 2015.

Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants	Exercice 2015	Exercice 2014
Mandataires sociaux dirigeants		
Monsieur Alain de Rouvray	10 000	10 000
Monsieur Vincent Chaillou	6 000	6 000
Mandataires sociaux non dirigeants		
Monsieur Jacques Dubois	4 000	6 643
Madame Cristel de Rouvray	47 042	45 036
Monsieur Charles-Helen des Isnards	31 033	31 500
Monsieur Éric d'Hotelans	16 500	16 500
Madame Véronique Jacq	14 078	7 363
Madame Rajani Ramanathan	18 033	8 893
Monsieur Michel Barbier de la Serre	N/A	8 393
Monsieur Francis Bernard	N/A	12 902
TOTAL	146 686	153 230

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2015 a fixé, par le biais de sa huitième résolution, à 160 000 euros le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons

de présence au titre de l'exercice 2015, en précisant que la répartition de ce montant serait effectuée par le Conseil d'Administration entre ses membres.

3.2.4.2. Rémunération du Président et Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués

Les modalités de rémunération du Président et Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont proposées par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, composé majoritairement de membres indépendants. Dans le cadre de ses travaux, ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration sur la nature et le montant de ces rémunérations.

Le Conseil d'Administration, lui-même composé pour moitié de membres indépendants, statue ensuite sur ces recommandations, et arrête la rémunération des dirigeants.

Ainsi, les rémunérations variables des dirigeants sont fonction de critères quantitatifs arrêtés par le Conseil d'Administration. Le niveau de réalisation de chacun de ces critères a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette procédure est de nature à assurer la transparence et l'équilibre des rémunérations allouées au Président et Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués conformément aux recommandations R. 2 à R. 5 du Code de gouvernement d'entreprise.



	Exercice 2015	Exercice 2014
Alain de Rouvray		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	593 769	508 429
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Vincent Chaillou		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	251 837	230 939
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Christopher St.John		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	251 853	243 947
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

M. de Rouvray	2015		2014	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	362 554	362 554	305 344	309 160
Rémunération variable	63 503	60 261	60 261	0
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature	157 711	157 711	132 824	164 885
TOTAL	593 769	590 527	508 429	484 046

M. Chaillou	2015		2014	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	198 550	198 550	190 000	190 000
Rémunération variable	39 827	20 194	27 480	15 577
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantage en nature	7 459	4 681	7 459	7 459
TOTAL	251 837	229 425	230 939	219 036

M. St.John	2015		2014	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	177 650	177 650	170 000	170 000
Rémunération variable	32 203	39 706	31 947	26 255
Avantage en nature	42 000	42 000	42 000	42 000
TOTAL	251 853	259 356	243 947	238 255

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Alain de Rouvray Président et Directeur Général		X		X		X		X
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	Suspendu			X		X	25 % de la rémunération annuelle	
Monsieur Christopher St.John Directeur Général Délégué	X			X		X		X

3.2.4.3. Allocations d'options et d'actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2015 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Il n'a été procédé à aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice fiscal 2015 à des mandataires sociaux.

ALLOCATIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE AUX MANDATAIRES SOCIAUX (LISTE NOMINATIVE) AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Il n'a été procédé à aucune attribution d'actions de performance au cours de l'exercice fiscal 2015 à des mandataires sociaux.

ALLOCATIONS D'ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (LISTE NOMINATIVE) AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Il n'a été procédé à aucune attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice fiscal 2015 à des mandataires sociaux.

3.2.4.4. Levées d'options et d'actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2015 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (En euros)
Christopher St.John	N° 7 (30/06/2005)	3 500	8,86
TOTAL		3 500	8,86

3.2.4.5. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Date d'Assemblée	Plan n° 7 : 30/06/2005	Plan n° 9 : 29/06/2006	Plan n° 10 : 26/06/2012	Plan n° 15 : 23/07/2013	Plan n° 17 : 24/07/2014
Date du ou des Conseils d'Administration	10/07/2008	10/07/2008	2012 à 2015	26/03/2015	22/07/2015
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	100 000	200 000	180 000	20 000	7350
<i>Dont :</i>					
• Vincent Chaillou	32 000	0	3 500	0	0
• Christopher St.John	6 000	14 000	2 975	0	0
Point de départ d'exercice des options	10/07/2013	10/07/2013	2017 à 2019	01/02/2019	22/07/2019
Date d'expiration	08/07/2016	08/07/2016	2020 à 2025	01/02/2025	21/07/2023
Prix de souscription ou d'achat (En euros)	8,86	8,86	25,94	21,66	27,17
Nombre cumulé d'actions exercées	13 100	53 980	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	86 900	114 100	51 375	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	31 920	128 625	20 000	7 350

3.2.4.6. Historique des attributions d'actions gratuites

Date d'Assemblée	Plan n° 14 : 26/06/2012
Date du ou des Conseils d'Administration	19/12/2012
Nombre d'actions attribuées	21 755
<i>Dont :</i>	
• Vincent Chaillou	3 600
• Christopher St.John	3 100
Point de départ d'exercice des actions	20/12/2016
Date d'expiration	20/12/2020
Nombre cumulé d'actions exercées	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 570
Actions restantes en fin d'exercice	19 185



3.2.4.7. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	45 500	22,9	10, 15 & 17
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	3 150	8,86	9

Le Président et Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ne bénéficient à ce stade d'aucune autre rémunération : en particulier, aucune indemnité de départ, pour quelque raison que ce soit, ni aucun

régime de retraite supplémentaire n'ont été mis en place à leur profit et ce conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 3 et R. 4).

3.2.5. Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

3.2.5.1. Modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale de la Société sont prévues à l'article 18 des statuts. Plus particulièrement, tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission ou, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, dans les conditions prévues par les statuts.

3.2.5.2. Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments suivants sont exposés aux paragraphes 1.3.4 (concernant la structure du capital et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société), 1.3.2.3 (concernant le droit de vote double prévu par les statuts), et 3.4.3 (concernant l'accord entre Actionnaires existant), du document de référence de la Société.

Les conditions de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi que les pouvoirs dudit Conseil sont par ailleurs décrits dans le Rapport.

3.2.6. Déclaration des Administrateurs au titre du paragraphe 14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun Administrateur et cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ni n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun Administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par

un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

Le Rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 8 avril 2016.

Annexe I : Liste des mandats en cours des Administrateurs de la Société et exercés en dehors de l'entité

Administrateurs indépendants *

Monsieur Charles-Helen des Isnards

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Nature & Découvertes ;
- Administrateur de l'association Les Arts Florissants ;
- Administrateur de la Fondation Day-Solvay.

Monsieur Éric d'Hotelans

- Président et Directeur Général de Home Shopping Services SA depuis 2009 ;
- Président de T-Commerce SAS ;

- Administrateur de M6 Films ;
- Administrateur de M6 Diffusion SA ;
- Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA ;
- Administrateur de Métropole Production SA ;
- Administrateur de la Fondation d'entreprise du groupe M6.

Madame Véronique Jacq

Néant.

Madame Rajani Ramanathan

Néant.

* Tous les mandats exercés par les Administrateurs indépendants en dehors de l'entité sont exercés hors du périmètre du Groupe.



3.3. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société ESI Group

Exercice clos le 31 janvier 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESI Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 mai 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

Ernst & Young Audit
Frédéric Martineau



3.4. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes sociaux

À l'exception des points abordés ci-après, les dirigeants n'ont pas d'autres conflits d'intérêts potentiels.

3.4.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration

Au 22 juillet 2015, date de l'Assemblée Générale de la Société, le total des titres détenus par les membres du Conseil d'Administration dans le capital de la Société s'élève à 1 852 364 actions, soit 31,1 % du capital, et 3 583 087 droits de vote, soit 46,6 % des droits de vote.

3.4.2. Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction

Néant.

3.4.3. Pactes d'Actionnaires

Une convention a été signée, le 25 octobre 2000, entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), les membres de son groupe familial composé de Madame Amy de Rouvray, Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, Monsieur Jacques Dubois (Administrateur et co-fondateur) et Monsieur Philippe Billaud en qualité d'Actionnaires de la Société.

Les parties signataires ont indiqué que cette convention visait à formaliser un accord de concert existant entre eux dès le moment de l'admission des titres de la Société sur le Nouveau Marché.

Ce pacte d'Actionnaires a fait l'objet d'une publication dans *La Tribune* en date du vendredi 27 octobre 2000, après décision du CMF n° 200C1608 en date du 27 octobre 2000.

Ce pacte comporte un droit de préemption mutuel.

Sont exclues du champ d'application du droit de préemption, les cessions au profit des héritiers d'un Actionnaire signataire personne physique en cas de décès, ainsi que les cessions entre membres de la famille de Rouvray, parties au pacte.

Ce pacte contient également :

- une obligation alternative de rachat ou de cession de participation : chaque partie signataire s'engage irrévocablement envers Monsieur Alain de Rouvray, dans l'hypothèse où celui-ci envisagerait de céder

la totalité de la participation qu'il détient ou qu'il viendrait à détenir dans la Société :

- soit à exercer le droit de préemption dans les conditions prévues par le pacte,
- soit à céder, consécutivement à la renonciation de l'exercice de ce droit, la totalité de sa propre participation au prix de cession ;
- un engagement de concertation préalable à l'acquisition de toute action supplémentaire qui serait de nature à entraîner l'obligation solidaire des membres du pacte de déposer un projet d'offre publique.

En vertu notamment de cet engagement, les parties déclarent agir de concert.

Dans le cadre de la loi « Dutreil », une convention a par ailleurs été signée le 22 décembre 2003 entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, en qualité d'Actionnaires de la Société. Au 31 janvier 2016, ce pacte représentait 30,6 % du capital et 46,2 % des droits de vote et porte sur un engagement collectif de conservation à concurrence de la moitié de leurs valeurs pour une durée minimum de six ans.

Cette convention a été renouvelée en date du 31 décembre 2011 pour une nouvelle durée de six années.



4

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 21 JUILLET 2016

Exercice fiscal 2015 (clos le 31 janvier 2016)

4.1. Activité de l'exercice 2015

4.1.1. Faits marquants de l'exercice

Éléments financiers

La progression marquée de nos résultats économiques au cours de l'exercice témoigne du succès de notre politique d'amélioration de la rentabilité et de contrôle des coûts.

La forte croissance du chiffre d'affaires de l'exercice témoigne de la solidité de l'activité Licences et du recentrage stratégique de l'activité Services pour favoriser les études d'ingénierie à haute valeur ajoutée.

L'impact positif de change sur le chiffre d'affaires atteint 6,1 millions d'euros, principalement lié à l'évolution favorable du dollar US, et dans une moindre mesure du yen japonais et du won coréen.

L'exercice a par ailleurs été marqué par une amélioration notable de la profitabilité, comme en témoignent les progressions de l'EBITDA et du Résultat Opérationnel Courant, en dépit des investissements de R&D et de croissance externe.

L'évolution du mix-produit s'est faite en faveur de l'activité Licences qui représente désormais 78 % du chiffre d'affaires total contre 76 % lors de l'exercice précédent.

La marge brute globale s'est améliorée d'une part du fait de l'évolution du mix-produit en faveur des Licences, et d'autre part du fait d'une légère amélioration des taux de marge Licences et Services. Par ailleurs, tout en poursuivant ses efforts d'investissements R&D et sa politique soutenue de croissance externe, ESI a maintenu le contrôle de ses coûts opérationnels, comme en témoigne le maintien des coûts de Ventes et Marketing et des frais généraux et administratifs.

La trésorerie de fin d'année est en légère baisse et subit les effets de la saisonnalité, à savoir un encaissement décalé à l'année suivante, particulièrement visible en cas d'une forte croissance du chiffre d'affaires annuel qui se produit principalement au tout dernier trimestre.

Évolution de la structure

La société CIVITEC (acquisition de 80 % du capital) est intégrée à compter du 27 mars 2015. Les actifs de Ciespace sont consolidés à compter du 10 avril 2015. Les actifs de PicViz Labs sont consolidés à compter du 30 mars 2015, et le logiciel Presto est intégré à compter du 6 mai 2015. La société ITI GmbH (acquisition de 96 % du capital) est consolidée à compter du 6 janvier 2016. Ces acquisitions représentent 0,7 million d'euros de chiffre d'affaires sur l'année dont 0,5 million d'euros sur le dernier trimestre et - 0,5 million d'euros sur l'EBITDA annuel.

Déploiement des solutions

Les prises d'ordres ont en particulier progressé chez les grands comptes du secteur automobile et notamment chez les partenaires stratégiques

emblématiques tels que Volkswagen Group, Renault-Nissan et Honda. Grâce à sa solution « Virtual Performance » fortement disruptive, ESI leur offre un environnement unique multidomains et multiphysiques permettant de fabriquer et d'assembler sur un même modèle virtuel partagé en temps réel les composants essentiels avec le bon niveau d'information physique indispensable pour répondre aux exigences industrielles et réglementaires.

Diversification sectorielle

ESI s'est renforcé notamment dans les secteurs de l'aéronautique, de l'énergie et de l'industrie lourde. Ces secteurs, soumis à une forte pression concurrentielle et à des contraintes environnementales, ont particulièrement bénéficié du recours aux solutions d'ESI. En particulier les activités en nette progression avec le groupe EDF mettent en évidence la valeur ajoutée unique qu'ESI peut apporter dans la sécurité nucléaire et le développement des énergies nouvelles, où un partenariat stratégique a été signé avec EDF Énergies Nouvelles l'an dernier.

Succès de la solution de réalité virtuelle

En 2015, la forte dynamique de développement de la solution de réalité virtuelle s'est poursuivie avec la signature de nouveaux contrats avec des leaders industriels de l'aéronautique et des transports, tels que Sikorsky Aircraft Corporation, constructeur américain d'hélicoptères et Bombardier, leader mondial de la fabrication d'avions et de trains. Par ailleurs, la solution s'est fortement déployée chez Boeing où des installations sur de nouveaux sites permettent de renforcer les prises de décision grâce à un travail collaboratif sur modèle virtuel immersif et en temps réel avec des équipes globales distribuées.

Réalisation de la vision stratégique

L'extension du positionnement stratégique, notamment grâce aux briques technologiques nouvellement acquises, vient renforcer le potentiel de croissance du Groupe. En particulier, le Groupe dispose, suite à l'acquisition d'ITI GmbH en janvier 2016, d'une présence reconnue dans le domaine de la simulation des systèmes OD-ID. L'expertise de cet acteur, auprès des grands leaders mondiaux, permet un accès direct aux spécificités fonctionnelles d'un produit industriel et de représenter les interactions et le pilotage avec ses composants 3D. Enfin, l'exploitation des technologies d'information du futur (ICT) telles que les données massives (*big data*), l'apprentissage numérique (*machine learning*) ou l'interconnexion des objets (*Internet of Things – IoT*), permet d'ajouter aux solutions d'ESI un espace interactif de prise de décision en environnement virtuel immersif et en temps réel. Le prototype virtuel innovant devient désormais agile, intelligent et autonome pour accompagner les industriels dans leur transformation vers l'ère de l'usine du futur et des produits numériques intelligents.



4.1.2. Résultats des comptes consolidés

4.1.2.1. Examen du résultat

Les éléments financiers consolidés ci-après sont présentés dans le référentiel IFRS.

4.1.2.1.1. Chiffres clés consolidés

(En millions d'euros)	2015	2014	Variation à taux courants	Impacts de change	Variation à taux constants
Chiffre d'affaires total	124,7	111,0	+ 12,3 %	6,1	+ 6,8 %
Licences	97,0	84,5	+ 14,8 %	4,8	+ 9,1 %
Services	27,7	26,5	+ 4,5 %	1,3	- 0,5 %
Marge brute	90,4	79,1	+ 14,3 %	4,7	+ 8,3 %
en % du CA	72,5 %	71,3 %			
EBITDA ⁽¹⁾	14,3	10,8	+ 32,2 %	0,6	+ 26,2 %
en % du CA	11,4 %	9,7 %			
Résultat Opérationnel Courant	11,8	9,0	+ 31,8 %	0,6	+ 25,6 %
en % du CA	9,5 %	8,1 %			
Résultat Opérationnel	9,4	8,4	+ 12,0 %	0,5	+ 5,4 %
en % du CA	7,5 %	7,5 %			
Résultat net part du Groupe	5,3	5,5	- 3,0 %	0,4	- 10,7 %
en % du CA	4,3 %	5,0 %			

(1) EBITDA hors résultat non récurrent, et désormais y compris impacts de l'activation des dépenses de développement et dotations/reprises de provisions pour dépréciation des créances clients. Chiffres 2014 retraités en fonction. Voir tableau de passage ci-après.

4.1.2.1.2. Présentation générale

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé s'élève à 124,7 millions d'euros, en hausse de + 12,3 % à taux réels et en croissance de + 6,8 % à taux constants. Les revenus liés aux acquisitions restent limités à 0,7 million d'euros, également répartis entre les Licences et Services. L'effet de change positif principalement lié à l'évolution favorable du dollar US et dans une moindre mesure du yen japonais et du won coréen impacte les revenus à hauteur de 6,1 millions d'euros.

Les revenus générés par l'activité Licences ressortent à 97,0 millions d'euros en solide progression de 14,8 % à taux courants par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution traduit le succès du développement de la base installée dont le taux de récurrence s'établit à un niveau élevé de 90 % à taux constants. Le *New Business* s'établit à 17,4 millions d'euros, en légère croissance de 2,4 % sur l'exercice malgré le fort dynamisme observé sur le second semestre notamment en Chine.

L'activité Services affiche une croissance modérée de + 4,5 %, tirée par le solide développement des études d'ingénierie, cœur de l'activité Consulting (activité Services hors « Autres services » tels que la vente de matériel), qui progressent de + 14,8 %.

En 2015, la répartition géographique du chiffre d'affaires reflète la forte progression de l'activité Licences en Asie et en Amériques. Ces régions représentent respectivement 35,5 % et 18,7 % des revenus totaux contre 34,7 % et 17,2 % au cours de l'exercice 2014, au détriment de la zone Europe dont le poids ressort à 45,8 % contre 48,2 %.

Le poids de l'activité dans les BRIC reste constant en comparaison à l'année 2014 (12,6 % du chiffre d'affaires sur la période contre 12,7 % sur l'exercice précédent). Le dynamisme marqué de l'activité Licences en Chine a permis de compenser le contexte économique toujours difficile en Russie.

Marge brute et coûts opérationnels

Le taux de marge brute représente 72,5 % du chiffre d'affaires, contre 71,3 % en 2014. Cette progression résulte de l'évolution favorable du mix-produit en faveur des Licences (77,8 % en 2015 contre 76,1 % en 2014) combinée à une amélioration des marges des Licences et du Consulting.

Conformément à notre stratégie fondée sur l'innovation technologique, les investissements en R&D ont progressé de 21,6 % à taux courants. Les frais de R&D atteignent 29,1 millions d'euros (hors crédit impôt recherche – « CIR »), et représentent désormais 30,0 % du chiffre d'affaires Licences. Cette progression des investissements concerne les technologies existantes, mais également celles relatives aux dernières opérations de croissance externe. Le montant R&D total porté au Compte de Résultat après prise en compte du CIR et de l'activation des frais de développement s'élève à 22,8 millions d'euros, en progression de + 14,0 %.

En 2015, les coûts de Ventes & Marketing (S&M) et les frais généraux et administratifs (G&A) représentent respectivement 31,0 % et 13,8 % des revenus. L'ensemble de ces coûts a progressé de 10,2 %, à comparer à la croissance du chiffre d'affaires de 12,3 %. Cette évolution, qui intègre les frais liés aux acquisitions, souligne la maîtrise des coûts opérée sur l'exercice.

Résultats

L'EBITDA progresse fortement de + 32,2 % à 14,3 millions d'euros, soit un taux de marge de 11,4 % à comparer à 9,7 % en 2014. Cette progression ressort à + 26,2 % à taux constants (pour un équivalent de 13,6 millions d'euros, soit 11,5 % de taux de marge). Le tableau de comparaison suivant montre les effets du changement de définition de l'EBITDA et confirme la bonne performance du Groupe en termes de progression de la rentabilité avant et après intégration des acquisitions.

	2015	2014	Variation à taux courants	
			%	Montant
Chiffre d'affaires	124,7	111,0	12,3 %	13,7
EBITDA - ancienne définition	11,7	10,1	15,3 %	1,5
• Dont organique	13,6	10,1	34,5 %	3,5
• Dont acquisitions 2015	- 1,9	0,0		- 1,9
Capitalisation de la R&D - effet net	3,5	1,2		2,3
Dotations/reprise pour dépréciation des créances clients	- 0,8	- 0,4		- 0,4
EBITDA - nouvelle définition	14,3	10,8	32,2 %	3,5
• Dont organique	14,8	10,8	37,2 %	4,0
• Dont acquisitions 2015	- 0,5	0,0		- 0,5
Dotation aux amortissements des autres actifs	- 2,2	- 2,1		- 0,1
Dotations/reprises aux autres provisions	- 0,2	0,3		- 0,5
Résultat Opérationnel Courant	11,8	9,0	31,8 %	2,9

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) progresse de + 31,8 % à 11,8 millions d'euros, faisant ressortir une marge de 9,5 % soit 1,4 point de croissance par rapport à l'an dernier. À taux constants, il ressort à 11,2 millions d'euros, en croissance de 25,6 %.

Le Résultat Opérationnel (EBIT) progresse de + 12,0 % à 9,4 millions d'euros, soit une marge de 7,5 % stable par rapport à l'exercice 2014. À taux constants, il s'établit à 8,8 millions d'euros, en progression de 5,4 %, soit + 0,5 million d'euros. Cette évolution, plus limitée que celle de l'EBITDA et du ROC, découle principalement des frais exceptionnels, classés en coûts non récurrents, liés aux six dernières acquisitions technologiques réalisées en 2015.

Le Résultat Financier s'établit à - 0,9 million d'euros contre + 0,7 million d'euros en 2014. Les charges financières de l'exercice, liées notamment aux charges d'intérêts, ne sont pas cette année contrebalancées par un bénéfice au titre des gains et pertes de change lequel s'établissait exceptionnellement à 1,6 million d'euros en 2014 suite à la réévaluation du dollar US en fin d'exercice.

Affecté par les effets des coûts d'acquisitions non récurrents et du Résultat Financier, le Résultat Net part du Groupe ressort à 5,3 millions d'euros, soit une marge nette de 4,3 % et prend en compte une charge d'impôt de 3,2 millions d'euros.

4.1.2.2. Situation financière – Bilan consolidé

Les principales variations du bilan sont les suivantes :

- les actifs non courants, diminués des passifs non courants (hors dettes financières), augmentent de 25,3 millions d'euros. Cette hausse s'explique par les acquisitions de briques technologiques et de sociétés pour 21,3 millions d'euros et par la capitalisation des frais de R&D qui impacte les actifs immobilisés pour 3,5 millions d'euros ;
- les dettes financières (long terme et court terme) progressent de 24,0 millions d'euros principalement du fait des acquisitions de filiales et briques technologiques au cours de l'exercice 2015. Un nouveau crédit syndiqué a été signé au cours de l'exercice, permettant le refinancement du précédent emprunt et une enveloppe pour la croissance externe. Cette dernière a permis le financement de l'acquisition de la filiale ITI GmbH en fin d'exercice. L'utilisation du crédit renouvelable (billets de trésorerie en 2014) reste à un niveau quasi stable, en hausse de 0,5 million d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 91,7 millions d'euros. Les dettes financières s'élevant à 46,6 millions d'euros, elles représentent 50,8 % des capitaux propres contre 26,0 % un an plus tôt.

L'endettement financier net de la trésorerie disponible s'élève à 36,2 millions d'euros et représente (*gearing*) 39,6 % des capitaux propres contre 12,3 % au 31 janvier 2015.

La trésorerie disponible à la clôture enregistre une baisse de 1,6 million d'euros, passant de 11,9 millions d'euros à 10,3 millions d'euros au 31 janvier 2016.

Au 31 janvier 2016, ESI Group détenait par ailleurs 7,2 % de son capital en actions « auto-détenues ».

4.1.2.3. Maîtrise des risques

Risque pays et risque de change

De par sa présence étendue à l'international, notamment dans des pays dont la devise est différente de l'euro, le Groupe est exposé au risque pays et au risque de change.

- Risque pays : le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2016, 45,8 % de son chiffre d'affaires en Europe, 35,5 % dans la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 18,7 % dans la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones.
- Risque de change : le Groupe est également exposé aux risques découlant des variations des cours des devises. Pour l'exercice clos au 31 janvier 2016, 59,1 % des revenus sont générés en dehors de la zone euro et 47,6 % des coûts sont dépensés dans une devise autre que l'euro. La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux nets d'exploitation prévus dans le cadre du budget sur la base des taux de change retenu dans le budget.
Une description détaillée de ce risque et des couvertures est présentée dans les notes 7.1.4 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt

L'endettement financier du Groupe est principalement contracté à taux variable. Afin de limiter l'impact négatif de fluctuation des taux, le Groupe applique une politique de gestion non spéculative en utilisant des instruments dérivés. Une description détaillée de ce risque et des couvertures est présentée dans les notes 7.1.2, 7.1.4 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés.



4.1.2.4. Trésorerie/Financement

L'évolution de la trésorerie sur l'exercice 2015 de - 1,6 million d'euros s'explique par les événements listés ci-après.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 7,5 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette variation est essentiellement due à :

- une augmentation de l'EBITDA de 3,5 millions d'euros ;
- une variation du retraitement des éléments non cash pour - 2,0 millions d'euros principalement liée à la hausse de la capitalisation des frais de R&D ;
- des frais non récurrents liés aux acquisitions 2015 de - 1,3 million d'euros ;
- une augmentation des actifs de couverture de retraite en Corée suite à une évolution réglementaire pour un impact de - 0,6 million d'euros.

La variation des différents postes du besoin en fonds de roulement (BFR) a eu un impact négatif de - 7,8 millions d'euros principalement due à la croissance du chiffre d'affaires sur le quatrième trimestre dont l'encaissement s'effectue l'année suivante. Le montant de la trésorerie générée par l'exploitation s'élève ainsi à - 0,3 million d'euros.

4.1.3. Recherche et développement

4.1.3.1. Coûts de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus. Ils se sont élevés à 29,1 millions d'euros en 2015, en augmentation de 21,6 % par rapport à l'année précédente. Cette progression des investissements concerne les technologies existantes, mais également celles relatives aux dernières opérations de croissance externe.

L'impact de la capitalisation des frais de R&D sur le compte de résultat est de + 3,5 millions d'euros en 2015.

Le détail des coûts est indiqué dans la note 6.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La politique de recherche et de développement (R&D)

La division Édition en charge de la R&D délivre les produits en ligne avec la stratégie du Groupe, les besoins du marché et la compétitivité des solutions ESI Group :

- les outils génériques d'analyse et de simulation nécessaires à l'approche du marché (*Virtual Tool*) ;
- les solutions métiers pour supporter la physique réaliste par modèle de simulation (*Virtual Test*) ;
- les filières de composants pour gérer les processus et les meilleures pratiques par segment industriel ou multimodèle de conception (*Virtual Component*) ;
- les filières de chaînes de composants ou sous-systèmes et systèmes mécatroniques (*Virtual System*) ;
- les filières de prototypage complet couvrant l'ensemble de l'ingénierie virtuelle du produit en synchronisation avec le processus PLM du client, l'optimisation, la visualisation 3D, et apportant une aide à la prise de décision locale, départementale ou globale ;
- la plate-forme de Prototypage Virtuel intégral et vivante permettant de supporter l'ensemble des modules des produits, la prise en compte des processus clients, et d'impacter le Cycle de Performance des produits du client.

La politique de R&D agit :

- en support du *business model* pour intégrer les évolutions dans l'utilisation des produits, vers de nouvelles limites, pour des plates-formes informatiques nouvelles (GPU, *SaaS*, *Cloud*) ou en évolution pour assurer le renouvellement de la base installée ;

Les investissements courants payés par la Société s'élèvent à 2,9 millions d'euros contre 1,4 million d'euros pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par des investissements réalisés dans le domaine du *high performance computing* (HPC) et une baisse du poste de dettes fournisseurs d'immobilisations.

À ces investissements courants s'ajoutent les investissements de briques technologiques et d'acquisitions de filiales pour 20,4 millions d'euros (hors trésorerie des filiales acquises) et le paiement des compléments de prix pour 0,2 million d'euros.

Les principaux mouvements concernant les opérations de financement sont relatifs aux acquisitions 2015 pour 21,5 millions d'euros. D'autre part ESI Group a procédé en début d'exercice 2015 au remboursement de 7,5 millions d'euros de billets de trésorerie et a utilisé en fin d'exercice 2015 son crédit renouvelable court terme à hauteur de 8,0 millions d'euros pour financer le fort impact sur la variation de BFR lié à la forte croissance du revenu en fin d'année. Au global, les dettes financières progressent ainsi de 24,0 millions d'euros.

- en support de nouveautés (améliorations produits) pour permettre l'extension de la base installée ou de conquérir de nouveaux clients avec les produits existants ;
- en support de l'innovation (nouveaux produits) pour permettre à nos clients la mise en place de nouveaux produits, de nouveaux processus ou d'améliorer leur performance en co-création.

La Direction Produits alloue un niveau d'investissement selon la maturité du produit :

- pour les produits matures afin d'assurer la maintenance, les améliorations produits, l'industrialisation d'innovations majeures et les livraisons de nouveaux produits compétitifs ;
- pour les produits émergents répondant à un appétit du marché plus important et constituant un accélérateur de croissance afin d'assurer une adoption plus rapide de ces produits en milieu industriel ;
- pour les produits innovants en amplifiant les contrats de recherche obtenus auprès de clients leaders afin d'assurer la viabilité de ces nouveaux outils et d'amplifier le cas échéant les possibilités de succès commerciaux ;
- en assurant une veille technologique pour supporter l'ensemble des produits.

La division Édition mène une approche duale spécifique/générique pour répondre à différents objectifs :

- assurer la genericité du produit et de ses composants pour couvrir de multiples besoins dans de multiples segments industriels et en support des développements des services, des clients ou des *third parties* ;
- assurer une compétitivité et productivité des produits en ciblant des applications et solutions métiers spécifiques à fort potentiel ;
- maximiser les synergies entre produits pour faciliter les sorties de versions compétitives et économiques et minimiser les efforts de maintenance ;
- accumuler la valeur de ce savoir-faire générique dans une plate-forme de Prototypage Virtuel intégral facilitant la prise en compte des besoins dans le cadre de développements spécifiques ou de services à façon.

La division Édition poursuit une forte activité de partenariat pour assurer :

- une identification des technologies, des cibles d'acquisition et des opportunités de marché en collaboration avec son Comité Scientifique ;
- une évaluation des opportunités de financement pour piloter les niveaux d'investissement ;
- un processus de découverte en partenariat avec les différents modes de recherche et développement (chaires académiques, projets européens, projets de co-création) ;
- une industrialisation rapide pour une mise sur le marché optimale.

Cet environnement permet de réduire les risques et d'assurer un fort taux de cofinancement et de crédit impôt recherche (CIR).

Enfin, la division Édition maintient et adapte une méthodologie de mise en œuvre adaptée au besoin des clients à fort contenu innovant et s'assure constamment de l'utilisation des meilleurs outils du marché pour éviter les redondances ou l'obsolescence des solutions internes par rapport aux standards du marché. En outre, le « *near or multi-shoring* » permettant un meilleur équilibre humain et financier s'amplifie afin de réduire la dépendance aux effets de changes et d'optimiser les charges associées.

4.1.4. Présentation des comptes annuels de ESI Group SA et affectation

4.1.4.1. Présentation des comptes annuels de ESI Group SA

ESI Group SA est la société mère du Groupe ; à ce titre, elle détient ou contrôle l'ensemble des participations.

Elle assure à la fois le pilotage de l'ensemble des filiales et regroupe l'essentiel des activités d'édition de logiciels.

Les revenus d'ESI Group SA sont constitués pour l'essentiel de :

1. redevances versées par les filiales, distributeurs et agents et perçues pour l'utilisation des logiciels ;

4.1.3.2. Propriété intellectuelle (hors marques)

L'essentiel des propriétés intellectuelles de la Société est constitué de logiciels et bases de données qui sont de fait protégés par le droit d'auteur dans le monde, par des dispositions spécifiques en faveur des producteurs de bases de données au sein de l'Union européenne, par le droit de la concurrence en dehors.

Tous les développements réalisés par les filiales et commandés par ces dernières voient leur propriété transférée à la Société. L'éditeur du Groupe détient donc toutes les propriétés intellectuelles.

La Société édite pour l'essentiel ses propres produits logiciels et bases de données.

Pour les rares produits commercialisés qui appartiennent à des tiers, la Société est titulaire de contrats d'édition ou de distribution. Il s'agit de produits soit intégrés dans son offre (mais pour lesquels des solutions de substitution pourraient être envisagées en cas d'interruption), soit complémentaires, mais sans toutefois que ces compléments ne soient indispensables à l'exploitation des logiciels de la Société.

La Société détient de plus quelques brevets, directement ou *via* ses filiales.

2. facturations effectuées auprès des clients directs au titre de la concession de droit d'utilisation et/ou de prestations de service, sur les territoires non couverts par ses filiales ;
3. *Group services fees* facturés aux différentes filiales dans le cadre de sa mission de pilotage ;
4. la production immobilisée au titre des travaux de recherche et développement réalisés ;
5. la cession de droits exclusifs de distribution de logiciels aux filiales.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 est un bénéfice de 1 649 milliers d'euros contre une perte de 846 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Cette augmentation de 2 495 milliers d'euros est résumée dans le tableau ci-dessous :

Nature (En milliers d'euros)	2015	2014	Variation
Résultat d'exploitation	1 649	(846)	2 495
Abandon de créance ESI North America ⁽¹⁾		3 538	(3 538)
TOTAL HORS ABANDON DE CRÉANCE ESI NORTH AMERICA	1 649	2 698	(1 043)
Augmentation chiffre d'affaires			10 670
Baisse de la production stockée			(736)
Augmentation des charges externes			(12 257)
Variation de la capitalisation des coûts de développement			2 536
Augmentation des salaires et charges			(1 279)
Variation provisions pour risques et charges (exploitation)			155
Variation dotation/reprise provisions et pertes sur actif circulant			(63)
Variation dotations aux amortissements			(371)
Variation autre			302
TOTAL VARIATION			(1 043)

(1) Abandon de créance courant 2015 mais créance dépréciée en 2014.



Le Résultat Financier est un profit de 522 milliers d'euros contre un profit de 291 milliers d'euros en 2014. Les principaux éléments constitutifs sont les suivants :

(En milliers d'euros)	2015	2014
Résultat de change et provision de change	1 784	696
Provision pour dépréciation des titres de participation	(910)	-
Reprise provision pour dépréciation des créances rattachées aux participations	150	-
Intérêts d'emprunts	(391)	(292)
Intérêts sur compte courant filiales, débiteurs et créditeurs	29	11
Autres charges/produits financiers	(140)	(124)
TOTAL	522	291

Après prise en compte de ces éléments, le résultat courant avant impôts est un profit de 2,2 millions d'euros.

La Société a également enregistré une perte exceptionnelle de 341 milliers d'euros se composant essentiellement d'une charge d'amortissements dérogatoires pour 217 milliers d'euros et de l'amortissement accéléré des frais du précédent emprunt remboursé par anticipation pour 151 milliers d'euros.

La Société constate un produit d'impôt de 2,2 millions d'euros qui correspond à une charge d'impôt Société de 0,8 million d'euros, à un

produit de crédit impôt recherche de 2,8 millions d'euros et à un produit de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi de 0,1 million d'euros.

Le résultat net positif s'élève au final à 4,0 millions d'euros, contre un bénéfice de 1,1 million d'euros en 2014.

Les capitaux propres de la Société ont progressé de 4,3 millions d'euros, passant de 87,7 millions d'euros à 92,0 millions d'euros en raison du résultat de l'exercice (+ 4,0 millions d'euros), des augmentations de capital faisant suite à des levées d'options (+ 0,1 million d'euros) et de l'évolution des provisions réglementées (+ 0,2 million d'euros).

Le fonds de roulement quant à lui s'établit à 8,2 millions d'euros :

(En millions d'euros)	2015	2014
Capitaux propres	92,0	87,7
Provisions/réserve	1,4	2,4
Emprunt et avances conditionnées ⁽¹⁾	43,3	20,5
Part court terme emprunt ⁽¹⁾	(13,6)	(11,4)
CAPITAUX PERMANENTS	123,1	99,2
Immobilisations nettes	114,9	90,8
FONDS DE ROULEMENT	8,2	8,3
Besoin en Fonds de Roulement	(1,3)	(2,2)
TRÉSORERIE	7,0	6,2

(1) Reclassement en 2014 de 7,5 millions d'euros en billets de trésorerie en dettes bancaires afin de rétablir la comparabilité des données.

Malgré l'augmentation de la dette financière en lien avec les acquisitions de l'exercice, la situation financière reste solide. Le montant des capitaux propres représente 75 % des capitaux permanents, contre 88 % en 2014.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce relatifs à l'information sur les délais de paiements, au 31 janvier 2016, le solde des dettes d'ESI Group à l'égard de ses fournisseurs se décompose ainsi :

Échéance	2015		2014	
	Fournisseurs	(En milliers d'euros)	Fournisseurs	(En milliers d'euros)
≤ 30 jours	28,21 %	(5 314)	37,17 %	(5 550)
30 à 60 jours	16,33 %	(3 075)	7,07 %	(1 055)
60 à 90 jours	1,81 %	(342)	3,36 %	(501)
90 à 120 jours	4,27 %	(805)	6,92 %	(1 033)
> 120 jours	49,37 %	(9 299)	45,48 %	(6 792)
SOUS-TOTAL	100,00 %	(18 835)	100,00 %	(14 932)
Factures non parvenues	N/A	(11 645)	N/A	(7 720)
TOTAL		(30 480)		(22 652)

Les échéances à plus de 120 jours correspondent à des dettes vis-à-vis de filiales du Groupe.



4



4.1.4.2. Affectation

Le total à affecter au 31 janvier 2016 s'élève à 34 272 561,70 euros.
Origine :

- Résultat de l'exercice : 4 035 722,76 euros ;
- Report à nouveau : 30 236 838,94 euros ;
- Total à affecter : 34 272 561,70 euros.

Nous vous proposons de l'affecter comme suit :

- 144 753,48 euros au compte de réserve légale ;
- 34 127 808,22 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présentera après affectation un solde de 1 786 521,60 euros, soit 10 % du capital social.

4.2. Perspectives d'avenir

4.2.1. Événements postérieurs à l'exercice

En février 2016, ESI a annoncé l'acquisition de Mineset Inc., spécialiste de l'analyse visuelle *big data* et de l'apprentissage automatique (*machine learning*). Cette acquisition permettra à ESI d'enrichir ses solutions d'ingénierie virtuelle grâce à une approche disruptive. En effet, la technologie d'analyse itérative de type « *human-in-the-loop* » (intervention humaine dans la boucle de décision) de Mineset et son interface utilisateur intuitive, seront intégrées dans l'offre globale d'ingénierie virtuelle d'ESI Group et adaptées à chaque application dans le processus de conception du produit. En améliorant sensiblement les processus de

prise de décision, l'analyse *big data*, la reconnaissance des modèles et la technologie d'apprentissage automatique apporteront aux solutions d'ESI Group des capacités nouvelles en termes d'analyse des résultats de simulation, de découverte des corrélations cachées, de détection des pannes, de maintenance prévisionnelle et d'optimisation de la conception. Cette approche contribuera à l'amélioration des résultats de simulation et de modélisation et, par conséquent, à la réduction des délais de production et de maintenance.

4.2.2. Tendances

La qualité des indicateurs commerciaux enregistrés sur les premiers mois de l'exercice 2016, conjuguée aux récentes avancées stratégiques liées aux dernières acquisitions, positionnent idéalement ESI Group pour augmenter sa croissance rentable au cours de cet exercice.

La dynamique commerciale sera également soutenue par l'accélération du développement d'ESI Group sur les marchés du futur, tels que les systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS), la visualisation et l'exploitation des données scientifiques *big data*, les systèmes mécatroniques et multidomains 0D-ID, le *machine learning*, ou encore l'*Internet of Things* (IoT). Cette diversification, vers des domaines à fort potentiel découle en particulier des nombreuses sociétés acquises en 2015 et début 2016.

Certaines des acquisitions disposent par ailleurs d'une base commerciale établie qui permettra d'élargir la diversification sectorielle. Enfin, elles concourent à renforcer le potentiel innovant de la solution de modélisation numérique d'ESI Group qui pourra compter sur sa solide expérience en termes d'acquisitions pour mener à bien leur intégration.

Conscient de l'enjeu crucial que représente l'innovation compétitive pour confirmer son leadership dans l'accompagnement des industriels vers l'usine numérique intelligente, ESI Group anticipe la poursuite de l'amélioration de sa performance économique combinée à une croissance des ventes et au déploiement des solutions acquises.

4.3. Rapport de Responsabilité d'Entreprise

4.3.1. La démarche d'ESI Group en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE)

Conscient de sa responsabilité dans chacun des trois piliers du développement durable, ESI a progressivement mis en place une démarche RSE contribuant à un développement économique et social partagé et soucieux de la préservation des équilibres humains. En 2015, l'entreprise a finalisé la formalisation des grands axes et engagements de sa démarche RSE.

Dès ses débuts, en développant des offres innovantes de prototypes virtuels, ESI a cherché à mesurer les impacts de ses solutions sur la société. En effet, les solutions d'ESI permettent de réduire le nombre de prototypes physiques, onéreux, consommateurs d'énergie, de matières premières et de temps ; et de mettre sur le marché des solutions plus respectueuses de l'environnement et de la société civile. En outre, la virtualisation des modèles propose en parallèle d'optimiser la durabilité des produits en offrant aux industriels la possibilité d'affiner leur réflexion sur les solutions à mettre en production et de s'attarder davantage sur les problématiques d'ordre sociétal que sont la sécurité,

le confort ou la performance. L'ambition d'ESI Group est de devenir le leader du Prototypage Virtuel, dans le cadre d'une innovation responsable. Le Groupe projette par conséquent d'être le partenaire de développement privilégié pour ses clients, capable de les comprendre et de les accompagner dans leur démarche de mise sur le marché plus rapide de produits de qualité, et qui soient durables, éthiques et faiblement consommateurs de ressources.

Au sein du Groupe, la RSE est présentée comme un véritable engagement d'entreprise, créateur de valeur. En 2015, les actions menées par l'entreprise vont dans ce sens. ESI a recensé, en interne comme en externe, les parties prenantes sur lesquelles son influence est la plus importante : les salariés, les clients, l'environnement et la société civile, tous reliés à des engagements forts.

Ce troisième rapport est caractérisé par un élargissement du périmètre tel que décrit au paragraphe 4.3.1.3.



4.3.1.1. Engagements

Articulée autour de quatre axes et déclinée en huit engagements, la démarche RSE d'ESI Group vise à assurer à ses collaborateurs des conditions de travail harmonieuses, proposer à ses clients des solutions innovantes leur permettant de devenir des partenaires sur le long terme et à limiter l'empreinte environnementale du Groupe et de ses clients tout en agissant de façon éthique et responsable auprès de la société civile.

1. Être un employeur engagé

- Développer les talents et encourager le leadership et la gestion collaborative ;
- Promouvoir la diversité et les échanges multiculturels.

2. Être un partenaire d'excellence

- Fournir des solutions innovantes et durables de haute qualité répondant aux exigences de nos clients ;
- Maintenir des relations de confiance sur le long terme.

3. Être un acteur respectueux de son environnement

- Développer des solutions contribuant à réduire l'empreinte environnementale des industriels et respectueuses des exigences réglementaires ;
- Limiter l'impact de nos implantations sur l'environnement.

4. Être au service de la société civile

- Contribuer aux innovations et établir des partenariats avec les communautés académiques et scientifiques ;
- Agir de façon éthique et responsable.



4.3.1.2. Valeurs d'ESI Group

ESI affirme fortement ses valeurs qui caractérisent sa culture et son ambition, celle d'être un acteur de référence, pratiquant depuis plus de 40 ans une logique d'innovation avec ses clients et ses salariés.

Les valeurs d'ESI, *Passion, Global, Change, Trust, Social responsibility* et *Energy*, ancrent son identité et forment un ensemble cohérent, visibles au travers d'actions sociales, sociétales et environnementales définies ci-après.



4.3.1.3. La démarche RSE

Une démarche évolutive

En 2013, le Groupe a effectué un diagnostic lui permettant de faire un véritable état des lieux de l'existant, de recenser les mesures et initiatives prises en faveur du développement durable et d'identifier les indicateurs pertinents, réels enjeux pour le Groupe.

Dès 2014, la démarche RSE du Groupe s'est alors inscrite dans une volonté pragmatique d'amélioration continue ; ESI Group cherchant à faire progresser la mise en œuvre de bonnes pratiques dans les domaines où ses responsabilités et ses impacts sont les plus importants.

La collecte des informations quantitatives et qualitatives s'est alors organisée étroitement entre la Direction Générale et les différents relais professionnels des pays avec l'ambition d'élargir progressivement le périmètre couvert jusqu'à atteindre une couverture totale et fiable de nos filiales.

Les données disponibles sont découpées en trois zones géographiques correspondant au découpage économique de l'entreprise :

- Amériques = États-Unis et Brésil ;
- Asie-Pacifique = Chine, Corée du Sud, Japon, Vietnam, Inde et Malaisie ;
- Europe, Moyen-Orient et Afrique = Allemagne, Angleterre, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, République tchèque, Russie, Suède, Suisse, et Tunisie.

Périmètre

Dans la lignée de ses engagements, ESI Group a poursuivi en 2015 ses actions afin d'amplifier la collecte et l'analyse des indicateurs à l'international.

- Périmètre social :

Grâce à l'outil de gestion des données sociales (dénommé *HR-Information System*, « HR-IS ») mis en place en 2012, la majorité des indicateurs sociaux, ainsi gérée sur une unique source, est analysée sur la totalité des effectifs depuis 2013. Aussi, à la faveur de la mise en place d'une enquête mondiale annuelle initiée en 2014 sur le fonctionnement, la législation et les us et coutumes des différentes filiales, le Groupe a désormais une vision internationale et fiable sur l'ensemble des indicateurs sociaux. Une exception subsiste néanmoins sur le taux d'absentéisme pour lequel toutes les filiales ne sont pas équipées

4.3.2. Être un employeur engagé

- Développer les talents et encourager le leadership et la gestion collaborative.
- Promouvoir la diversité et les échanges multiculturels.

Le système d'information en Ressources Humaines (HR-IS) mis en place en 2012 permet de consolider le processus de reporting RH global et de faciliter la mise en place d'une organisation plus souple. Cette organisation favorise un meilleur emploi des ressources en se fondant notamment sur les compétences laissant la place à une culture managériale plus participative et transversale.

La plateforme offre une visibilité permanente sur l'évolution d'indicateurs sociaux et permet de piloter plus facilement les besoins liés aux ressources.

Une sélection d'indicateurs sociaux est communiquée mensuellement au Comité de Direction afin de mesurer l'efficacité des politiques RH.

Les données issues du HR-IS sont fournies sur le périmètre monde.

4.3.2.1. Effectifs du Groupe

Les collaborateurs d'ESI sont principalement des ingénieurs et docteurs de haut niveau issus des grandes écoles et universités françaises et étrangères. Au-delà de la proximité qu'ESI a toujours entretenue avec ces écoles et universités, le positionnement d'ESI sur le marché de la simulation numérique avec intégration de la physique de matériaux, la visibilité du Groupe procurée par sa cotation en Bourse, les programmes de formation continue et l'encouragement à la promotion interne dans son réseau mondial, sont autant de mesures témoignant de la volonté d'ESI de valoriser les expériences de ses collaborateurs et favorisant un recrutement et un développement interne de qualité.

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base du nombre de salariés présents au 31 janvier 2016.

Les effectifs totaux du Groupe comprennent les salariés en contrats à durée indéterminée et déterminée, ainsi que les contrats étudiants tels que les contrats en alternance et les stagiaires. Ils n'incluent pas les employés intérimaires, les consultants et les réseaux de distributions externes.

Au 31 janvier 2016, l'effectif d'ESI Group s'élevait à 1 144 salariés contre 1 025 au 31 janvier 2015 et comprend 84 salariés issus des acquisitions réalisées sur l'année (dont 68 venant d'ITI GmbH). L'effectif moyen en 2015 était de 1 054 collaborateurs dont 22 issus des acquisitions de l'année contre 1 003 en 2014.

Avec très peu de contrats précaires, l'effectif du Groupe est à 97,7 % composé de contrats permanents. Les stages et contrats d'apprentissage représentent 1,6 % de l'effectif total.

pour communiquer de façon suffisamment fiable, tant par le vocabulaire que par les pratiques locales. Dans un souci de progression, ces indicateurs précédemment fournis pour la France uniquement sont étendus à l'Allemagne, la République tchèque et le Japon pour l'année 2015. Les filiales s'organisant toutes dès cette année pour un suivi efficace de ces indicateurs, l'extension se poursuivra sur les deux prochaines années jusqu'à une totale couverture du périmètre.

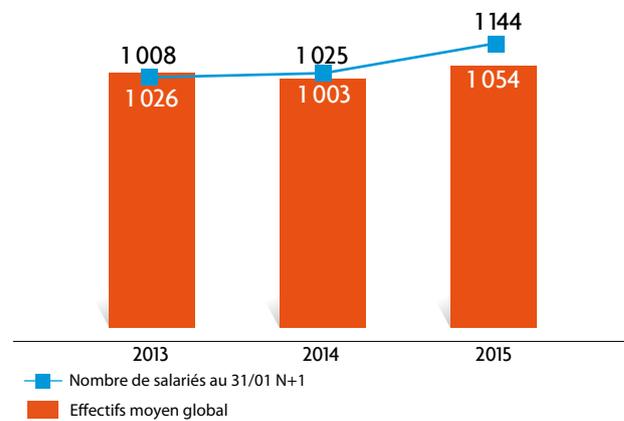
- Périmètre environnemental :

Le périmètre de reporting des données environnementales est composé de la France, l'Allemagne, la République tchèque, le Japon et les États-Unis représentant ainsi plus de 62 % de l'effectif total.

- Périmètre sociétal :

Le périmètre de reporting des données sociétales est composé de la France, l'Allemagne et les États-Unis, soit 50 % de notre effectif.

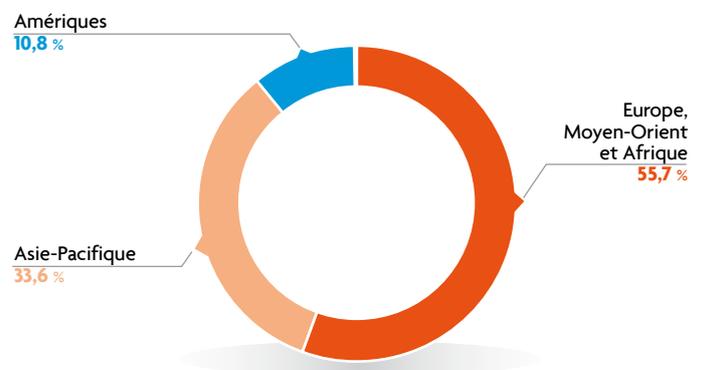
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR TROIS ANS



En 2015, ESI a poursuivi son ambition de maîtriser ses effectifs en liaison avec la croissance de l'activité. Il convient de noter que le périmètre n'est pas comparable d'une année sur l'autre, compte tenu des opérations de fusions et acquisitions intervenues.

Les graphiques ci-après présentent la répartition du personnel par zone géographique, par pays et par grande catégorie d'activité.

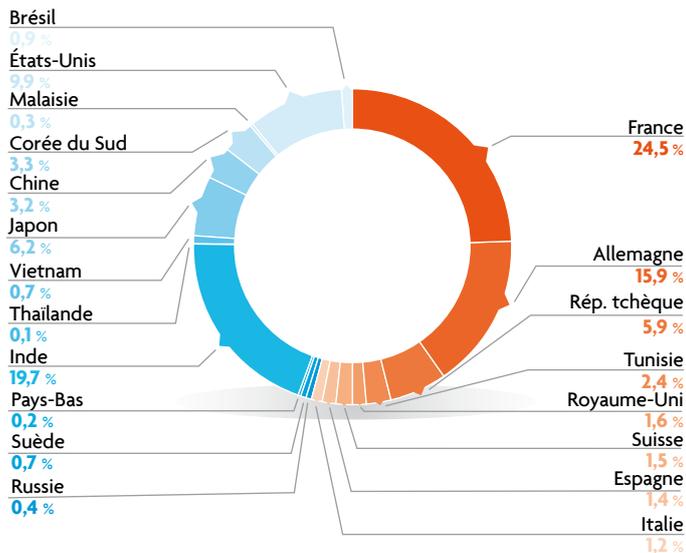
RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Nota : Parmi les 55,7 % d'effectifs situés dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique, 53,2 % sont situés en Europe.



RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR PAYS



- Marketing Communication ;
- Business développement pour les ventes de produits et services associés en phase de déploiement.

Au niveau de la Distribution :

- Avant-vente ;
- Vente directe ;
- Support commercial aux clients.

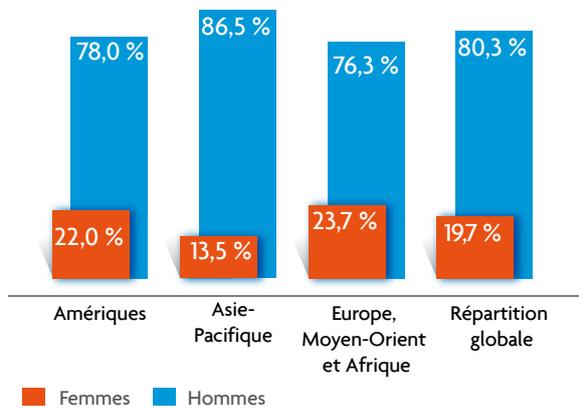
Consulting et support

Ces équipes sont constituées à la fois des ingénieurs en charge de la production des projets et des ingénieurs en charge d'assurer le support technique (hotline et assistance technique) auprès des clients en direct ou au travers de nos filiales.

Frais généraux et administratifs

Constitués des équipes des départements Juridique, Qualité, Finance, Ressources Humaines, IT ainsi que d'une partie des équipes de management.

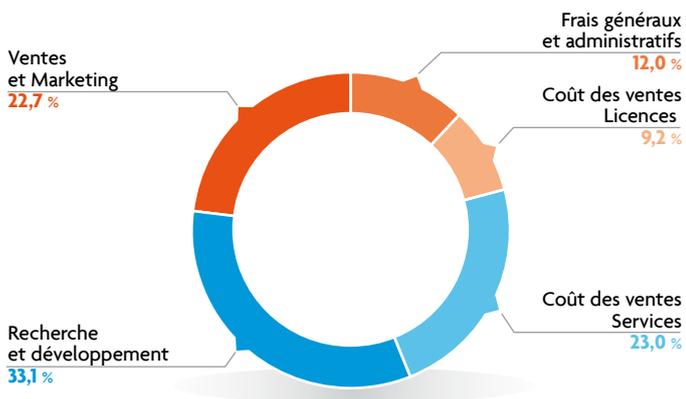
RÉPARTITION FEMMES/HOMMES



Le taux de féminisation des contrats permanents qui s'élève à 19,7 % est relativement bas et reste constant comparé aux années précédentes. Cette faible représentativité s'explique notamment par le nombre peu élevé de femmes dans les écoles d'ingénieurs qui représentent notre principale source de recrutement. En effet, la représentativité des femmes est très faible dès les enseignements supérieurs en ingénierie (12,9 % en 2012) ; les étudiantes étant bien plus présentes en sciences sociales, biologie et psychologie (62 % en 2012). Cette tendance basse de la féminisation des femmes en ingénierie est d'autant plus marquée en Asie où la proportion d'ingénieurs étudiantes s'élevait faiblement à 2,6 % en 2012 (source : étude NFS – Women, Minorities, and Persons with Disabilities in Science and Engineering – janvier 2015).

Néanmoins, les professionnels de la fonction RH sont sensibles à la féminisation des équipes locales et sont attentifs à considérer les candidatures féminines lors des recrutements au sein du Groupe. En 2015, 57 femmes ont rejoint le Groupe, soit 22 % des recrutements effectués.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF MOYEN PAR ACTIVITÉ



Ressources recherche et développement

L'ensemble de ces équipes est constitué majoritairement d'ingénieurs de haut niveau dont l'expertise et l'expérience constituent la valeur ajoutée du Groupe.

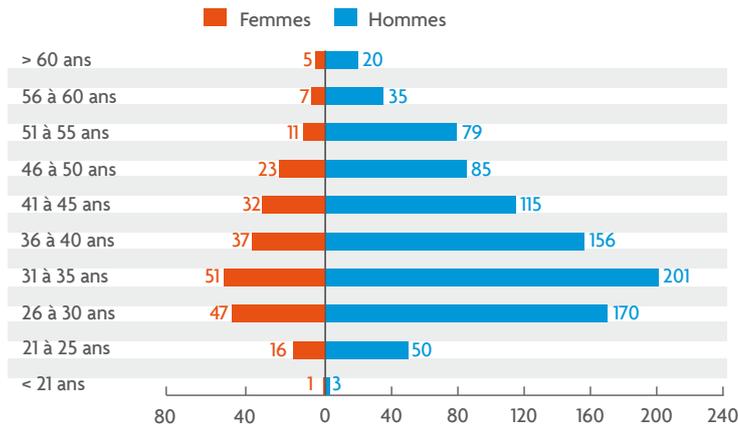
L'effectif R&D est principalement réparti entre la France, l'Inde et les États-Unis, où la synergie et la polyvalence des équipes sont mises en œuvre.

Activités Ventes et Marketing

Au niveau central :

- Marketing Produit ;

PYRAMIDE DES ÂGES



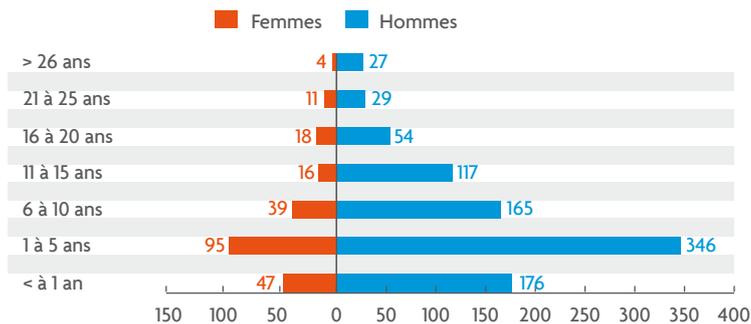
L'âge moyen est de 38 ans (collaborateurs : 38,3 ans et collaboratrices : 37,3 ans).

ESI Group est respectueux des lois en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi des salariés quel que soit leur âge. Ainsi 15,5 % des collaborateurs sont âgés de 50 ans et plus, soit 177 personnes à travers le monde (149 hommes et 28 femmes).

67,8 % de la population âgée de 50 ans et plus est localisée en Europe contre 20,3 % en Amériques et 11,9 % en Asie.

Par ailleurs, le Groupe emploie 43 % de salariés âgés de moins de 35 ans et contribue ainsi fortement à l'emploi des jeunes au niveau global. En 2015, 69,5 % des salariés recrutés sont des jeunes de moins de 35 ans.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ



L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de sept ans. Cette ancienneté relativement faible s'explique d'une part, par la forte proportion de salariés âgés de moins de 35 ans (43,1 %) qui bénéficient d'une situation confortable sur le marché du travail actuellement et sont de ce fait plus mobiles en début de carrière, et d'autre part, par le dynamisme du secteur de l'édition de logiciel.

Toutefois, l'ancienneté moyenne s'élève à 10 ans pour les collaborateurs âgés de 35 ans et plus.

4.3.2.2. Embauches et départs

Évolution des embauches (hors acquisitions)	2013	2014	2015
EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE	105	98	92
Contrats à durée indéterminée	72	58	47
Contrats à durée déterminée	11	6	5
Apprentissages / Stages	22	34	40
AMÉRIQUES	26	26	26
Contrats à durée indéterminée	19	15	19
Contrats à durée déterminée			2
Apprentissages / Stages	7	11	5
ASIE-PACIFIQUE	32	63	62
Contrats à durée indéterminée	32	59	59
Contrats à durée déterminée		3	2
Apprentissages / Stages		1	1
TOTAL	163	187	180



Évolution des départs	2013	2014	2015
EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE	68	91	83
Contrats à durée indéterminée	39	52	43
Contrats à durée déterminée	6	7	5
Apprentissages / Stages	23	32	35
AMÉRIQUES	75	27	33
Contrats à durée indéterminée	62	19	27
Contrats à durée déterminée		1	
Apprentissages / Stages	13	7	6
ASIE-PACIFIQUE	61	39	40
Contrats à durée indéterminée	61	39	37
Contrats à durée déterminée			2
Apprentissages / Stages			1
TOTAL	204	157	156

En 2015, ESI Group a recruté 125 collaborateurs en contrats à durée indéterminée, la proportion de contrats précaires étant très faible (5 %). À ces embauches s'ajoutent les 84 collaborateurs intégrés au cours de l'année par la croissance externe.

Le taux de départ des collaborateurs en CDI est de 10,2 % en 2015 [(nombre de départs/effectif moyen) x100] contre 12,6 % en 2014.

Le taux de rotation, hors CDD, est de 11,9 % en 2015 [((nombre de départs N + nombre arrivées N)/2)/effectif moyen N-1] x100 contre 12,2 % en 2014.

4.3.2.3. Organisation du travail

Durée du temps de travail

TEMPS PLEIN	
Femmes	204
Hommes	896
TEMPS PARTIEL	
Femmes	26
Hommes	18
TOTAL	1 144

En 2015, le temps partiel concerne 3,9 % de l'effectif global ; de plus la plupart des contrats à temps partiel sont établis pour répondre aux besoins des collaborateurs qui en font la demande.

La durée du temps de travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur.

La moyenne globale du temps de travail hebdomadaire est de 39,8 heures.

Dans la grande majorité de ses établissements, ESI Group offre à ses collaborateurs le bénéfice de la gestion flexible de leurs horaires. Dans certains pays, notamment le Japon, les horaires sont fixés pour répondre aux attentes de l'activité mais se limitent à huit heures par jour.

En France, l'organisation du temps de travail est fondée sur du temps de travail mesuré en forfait jours ou selon un horaire déterminé. Un collaborateur en forfait jours travaille un certain nombre de jours dans l'année et un collaborateur en mode horaire travaille le nombre d'heures défini dans les accords :

- les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 217 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée de solidarité ;
- pour les non-cadres, la durée hebdomadaire de travail moyenne est fixée à 35 heures compte tenu des obligations liées à la réduction du temps de travail (RTT).

Absentéisme

L'absentéisme est suivi localement conformément aux réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels ESI est implanté. Le Groupe ne dispose pas d'un système harmonisé de gestion des absences pour l'ensemble de ses filiales.

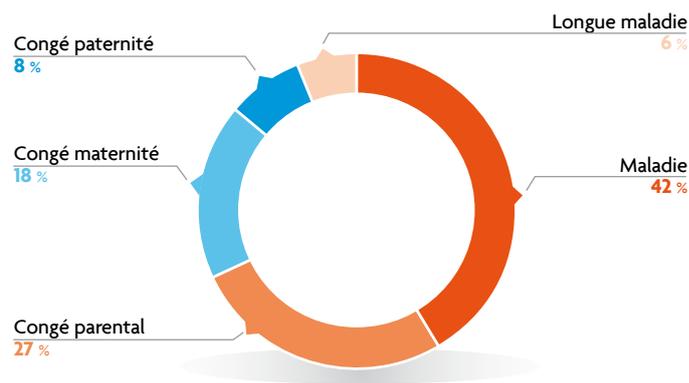
Toutefois, tout en tenant compte de la diversité des législations et des nombreuses particularités considérées par les pays en matière d'absentéisme ainsi que des modalités de gestion locale de ces informations, ESI Group a choisi d'étendre la dimension d'absentéisme aux notions suivantes :

- l'absence d'un collaborateur pour maladie quelle qu'en soit la durée ;
- l'absence pour maladie de longue durée (plus de 20 jours ouvrés) ;
- les congés attribués aux parents suite à la naissance ou l'adoption d'un enfant à leur domicile (maternité et paternité) ;
- les congés parentaux dont bénéficient les parents pour l'éducation de leurs enfants en bas âge (la durée légale varie selon les législations locales) ;
- l'accident dont est victime un collaborateur dans le cadre de sa fonction ou durant un trajet lié à elle (accident de travail et de trajet) ;
- la maladie dont un collaborateur serait atteint du seul fait de son travail dans l'entreprise (la maladie professionnelle).

Les informations relatives à l'absentéisme sont recueillies en 2015 pour la France, l'Allemagne, la République tchèque et le Japon. Il est à préciser que le périmètre retenu pour l'Allemagne n'inclut pas les absences des collaborateurs intégrés par voie de fusion et acquisition au cours de l'année.

La volonté du Groupe est de pouvoir mesurer l'impact de ces jours d'absence sur l'emploi des collaborateurs afin d'apporter le niveau de correction nécessaire à nos aménagements, aux conditions de travail et aux procédures de sécurité interne si nécessaire.

RÉPARTITION DE L'ABSENTÉISME EN NOMBRE DE JOURS





En 2015, les absences liées à l'accueil et l'éducation d'un ou plusieurs enfants représentent plus de 50 % des absences sur le périmètre retenu.

La nature de l'activité du Groupe implique la sédentarité de la grande majorité des collaborateurs, limitant ainsi le risque d'accidents au travail. Aucun jour d'absence pour accident de travail, de trajet ou maladie professionnelle n'a été relevé sur la totalité des filiales.

Ceci s'explique notamment par la forte proportion de salariés âgés de moins de 40 ans au sein de l'entreprise.

4.3.2.4. Recrutement et fidélisation des talents

Le Groupe porte une attention toute particulière à l'intégration des nouveaux embauchés grâce à un programme d'accueil géré localement par chaque filiale. Afin d'homogénéiser et globaliser le processus d'accueil des nouveaux collaborateurs, un programme d'intégration est en cours de réalisation pour orienter et supporter les filiales dans leur accompagnement des nouveaux salariés au cours de leurs premiers jours, semaines et mois au sein d'ESI Group.

Le Groupe définit actuellement un dispositif de mobilité interne dynamique qui permettra de mettre en avant les compétences de chaque collaborateur et favoriser leur développement interne. La mobilité interne permet de conserver les savoir-faire et compétences des collaborateurs tout en augmentant leurs ambitions de contribuer à des expériences nouvelles.

4.3.2.5. Développement, formation et gestion des carrières

Développement et gestion des carrières

Le Groupe dispose d'un processus d'évaluation de la performance et du développement de chacun visant à organiser une rencontre au moins une fois par an avec son supérieur hiérarchique direct pour évaluer la performance de l'année écoulée au regard des objectifs préalablement assignés et définir les objectifs de l'année à venir.

Au cours de l'exercice 2015, le taux de personnes ayant eu un entretien d'évaluation de performance est de 95 % pour l'ensemble des effectifs du Groupe, soit une dynamique de progression de 32 % par rapport à 2013.

Ces entretiens d'évaluations représentent la source privilégiée de collecte principale des besoins de formation et de développement des équipes et favorisent la construction de plans de formation locaux pertinents et répondants aux besoins de l'évolution de l'activité. Ils donnent également la possibilité de détecter les hauts potentiels de l'entreprise et ainsi mettre en place les actions de développement utiles à leur évolution en interne. En outre, ce dispositif permet d'accompagner plus spécifiquement certains salariés grâce à un plan individualisé d'amélioration des performances.

Formation professionnelle

En parallèle, des programmes de formations sont déployés dans les différentes filiales du Groupe. Les plans de formation sont alignés avec la stratégie d'ESI Group et l'évolution du marché. Ils permettent aux collaborateurs de développer leur expertise en terme de connaissance du portefeuille de solutions, de renforcer leurs compétences professionnelles (techniques, ventes) et managériales.

Cette année, 544 collaborateurs ont bénéficié de formations, soit 47,5 % des effectifs, pour un investissement total s'élevant à 382 milliers d'euros. La France, l'Inde et la République tchèque ont été particulièrement actives cette année avec l'organisation d'actions bénéficiant à plus de 80 % de leurs effectifs respectifs.

Au total, en 2015, 8 974 heures de formation ont été dispensées, soit 16,5 heures de formation en moyenne par salarié formé.

Actions en faveur de l'apprentissage

De nombreux accords de partenariat avec des universités ou écoles d'ingénieurs permettent à ESI Group de participer activement à la formation des jeunes. En Europe, on peut citer l'École centrale de Paris, l'Université technique de Dresde (Allemagne), l'University of West Bohemia (République tchèque), l'ENIT de Tunisie, etc., avec lesquelles ESI Group bénéficie de dispositions privilégiées.

Les universités d'Alabama, Shanghai, Beijing, ainsi que l'Institut indien des sciences entre autres, travaillent étroitement avec ESI en Amériques et Asie-Pacifique.

D'autre part, très actif dans l'accueil des jeunes, le Groupe a intégré au total 62 jeunes issus de l'enseignement (51 stagiaires, quatre alternants et sept doctorants) au cours de l'année 2015.

4.3.2.6. Relations professionnelles

Dialogue social

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la Direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

Les institutions représentatives du personnel sont désignées conformément aux lois en vigueur dans les pays. Ainsi, nous pouvons dénombrer 17 institutions réparties dans nos établissements en Europe et en Asie-Pacifique.

Ces institutions, basées en Angleterre, Allemagne, France, Chine, Japon et Inde impliquent au total 46 collaborateurs qui ont activement participé aux réunions au cours de l'année 2015 (47 au total).

- Bilan des accords généraux : la filiale française a signé différents accords avec ses partenaires sociaux tels que l'accord sur la réduction du travail, l'accord de participation et l'accord sur l'épargne salariale.
- Bilan des accords liés à la sécurité et la santé : aucune entreprise n'a signé d'accord spécifique.

Santé et sécurité

ESI Group s'est fixé comme objectif de fournir une couverture sociale de qualité à l'ensemble de ses salariés dans le monde, tant en ce qui concerne la santé, la vieillesse que la couverture de l'incapacité, de l'invalidité, et du décès. Le déploiement de cette couverture se traduit par la mise en place des garanties les mieux adaptées aux besoins des collaborateurs dans le respect des réglementations et des cultures locales.

Les filiales proposent déjà toutes à leurs collaborateurs une assurance santé complémentaire à l'exception de la Tunisie où les salariés, invités à s'exprimer en faveur d'une mise en place collective, ont décliné majoritairement l'offre de la filiale. Une nouvelle proposition sera faite en juin 2016.

Par ailleurs, huit filiales en Europe et deux en Asie-Pacifique disposent d'une organisation dont l'objectif est de contrôler et conseiller l'entreprise et ses salariés sur les risques en matière de santé et sécurité du travail. Au total, 24 collaborateurs participent à ces instances locales.

4.3.2.7. Bien-être au travail

Le Groupe est conscient que l'amélioration des conditions de vie au travail a un impact direct sur le bien-être, l'efficacité et la motivation des collaborateurs et accroît significativement la performance globale de l'entreprise.

La majorité des projets réalisés pour nos clients est effectuée en interne, les ingénieurs n'ayant pas obligatoirement besoin d'être chez le client pour développer les logiciels ce qui limite les déplacements de longue durée des collaborateurs et améliore ainsi l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

En outre, dans les différents pays, diverses initiatives ont été prises ces dernières années pour contribuer au bien-être des collaborateurs.



Les sites de Rungis en France, de Plsen en République tchèque et de Tunis disposent notamment d'une salle de détente offrant ainsi un espace de vie convivial, agréable, et équipé permettant une restauration sur place.

Sur les sites de Neu-Isenburg (Allemagne), Plsen (République tchèque) et Rungis (France), des douches sont à la disposition des salariés qui souhaitent faire du sport durant leur pause déjeuner. En République tchèque, une table de ping-pong est installée offrant des instants de détente aux collaborateurs qui peuvent également bénéficier une fois par semaine de séances de massage.

Par ailleurs, dans la majorité des pays (Inde, Japon, Corée du Sud, Chine, Allemagne, République tchèque, Tunisie, États-Unis...), les collaborateurs ont à leur disposition en libre-service des boissons chaudes, voire des fruits.

En France une initiative conjointe du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et de la Direction des Ressources Humaines a permis d'engager une étude sur les risques psychosociaux au sein des fonctions support. À la faveur d'une enquête menée par un cabinet extérieur, la filiale française a mis en place des groupes de travail dont la mission est de formuler des propositions et recommandations sur l'organisation et la gestion du temps. À travers cet exercice collaboratif, la filiale a pour ambition d'améliorer considérablement le bien-être des collaborateurs en se reposant sur leurs attentes exprimées.

4.3.2.8. Promotion de l'égalité des chances et lutte contre la discrimination

Égalité Hommes/Femmes

Le Groupe ESI s'attache à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination au sein de toutes ses filiales. Ainsi, les offres de recrutement sont rédigées de manière unisexe.

Principes de non-discrimination

En 2015, ESI Group a rédigé sa charte éthique afin de promouvoir le respect de ses valeurs et confirmer son attachement aux principales règles de conduite qu'il souhaite voir appliquer en interne. Cette charte éthique réaffirme les dispositions légales, réglementaires et internes en matière de respect des droits fondamentaux au travail, d'intégrité professionnelle, d'élimination de la discrimination, d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

Cette charte repose sur le respect des dispositions éthiques promues par les conventions de l'Organisation internationale du travail. La charte a été communiquée à l'ensemble des salariés au premier semestre 2016.

Afin d'avoir accès à des informations plus détaillées notamment sur l'égalité Hommes/Femmes et les principes de non-discrimination, le Groupe a complété sa base de données sociales RH en introduisant la notion de Manager pour les personnes encadrant un ou plusieurs salariés. Ainsi, nous pouvons noter un taux de féminisation de la population des managers de 14,5 %.

Insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise s'engage à ce que les travailleurs handicapés puissent avoir accès à tous les postes ouverts au recrutement.

Sur la totalité du périmètre, le Groupe emploie un salarié en situation de handicap en Asie.

4.3.2.9. Rémunérations

Pour attirer et fidéliser les meilleurs talents du marché, ESI Group offre un dispositif intéressant de rémunérations et d'avantages sociaux. Cette politique vise à reconnaître les talents en rémunérant à la fois la performance individuelle et la performance collective.

La rémunération des collaborateurs se compose d'une rémunération directe et indirecte ; la seconde comprenant les suppléments numériques ou en nature différés de la rémunération mensuelle (bonus, commissions, plan d'épargne, avantages sociaux...).

L'ensemble des pays du périmètre du reporting social offre des rémunérations indirectes à leurs collaborateurs.

En Europe et en Amériques, six filiales sur 15 ont mis en place un dispositif d'épargne salariale.

Le FCPE actionnariat salarié créé en 2013 en France, afin de récolter les flux futurs de participation et de versements volontaires, logé dans le PEE conclu jusqu'en 2015, a acquis pour le compte de 151 salariés, lors de la première période de souscription en novembre 2013, 21 463 actions ESI Group. Le montant total des souscriptions des salariés français s'est élevé à 340 403 euros. Face au succès de l'opération en France (60 % de participation), la Direction souhaite encourager l'investissement des salariés des filiales étrangères du Groupe dans des actions ESI afin de permettre à l'ensemble des salariés d'être associés au développement de l'entreprise.

Enfin en 2015, il y a eu 112 versements volontaires sur le fonds ESI ACTIONS pour un total de 110 640 euros. Dans le cadre de ces versements volontaires, l'abondement accordé a été de 57 264 euros brut soit 52 683 euros net.

TABLE DE CONCORDANCE – INDICATEURS REQUIS PAR L'ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE – INFORMATIONS SOCIALES

1.1 Emploi	1.1.1 Effectif total et répartition par sexe, âge et zone géographique	4.3.2.1.
	1.1.2 Embauches et licenciements	4.3.2.2.
	1.1.3 Rémunérations et évolutions des rémunérations	4.3.2.9.
1.2 Organisation du travail	1.2.1 Organisation du temps de travail	4.3.2.3.
	1.2.2 Absentéisme	4.3.2.3.
1.3 Relations sociales	1.3.1 Organisation du dialogue social	4.3.2.6.
	1.3.2 Bilan des accords collectifs	4.3.2.6.
1.4 Santé et sécurité	1.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail	4.3.2.6.
	1.4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	4.3.2.6.
	1.4.3 Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.3.2.3.
1.5 Formation	1.5.1 Politiques mises en œuvres en matière de formation	4.3.2.5.
	1.5.2 Nombre total d'heures de formation	4.3.2.5.
1.6 Égalité de traitement	1.6.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.3.2.8.
	1.6.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.3.2.8.
	1.6.3 Politique de lutte contre la discrimination	4.3.2.8.
1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	1.7.1 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.3.2.6.
	1.7.2 Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.3.2.8.
	1.7.3 Élimination du travail forcé ou obligatoire	4.3.2.8.
	1.7.4 Abolition effective du travail des enfants	4.3.2.8.

4.3.3. Être un partenaire d'excellence

- Fournir des solutions innovantes et durables de haute qualité répondant aux exigences de nos clients.
- Maintenir des relations de confiance sur le long terme.

4.3.3.1. Sous-traitance et fournisseurs

ESI Group dispose de nombreuses compétences en interne qui couvrent d'une part son activité d'éditeur de logiciels et d'autre part ses activités de prestation de conseil. Néanmoins, lorsqu'il est nécessaire de mobiliser des ressources en dehors de son périmètre d'activité habituel, ou lorsqu'une expertise spécifique est recommandée, le Groupe peut ponctuellement recourir à des prestataires externes.

Tous les sous-traitants externes demeurent sous l'entière responsabilité d'ESI Group. À ce titre, ils sont soumis aux mêmes règles et vérifications que tout autre salarié de la Société.

Afin de fournir des produits de qualité à ses clients, ESI Group suit et évalue de manière régulière tous les fournisseurs ayant un impact sur la qualité, grâce à une procédure spécifique. À cet effet, une liste de fournisseurs agréés est tenue disponible sur l'Intranet et mise à jour périodiquement.

Une démarche globale en matière de qualité

En 2000, ESI Group a obtenu sa première certification ISO 9001, suivie par des certifications indépendantes de ses filiales, afin de garantir la qualité de ses produits et services ainsi que la satisfaction de ses clients. Depuis 2010, ESI Group étend son périmètre de certification sur la base d'un système commun à toutes les filiales. La maîtrise des risques et le management de la qualité étant des processus étroitement liés, cette certification est signe de confiance en la qualité des solutions que le Groupe propose à ses clients et offre la garantie qu'une attention particulière est apportée à l'excellence et à l'alignement de l'ensemble des processus du Groupe.

En 2015, la certification globale concerne 83 % des effectifs contre 72 % en 2014.

La certification est aujourd'hui déployée avec succès en Europe, en Asie et aux États-Unis, au sein de la société mère ESI Group et de la plupart de ses filiales : ESI US R&D, ESI France, ESI Japan, Calcom ESI SA en Suisse, ESI SW India, ESI SW Germany, ESI NA aux États-Unis, ESI Mecas en

République tchèque et ESI Tunisia. L'année 2015 s'est avérée également riche en succès avec l'intégration de trois nouvelles entités : ESI GmbH, ESI Korea et ESI China.

En 2016, l'intégration d'entités supplémentaires se poursuivra et l'approche par les risques demandée par la nouvelle norme ISO 9001:2015 sera progressivement déployée dans toutes les entités. L'objectif d'ESI Group étant d'acquiescer une couverture complète de la certification mondiale d'ici 2020.

En France, toutes les personnes embauchées (tous types de contrats confondus de plus de six mois) doivent suivre une formation « Qualité ». En 2015 cela a représenté 46 personnes pour un total de 92 heures de formation au total.

Les bénéfices d'une certification ISO 9001 sont tant vis-à-vis des parties prenantes externes qu'internes. En externe, la certification permet de garantir qu'ESI Group fournit des produits et services qui répondent aux attentes des clients tout en mesurant et en améliorant continuellement ses processus. En interne, la démarche sollicite une mobilisation active du personnel pour garantir une cohérence d'ensemble au système de management.

4.3.3.2. Loyauté des pratiques

Les lois qui régissent nos activités permettent au Groupe de se développer et garantissent la croissance à long terme, c'est pourquoi tous les collaborateurs d'ESI Group doivent les respecter.

Relations avec les partenaires sociaux

L'entreprise veille à établir des relations d'affaires transparentes et loyales avec ses clients, et à traiter honnêtement et équitablement tous ses clients, quelle que soit la taille de leur entreprise. L'entreprise s'engage à fournir à ses clients des produits et services de qualité répondant à leurs exigences.

Les décisions d'achat reposent sur une évaluation objective de la fiabilité et de l'intégrité du fournisseur ou sous-traitant, ainsi que de l'attractivité globale de son offre par rapport à des considérations et objectifs à court et long termes. Afin de préserver les intérêts de l'entreprise, les achats de biens et services se fondent sur des critères de prix, de qualité, de performance, de livraison et d'adéquation aux besoins. ESI Group veille à ne pas créer de situation de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants.



Enfin, le Groupe exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent strictement toutes les dispositions légales relatives à leurs activités et leur environnement professionnel.

Actions engagées pour prévenir la corruption

La charte éthique du Groupe prohibe fermement toute forme de corruption dans ses relations avec ses partenaires commerciaux et institutionnels et avec l'administration. Elle stipule également qu'aucune gratification financière ou en nature ne peut être donnée en vue d'obtenir un avantage ou ne peut être reçue pour favoriser une entreprise ou une personne.

Par conséquent, il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des cadeaux, pots-de-vin ou autre gratification, ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public et/ou une personne privée dans tout pays dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle l'entreprise est intéressée.

Par ailleurs, ESI Group s'interdit directement et indirectement de recevoir ou donner, promettre ou solliciter des paiements illicites ou autres avantages indus en vue d'octroyer, d'obtenir ou conserver un contrat ou tout autre avantage.

Fraudes et blanchiment d'argent

La fraude et le blanchiment d'argent sont des processus visant à dissimuler l'origine illégale d'une somme d'argent et sont souvent associés à une activité criminelle. La charte éthique stipule qu'ESI Group veille à respecter scrupuleusement les lois inhérentes à la fraude et au blanchiment d'argent et ne traite qu'avec des partenaires dignes de confiance.

De plus, chaque collaborateur doit faire preuve de vigilance vis-à-vis des paiements effectués afin de détecter toute irrégularité notamment avec des partenaires dont la conduite dans les affaires peut éveiller des soupçons.

Respect du droit de la concurrence

La concurrence est nécessaire à l'efficacité économique. Elle est une des conditions essentielles de l'économie ouverte et loyale à laquelle l'entre-

prise croit. Par conséquent ESI Group prohibe tout échange d'information confidentielle ainsi que toute entente – formelle ou informelle – ou tentative d'entente avec des concurrents visant à fixer des prix ou des conditions de vente, à se partager un marché ou à boycotter un acteur du marché, et ce, par exemple dans le cadre de réunions d'organisations ou d'associations professionnelles.

Par ailleurs, l'entreprise s'interdit d'abuser d'une position dominante ou d'un monopole et d'acquérir ou maintenir un pouvoir dominant autrement que par des moyens reconnus légitimes tels qu'un brevet, une compétence, un savoir-faire supérieur ou une situation géographique.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Par la nature de ses activités de vente de logiciels et prestation de services, les impacts du Groupe sur la santé et la sécurité de ses clients directs sont très limités.

En revanche, les produits développés par ESI Group permettent de mettre sur le marché des produits innovants, à moindre coût et avec une fiabilité accrue. Les solutions de Prototypage Virtuel du Groupe permettent de répondre aux principales problématiques de ses clients, qui sont :

- identifier les enjeux en termes de sécurité et de performance dès le début du cycle de conception ;
- évaluer de quelles façons les nouveaux matériaux et procédés de fabrication impacteront la performance globale du produit et son fonctionnement ;
- prédire la performance des équipements utilisés dans des conditions extrêmes et anticiper les ajustements nécessaires.

Le Prototypage Virtuel permet aux industriels d'avoir une vision « vivante » et complète des problèmes de fabrication, d'assemblage et de couplage entre les caractéristiques des différents produits et leur performance. Elle fournit des informations vitales lors des itérations successives durant la phase de conception et offre le privilège d'anticiper les résultats des tests physiques afin de mener les changements nécessaires avant même la réalisation physique d'un produit.

TABLE DE CONCORDANCE – INDICATEURS REQUIS PAR L'ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE – INFORMATIONS SOCIÉTALES

3.3 Sous-traitance et fournisseurs	3.3.1 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux	4.3.3.1.
	3.3.2 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux environnementaux	4.3.3.1.
	3.3.3 Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.3.1.
3.4 Loyauté des pratiques	3.4.1 Actions engagées pour prévenir la corruption	4.3.3.2.
	3.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.3.3.2.

4.3.4. Être un acteur respectueux de son environnement

- Développer des solutions contribuant à réduire l'empreinte environnementale des industriels et respectueuses des exigences réglementaires.
- Limiter l'impact de nos implantations sur l'environnement.

Périmètre retenu : France, Allemagne, République tchèque, Japon et États-Unis.

4.3.4.1. Politique générale en matière environnementale

ESI Group considère que la responsabilité environnementale doit faire partie intégrante de toutes sociétés et s'efforce de réduire son impact sur l'environnement de façon directe et indirecte.

Pour autant, considérant la nature de ses activités de vente de logiciels et de prestations de conseil, le Groupe estime avoir un impact sur l'envi-

ronnement très limité, l'intégralité de ses activités étant effectuée dans des bureaux.

Les principaux enjeux environnementaux déterminés ainsi par le Groupe sont :

1. En externe : aider ses clients à réduire de façon significative leur empreinte environnementale en leur fournissant des solutions permettant de simuler de façon réaliste les comportements des produits tout au long du cycle de conception, de fabrication et d'assemblage ;
2. En interne, limiter les impacts liés :
 - aux émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des collaborateurs du Groupe,
 - aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
 - à sa consommation d'énergie dans les bâtiments et *data centers*.

Au-delà de ces impacts environnementaux directs, ESI Group permet à ses clients de réduire significativement leur empreinte environnementale grâce à l'utilisation de ses solutions de Prototypage Virtuel. En effet les prototypes numériques permettent de réduire considérablement la consommation de matière première et d'énergie et participent à la bonne conformité des règles environnementales des nouveaux produits.

Au vu de son activité, ESI Group n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou ses résultats. La plupart de ses actifs étant de nature incorporelle, ESI Group estime que son empreinte environnementale est très limitée.

En effet, le Groupe n'estime pas avoir une exposition majeure aux changements climatiques à court et moyen terme ; à sa connaissance les activités d'ESI Group n'ont pas d'impact négatif significatif sur la biodiversité et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptibles de gêner le voisinage ; aucun site du périmètre ne génère de déchets dangereux ni de rejet ayant un impact environnemental dans l'air, l'eau ou le sol (hors équipements électriques et électroniques) ; aucun site français n'est classé ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ni Seveso ; tous les sites d'ESI Group sont localisés en zone urbaine, donc approvisionnés en eau par les réseaux urbains. Aucune contrainte particulière d'approvisionnement n'est à signaler.

Enfin, compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, les coûts liés à l'évaluation, à la prévention et au traitement des risques industriels et environnementaux ne sont pas significatifs. La totalité des sites du Groupe étant en location, les coûts d'amélioration des bâtiments sont intégralement supportés par les propriétaires. De ce fait, ESI Group n'a pas la maîtrise de ces aspects.

De plus aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe en 2015.

Pour autant, le Groupe est de plus en plus conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement et cherche à mettre en place des initiatives en faveur du développement durable présentées ci-dessous.

Une sensibilisation des collaborateurs permanente

Pour ESI Group, la mise en place d'une politique environnementale n'a de sens que si l'ensemble des collaborateurs du Groupe y est associé. C'est pourquoi le Groupe veille à sensibiliser de manière constante ses employés aux mesures prises pour éviter le gaspillage d'énergies et ainsi réduire son impact environnemental.

4.3.4.2. Utilisation des ressources et mesures prises pour réduire les consommations

Consommation d'énergie

En 2015, la consommation totale d'électricité sur le site de Rungis s'est élevée à 980 837 kWh, soit une consommation moyenne d'environ 7 006 kWh par salarié. Sur le campus de Ter@tec où ESI est présent, la consommation d'électricité en 2015 s'est élevée à 104 505 kWh. Pour les autres sites français, la consommation d'électricité n'est pas disponible, car celle-ci est soit comprise dans les charges locatives, soit collective.

La consommation totale d'électricité des sites allemands, japonais et tchèques s'élève à 770 768 kWh, soit une consommation moyenne par salarié de 2 408,6 kWh.

La consommation d'énergie n'est pas mesurable aux États-Unis compte tenu du statut locatif. Les consommations énergétiques sont ainsi incluses dans la part des charges, réévaluées annuellement où des paramètres, autre que l'électricité, sont pris en compte.

ESI Group n'a pas recours à la production d'énergie renouvelable sur les sites retenus dans le périmètre de reporting 2015.

Afin de limiter sa consommation énergétique, le Groupe a installé des éclairages LED dans ses bureaux de Paris et Rungis, comme ce fut le cas en 2013 pour le site de Ter@tec. Par ailleurs, lors de la réfection de certains espaces de travail en France, le Groupe a privilégié des éclairages à basse consommation d'énergie, a retiré les réservoirs d'eau chaude des sanitaires, et a remis à neuf l'air conditionné. Un audit énergétique a été effectué en 2015 sur le site français de Rungis, qui donnera suite à des améliorations courant 2016, telles que la mise en place d'une minuterie générale sur le système d'éclairage, ou encore la mise en place d'une détection de présence dans les circulations. D'autres actions devraient également être menées à plus long terme, comme l'optimisation de la régulation des horaires de fonctionnement du système de ventilation, ou encore la gestion et l'optimisation des températures de la boucle d'eau froide, mais celles-ci dépendent du bailleur des locaux.

Consommation de papier

La principale source de consommation de papier provient de la consommation courante des collaborateurs.

En France, 861 ramettes de 500 pages ont été achetées en 2015, soit environ trois ramettes par salarié. Depuis plusieurs années, ESI Group a mis en place un certain nombre de mesures afin de réduire sa consommation de papier, dans un souci environnemental mais également de contrôle des coûts. Ainsi entre 2013 et 2015, le nombre de ramettes achetées en France a baissé de 15 %.

En République tchèque, 1 671 ramettes ont été utilisées en 2015, soit un peu moins de 3,5 ramettes par personne. La consommation est en baisse de 30 % par rapport à 2014, alors que l'effectif est resté stable.

Aux États-Unis, un salarié utilise en moyenne deux ramettes de 500 pages par an, pour un total de 240 ramettes achetées en 2015.

Concernant ESI GmbH, 287 ramettes ont été achetées en 2015, soit près de cinq ramettes par salarié.

On remarque que sur l'ensemble du périmètre (excepté le Japon), la consommation moyenne de papier en 2015 est peu élevée, environ trois ramettes par salarié par an.

ESI Group poursuit son programme de dématérialisation de documents en mettant en place des outils informatiques et des processus permettant de réduire l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation concerne ainsi de nombreux documents tels que les ordres de mission, les demandes de congés, les revues d'offres... De plus, un logiciel de gestion de documents, permettant l'archivage et le stockage électronique de documents, est en place depuis septembre 2012.

En 2014, dans une démarche d'éco-responsabilité, une nouvelle référence de papier « vert », fabriqué dans le respect de l'environnement, a été promue auprès de tous les acheteurs français de consommables bureautiques. D'un grammage plus léger, 75 g (au lieu de 80 g), ce papier permet de réduire l'impact environnemental. En France 90 % du papier acheté était recyclé.

Consommation d'eau

L'activité d'édition de logiciels est très peu consommatrice d'eau, les activités d'éditeur de logiciels ne nécessitant pas d'eau pour leur production. La consommation en eau d'ESI Group relève d'un usage exclusivement sanitaire, provenant de réseaux urbains.

L'évaluation précise des consommations d'eau est complexe. Le Groupe étant locataire de l'ensemble de ses bureaux, la consommation d'eau de chacun des sites est comprise dans les charges du loyer et ne peut par conséquent être précisée de façon détaillée. Toutefois, nous pouvons noter que sur les sites pour lesquels nous disposons d'informations, c'est-à-dire pour le site de Rungis en France et pour ESI Mecas en République tchèque, la consommation d'eau est restée stable en 2015 par rapport à l'an dernier, avec une consommation moyenne de 5 m³ par collaborateur.



4.3.4.3. Gestion des déchets et pollution

Traitement et recyclage des déchets

Du fait de son activité, ESI Group génère principalement des déchets banals courants ainsi que du papier, du carton et du plastique. À sa connaissance, le Groupe ne génère pas de déchet dangereux.

En 2014, en France, des poubelles de tri sélectif ont été mises en place sur le site de Lyon, deuxième site français en nombre de salariés accueillis, comme ce fut le cas en 2013 pour le site de Rungis ; ainsi, quasiment 100 % des salariés français sont sensibilisés à cette action dans leur quotidien. L'ensemble des cinq sites allemands, des sites américains et du site tchèque sont également équipés de poubelles permettant le tri sélectif des déchets. Cette mesure a vocation à être étendue sur l'ensemble des sites européens.

En ce qui concerne les autres déchets spécifiques, notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ESI Group attache une grande importance à la gestion environnementale de son parc informatique, tant au niveau de son utilisation que de son recyclage.

Le parc informatique du Groupe comprend principalement des ordinateurs fixes et portables, des serveurs, des copieurs et des imprimantes. La Société cannibalise (utilise les pièces d'une machine pour en réparer une autre) au maximum le matériel informatique afin de donner une seconde vie à certaines machines défectueuses.

En France et aux États-Unis, le matériel informatique en fin de vie ou obsolète est collecté par un prestataire habilité qui gère le traitement des déchets électroniques. En 2015, le volume total des déchets d'équipement électroniques et électriques enlevés sur le site français de Rungis s'élève à 327 kg, soit 2,3 kg par salarié.

Par ailleurs, sur simple demande auprès de notre fournisseur, les cartouches d'imprimantes sont récupérées puis recyclées via une filière parfaitement écologique.

Sur l'ensemble du périmètre, excepté le Japon, les cartouches, les piles, les ampoules et les tubes néon défectueux sont recyclés et récupérés par différents prestataires. Des containers sont ainsi mis à la disposition du personnel dans les bureaux.

En Allemagne, c'est le service de nettoyage et gestion des locaux, en coordination avec les départements informatiques, qui s'occupent de collecter le matériel électronique usagé. La gestion des déchets est ensuite prise en charge par les municipalités de chaque ville.

Nuisances sonores et autres formes de pollution spécifique à une activité

La majorité des activités d'ESI Group n'est pas source de nuisances sonores. Les seules installations susceptibles de générer du bruit pouvant affecter le voisinage sont les *data centers*, les deux plus gros *data centers* étant localisés en France. Afin de protéger les collaborateurs habilités à entrer dans ces salles des machines, la Société met à disposition des casques antibruit.

Une note de fonctionnement régissant les conditions de travail dans les salles informatiques est remise à chaque collaborateur ayant accès, dans le cadre de ses fonctions, à une salle informatique.

Utilisation des sols

Non applicable. ESI Group est locataire de tous les locaux.

4.3.4.4. Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements professionnels

ESI Group étant implanté en France et à l'international et l'activité d'ESI Group relevant du secteur tertiaire, le transport est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre.

En 2015, les émissions dues aux déplacements des collaborateurs français en train et en avion se sont élevées à 375 465 kg de CO₂, soit 1 341 kg par salarié. Aux États-Unis, ces émissions se sont élevées à 316 804 kg de CO₂ en 2015, soit 2 804 kg par collaborateur. Il est à noter que 40 % du Comité Exécutif est basé aux États-Unis. En Allemagne, 44 418 kg de CO₂ ont été émis en 2015 par les déplacements des collaborateurs allemands en train et avion, soit 244 kg par salarié.

L'estimation annuelle des émissions de CO₂ liées aux déplacements des voitures de fonction en France est de 149 364 kg soit 3 931 kg par voiture de fonction.

Au total, les déplacements professionnels des collaborateurs français ont généré 525 tonnes de CO₂ en 2015.

En ce qui concerne les voitures de fonction en République tchèque, l'estimation moyenne annuelle des émissions est de 96 696 kg de CO₂ en 2015, soit 3 719 kg par voiture. Enfin, pour ESI GmbH ces émissions ce sont élevées à 168 820 kg de CO₂, soit 5 116 kg par voiture.

En 2015, 38 personnes possédaient une voiture de fonction en France et 26 personnes en République tchèque. En Allemagne, on comptait 40 voitures en 2015. Le taux d'attribution de voitures de fonction plus élevé en Allemagne qu'en France provient notamment d'une proportion plus importante de commerciaux en Allemagne et d'une culture allemande qui favorise ce mode de rémunération.

Une démarche de réduction des déplacements a été instaurée depuis plusieurs années afin de réduire l'impact environnemental des déplacements. De plus afin de limiter l'usage des transports, le Groupe met à disposition des collaborateurs des outils de web-conférence permettant de favoriser la collaboration entre les salariés des différents sites sans avoir à se déplacer. Certaines salles de réunions sont également équipées de systèmes d'audio et/ou visioconférence afin de faciliter les réunions à distance. Enfin, tous les postes sont équipés du logiciel Skype Entreprise permettant des réunions en ligne (audio + vidéo) jusqu'à 250 personnes.

Par ailleurs, toujours dans un souci de limitation des déplacements, le Groupe a entrepris en 2015 la refonte de sa politique voyage. Les collaborateurs sont invités à privilégier les réunions en web-conférence plutôt que les déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets inférieurs à trois heures et la classe économique pour les voyages en avion (l'empreinte carbone de la classe économique étant largement inférieure à celle de la classe affaires).

La charte véhicule est en vigueur en France, applicable aux personnes possédant un véhicule de fonction. Le parc auto en France est composé essentiellement de véhicules de moins de trois ans.

Enfin, ESI Group a entrepris en 2015, la refonte de sa Charte du bon conducteur pour intégrer des limitations relatives, entre autres, à la motorisation ainsi qu'aux émissions de CO₂. Cette politique sera dans un premier temps applicable aux collaborateurs français.

Mesures pour réduire les rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les activités d'édition de logiciels développées par ESI Group ont un impact très limité sur l'air, l'eau et le sol comparé à d'autres activités industrielles nécessitant des productions lourdes.

TABLE DE CONCORDANCE – INDICATEURS REQUIS PAR L'ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.1 Politique générale en matière environnementale	2.1.1 Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales ou les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.3.4.1.
	2.1.2 Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.3.4.1.
	2.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.3.4.1.
	2.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	4.3.4.1.
2.2 Pollution et gestion des déchets	2.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.3.4.4.
	2.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	4.3.4.3.
	2.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution spécifique à une activité	4.3.4.3.
2.3 Utilisation durable des ressources	2.3.1 Consommation en eau	4.3.4.2.
	2.3.2 Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Non pertinent
	2.3.3 Consommation de matières premières	4.3.4.2.
	2.3.4 Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	4.3.4.2.
	2.3.5 Consommation d'énergie	4.3.4.2.
	2.3.6 Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.3.4.2.
	2.3.7 Utilisation des sols	Non pertinent
2.4 Changement climatique	2.4.1 Rejets de gaz à effet de serre	4.3.4.4.
	2.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent
2.5 Protection de la biodiversité	2.5.1 Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent
Article 2016-138 du 11 février 2016	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Non pertinent

4.3.5. Être au service de la société civile

- Contribuer aux innovations et établir des partenariats avec les communautés académiques et scientifiques.
- Agir de façon éthique et responsable.

Périmètre retenu : France, Allemagne et États-Unis.

Un comportement citoyen et des relations de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes sont, pour la Société, des fondements nécessaires à une croissance équilibrée et durable. C'est pourquoi, ESI Group est particulièrement attentif aux points suivants :

- la transparence totale vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes ;
- l'entière satisfaction des demandes de ses clients ;
- le soutien au développement régional en favorisant les recrutements et les partenariats de proximité ;
- le soutien à l'innovation au travers de projets en co-création.

Le Groupe considère comme principales parties prenantes l'ensemble de ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires tant industriels qu'académiques, mais également ses investisseurs et Actionnaires.

L'innovation, au cœur des métiers d'ESI Group, est également un enjeu central de la RSE. En effet l'innovation permet d'améliorer continuellement les processus de production, de réduire les temps de conception et de développer de nouveaux produits plus performants et plus fiables.

Afin de rester à la pointe de l'innovation, le Groupe a consacré en 2015 30% de son chiffre d'affaires Licences en investissement R&D.

L'innovation permet de répondre aux multiples contraintes et pressions auxquelles sont soumis tous les industriels : développer un produit plus sûr et plus performant, dans un laps de temps réduit, à moindre coût et plus respectueux de l'environnement. Les solutions innovantes de Prototypage Virtuel proposées par ESI Group permettent de faire face à ces défis économiques incontournables.

ESI Group est persuadé que sa capacité d'innovation et de recherche est un facteur clé de différenciation et par conséquent de compétitivité, deux leviers essentiels pour favoriser une croissance durable.

Impact territorial, économique et social

ESI Group accorde une grande importance aux relations qu'il entretient avec les populations riveraines et veille à promouvoir un dialogue constructif et accompagner le développement des acteurs locaux.

Relations avec la communauté du numérique

Le Groupe veille à créer et entretenir des relations de qualité avec les différents acteurs de la communauté du numérique, tant au niveau industriel, académique qu'associatif. Ceci afin de faciliter la collaboration et ainsi de favoriser l'innovation industrielle.

La Société est membre actif du Conseil d'Administration de Tech in France (anciennement AFDEL – Association Française Des Éditeurs de Logiciels), association qui contribue à la promotion de l'industrie de l'édition de logiciels et au développement de la simulation numérique et représente à ce jour plus de 350 membres.

Participation aux pôles de compétitivité régionaux et instituts de recherche technologique (IRT)

ESI Group participe, principalement en France, à plusieurs pôles de compétitivité. Ces pôles permettent la proximité nécessaire à un travail collaboratif avec les acteurs industriels majeurs et des organismes de recherche et développement afin de mettre sur le marché des produits particulièrement innovants. Présents sur l'ensemble de l'Hexagone, ce sont : Aerospace Valley (Toulouse), ASTech Paris Région (Île-de-France), Pôle Nucléaire Bourgogne (Bourgogne), Mov'eo (Normandie et Île-de-France), I-Trans (Nord-Pas-de-Calais et Picardie), iD4CAR (Bretagne et Pays de la Loire), Systematic (Île-de-France), Minalogic (Grenoble et Rhône-Alpes), Pôle Pégase (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Pôle ViaMeca (Auvergne-Rhône-Alpes).



Depuis 2013, ESI Group est présent sur le campus et au sein du Conseil d'Administration de Ter@tec, le plus grand centre de calcul intensif d'Europe basé sur le plateau de Saclay en Île-de-France, aux côtés du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation. Aujourd'hui, ESI Group est impliqué dans plusieurs projets collaboratifs au sein du campus, sous la houlette de l'IRT System X. ESI est également membre du Comité Exécutif du Pôle de compétitivité Systematic Paris Région.

ESI Group est membre du Conseil d'Administration de ASTech Paris Région, pôle de compétitivité du secteur aérospatial, dont le principal objectif est d'établir des recommandations auprès de la région parisienne sur la labellisation de projets de R&D dans son domaine.

Véritable acteur de l'innovation de ses secteurs phares, ESI Group est depuis 2014 membre du Conseil d'Administration d'iD4CAR. Ce pôle a pour mission de renforcer la compétitivité de la filière véhicules et mobilité durable du Grand Ouest par le biais de l'innovation.

ESI est un des membres fondateurs de l'association Excelcar. Née en 2014, cette structure a pour objectif la revitalisation et la création d'emplois autour d'un plateau technique d'excellence de la R&D en Bretagne consacré à l'automobile sous l'impulsion de PSA. Une initiative soutenue par l'Union des industries et des métiers de la métallurgie d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan (UIMM 35-56) ayant vocation à relancer la filière automobile en Bretagne autour de PSA Rennes qui a dévoilé son projet stratégique pour les années à venir. ESI participe à la plateforme d'innovation 3DMat dédiée au développement d'une filière de simulation numérique et de Prototypage Virtuel pour les nouvelles architectures multimatériaux et composites, prioritairement pour le secteur automobile.

Toujours dans le secteur des transports, ESI est un membre actif du Conseil de l'IRT Railenium dont le principal objectif est d'augmenter le cycle de vie de l'infrastructure ferroviaire et miser sur un développement international rapide de ses nouveaux produits. Porté par un large consortium d'industriels et d'organismes de recherche, ESI Group a été sélectionné en 2011 dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (Grand Emprunt). ESI est aussi membre fondateur de la plateforme d'essais ferroviaires CADEMCE SAS.

ESI accompagne aussi les métiers de la mécanique et promeut ses activités. L'entreprise est membre du Conseil d'Administration de l'Association Française de Mécanique (AFM), une instance d'information, d'échange et de réflexion pour la communauté mécanicienne (cadres de l'industrie et des structures de transfert, enseignants et chercheurs) et a pour vocation de représenter la mécanique française face à ses homologues étrangers.

Dans le domaine aéronautique, ESI participe activement aux initiatives du CORAC (Conseil pour la recherche aéronautique civile) engagées dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir. En 2014, ESI a été coopté par les sept principaux industriels français, membres du GIFAS, pour rejoindre en qualité de membre associé la plateforme Usine Aéronautique du Futur. Cette initiative majeure a été lancée pour transformer l'outil de production de l'industrie aéronautique, qui, en pleine expansion, doit faire face à des exigences de montée en cadence sans précédent. ESI a ainsi participé à l'élaboration de la feuille de route et contribue déjà à quatre projets structurants qui visent à renforcer le déploiement du Prototypage Virtuel et le développement des futurs procédés de fabrication, tels que la Fabrication Additive ou la Fabrication robotisée des composites.

ESI participe aussi à d'autres feuilles de route CORAC, comme celle des plateformes DEPACE pour l'Avion Composite du Futur, la plateforme SEFA pour développer le Cockpit du Futur et la feuille de route Hélicoptère du Futur, pour renforcer l'excellence française dans ces domaines. Ainsi, ESI contribue à rendre les cabines de pilotage des avions de ligne plus sûres et plus confortables et ainsi de mieux maîtriser les marges pour la fabrication des pièces critiques des boîtes de transmission des hélicoptères.

Depuis 2013, plusieurs initiatives ont émergé pour concevoir l'Usine de Demain et en faire un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire. ESI Group participe à l'initiative nationale Nouvelle France Industrielle et est, à ce titre, membre actif de l'Alliance pour l'Industrie du Futur. ESI Group représente ainsi de manière opérationnelle l'association française des éditeurs de logiciels AFDEL, récemment rebaptisée Tech'IN France, participe au Conseil d'Administration de l'alliance, au comité de pilotage présidé par le ministre de l'Économie et du Numérique. Ce faisant, ESI Group renforce sa position sur le territoire français comme acteur de premier plan de la transformation numérique et apporte sa vision de l'Ingénierie Virtuelle et de ses valeurs économiques et sociétales.

Au plan régional, ESI Group a créé en collaboration avec le conseil régional ALPC (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes), la communauté de simulation « it3D Aquitaine ». Cette structure regroupe plusieurs acteurs régionaux, industriels, académiques, et institutionnels et donne naissance à la première communauté numérique, technique et scientifique transverse dédiée à la simulation interactive et à l'expérience virtuelle au service des industries et des usages de demain.

Relations avec les acteurs académiques

Depuis toujours, le Groupe s'attache à établir des relations privilégiées et de long terme avec le monde de l'enseignement secondaire et supérieur à travers le monde. Pour susciter des vocations, former les meilleurs collaborateurs de demain à ses logiciels et favoriser l'innovation dans l'enseignement pédagogique, ESI Group collabore avec de nombreuses universités, instituts technologiques et grandes écoles réputés et spécialisés dans les différents pays dans lesquels le Groupe est implanté. Ces partenariats permettent également d'augmenter la notoriété d'ESI Group, en faisant connaître ses métiers et ses valeurs afin de faciliter le recrutement de jeunes diplômés.

Afin d'accompagner sa croissance et répondre aux objectifs de recrutements, ESI Group entretient des relations de confiance et de proximité avec de nombreuses grandes écoles et universités, en France telles que l'UTC de Compiègne, l'École centrale de Paris, l'INSA Lyon, ENS des Mines de Saint-Étienne, ENSIAME de Valenciennes, l'Université de technologie de Troyes, l'École Polytechnique.... Par ailleurs, en janvier 2013, ESI Group et l'école centrale de Nantes ont créé un programme de recherche collaborative d'une durée de six ans dans le domaine de la réduction de modèles, la simulation avancée de procédés de soudage, et le soudage de matériaux thermoplastiques. En Allemagne, le Groupe entretient des relations de proximité avec l'Université de Stuttgart et l'*Institute of Aircraft Design* (IFB) qui lui est associé et l'Université technologique de Dresde ; aux États-Unis, avec le MIT (*Massachusetts Institute of Technology*), l'université *Virginia Tech*, les universités de l'Iowa, du Michigan et de l'Alabama.

ESI Group privilégie le recrutement de ses collaborateurs localement afin de participer au développement économique régional. En 2015, ESI Group était implanté en direct dans 20 pays et couvrait plus de 40 pays via son réseau de distribution.

TABLE DE CONCORDANCE – INDICATEURS REQUIS PAR L'ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE – INFORMATIONS SOCIÉTALES

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional 3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales	4.3.5. 4.3.5.
3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations, les établissements d'enseignement et les populations riveraines	3.2.1 Conditions du dialogue avec ces personnes ou ces organisations	4.3.5.

4.3.6. Rapport de l'organisme de vérification

Exercice clos le 31 janvier 2016

Aux Actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société ESI Group SA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le n° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2016 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Direction

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la Société et disponibles sur demande au siège du Groupe, et dont un résumé figure dans la note méthodologique disponible sur le site Internet du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;

- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Avis motivé sur la sincérité des Informations RSENature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes entre le 26 avril 2016 et le 11 mai 2016 pour une durée d'environ six jours/hommes au siège du Groupe ESI Group.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.) ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages ⁽¹⁾, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

(1) Sociétés sélectionnées pour les tests : sites de Rungis et de la République tchèque pour l'environnement et sites en France pour le social.



Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert en moyenne plus de 70 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 70 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Commentaires sur les Informations

- ESI Group a fait le choix, comme cela est expliqué dans le paragraphe « Périmètre », de collecter les informations RSE pour l'exercice clos le 31 janvier 2016, sur un périmètre restreint, même s'il a été étendu à de nouveaux pays cette année pour certains indicateurs.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 12 mai 2016

FINEXFI

Isabelle Lhoste

Associée

4.4. Rémunérations

Tableau récapitulatif des plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Options allouables au 31 janvier 2016	En % du capital	Options restantes au 31 janvier 2016	Prix d'exercice (En euros)	En % du capital	Options exercées au 31 janvier 2016	En % du capital
N° 7 (AG 30 juin 2005)	0	0 %	0	8,86	0,00 %	3 500	0,06 %
N° 9 (AG 29 juin 2006)	0	0 %	31 920	8,86	0,54 %	3 150	0,05 %
N° 10 (AG 26 juin 2012)	0	0 %	128 625	25,95	2,16 %	0	
N° 15 (AG 23 juillet 2013)	274 538	4,61 %	20 000	21,66	0,34 %	0	
N° 17 (AG 24 juillet 2014)	172 650	2,90 %	7 350	27,17	0,12 %	0	
TOTAL	447 188	7,51 %	187 895		3,16 %	6 650	0,11 %

Les « Options allouables » au 31 janvier 2016 représentent la différence entre le montant total consenti par l'Assemblée Générale dans le cadre de son autorisation en vue d'allouer des options et le nombre d'options effectivement alloué aux bénéficiaires.

Les options forcloses ou annulées du fait du départ d'un salarié sont retirées des « Options restantes » au 31 janvier 2016.

Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux

Tableau récapitulatif des plans d'attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux :

Plans d'attributions d'actions gratuites	Actions gratuites allouables au 31 janvier 2016	En % du capital	Actions gratuites restantes au 31 janvier 2016	En % du capital
Autorisation de l'AG du 26 juin 2012	0	0 %	19 185	0,32 %
Autorisation de l'AG du 23 juillet 2013	60 000	0,33 %	0	0
TOTAL	60 000	0,33 %	19 185	0,32 %

Les « Actions gratuites restantes » au 31 janvier 2016 représentent la différence entre le montant total consenti par l'Assemblée Générale dans le cadre de son autorisation en vue d'allouer des actions et le nombre d'actions effectivement alloué aux bénéficiaires.

Les actions gratuites forcloses sont retirées des « Actions gratuites restantes » au 31 janvier 2016.

Pour rappel, en décembre 2012, la Direction a attribué cinq actions gratuites à 211 salariés de ses filiales françaises, soit un total de 1 055 actions gratuites, ainsi que 20 700 actions à des personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle à la réussite de l'entreprise (actions gratuites forcloses incluses). À ce jour, sur ces attributions, le solde des actions gratuites non forcloses est de 19 185.



4



Allocations et levées d'options de souscription et d'achat d'actions des mandataires sociaux (liste nominative)

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Nombre d'options allouées durant l'exercice	Prix d'exercice
Christopher St. John	N° 7 (30 juin 2005)	3 500	néant	8,86
TOTAL		3 500		

Allocations et levées d'options de souscription et d'achat d'actions des salariés non mandataires sociaux

Voir chapitre 3.2.4.7 « Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux ».

Allocations d'actions gratuites à des salariés non mandataires sociaux

Il n'a été procédé à aucune allocation d'actions gratuites au cours de l'année fiscale 2015.

Rémunération du Président et Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Voir chapitre 3.2.4.2 « Rémunération du Président et Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués ».

4.5. Conventions

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé, ou conclues au cours d'un exercice antérieur et qui se sont poursuivies sur l'exercice considéré.

4.5.1. Conventions conclues au titre de l'exercice

Conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Abandon de créance au profit de ESI North America, Inc.

Le 9 juillet 2015, la Société a procédé à l'abandon de créance de 4 000 000 dollars en faveur de sa filiale à 100 %, la société américaine ESI North America, Inc.

La conclusion de cette convention motivée par des raisons commerciales a été approuvée par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2015, et ce conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Rachat des titres auprès d'un Administrateur

Le 3 juillet 2015, la Société a procédé au rachat de 8 300 de ses titres auprès de Monsieur Jacques Dubois, Administrateur, dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Ces titres ont été rachetés à la valeur moyenne des 20 cours de Bourse précédant l'opération déduction faite d'une décote de 5 %, soit un prix par action de 22,99 euros et de 190 817 euros pour les 8 300 actions.

Ce rachat a été motivé par la volonté de conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou au paiement dans le cadre

d'opérations éventuelles de croissance externe, et ce conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Conclusion d'un contrat de consultation avec un Administrateur

Le 15 avril 2015, la Société a conclu un contrat de consultation avec Madame Cristel de Rouvray, Administrateur, cette convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce ayant été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2015.

L'objectif de ce contrat de consultation est de confier à Madame Cristel de Rouvray des missions spécifiques relatives aux Ressources Humaines, conseil et management stratégique, le temps consacré à ces sujets devant s'élever à 40-50 heures par mois.

Cette convention dont le coût annuel estimé est de 60 000 dollars a été conclue pour une durée initiale courant du 15 avril 2015 au 1^{er} janvier 2016, renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an.

Conventions courantes relevant de l'article L. 225-39 du Code de commerce

Néant.



4.5.2. Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies sur l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces dernières peuvent être ainsi résumées :

Type de convention	Nature	Société(s) concernée(s)	
<i>Group services fees</i>	Produit	Engineering System International	ESI Group Hispania s.l.
		ENGINEERING SYSTEM INTERNATIONAL GMBH	Mecas ESI s.r.o.
		ESI Italia s.r.l.	Calcom ESI SA
		Hankook ESI Co., Ltd.	ESI UK LIMITED
		Nihon ESI K.K.	ESI US R&D, Inc.
		ESI North America, Inc.	Pacific Mindware Engineering Private Limited
Redevances	Produit	Engineering System International	ESI-ATE HOLDINGS LIMITED
		ENGINEERING SYSTEM INTERNATIONAL GMBH	ESI Italia s.r.l.
		Mecas ESI s.r.o.	ESI Group Hispania s.l.
		Nihon ESI K.K.	ESI UK LIMITED
		ESI North America, Inc.	ESI Software (India) Private Limited
		Hankook ESI Co., Ltd.	
Conventions de trésorerie	Produits/charges	ESI Services TUNISIE	
Contrats de prêt	Produits	ESI North America, Inc.	ENGINEERING SYSTEM INTERNATIONAL GMBH
		Engineering System International	Nihon ESI K.K.
		ESI-ATE HOLDINGS LIMITED	Hankook ESI Co., Ltd.
		Mecas ESI s.r.o.	ESI Group Hispania s.l.
		ESI Software Germany GmbH	CyDesign Labs, Inc.

D'autres opérations de ce type ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé qui, en raison de leur objet et/ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties et ne nécessitent pas, de ce fait, d'être mentionnées.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions courantes et réglementées.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport spécial, l'accomplissement de leur mission.

4.6. Litiges

La Société n'a pas de litiges pouvant avoir un impact significatif sur les comptes ou le patrimoine du Groupe, ou dont l'importance justifierait une information particulière.

4.7. Autres points relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Cinquième et sixième résolutions : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Vincent Chaillou et nomination d'un nouvel Administrateur

Aux termes de la résolution 5, il est proposé à l'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de Monsieur Vincent Chaillou de renouveler son mandat d'Administrateur pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020.

Par ailleurs, aux termes de la résolution 6, il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer en qualité de nouvel Administrateur Monsieur

Yves de Balmann pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendrait fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020.

Il est précisé que cette nomination d'un nouvel Administrateur permettra de compléter l'effectif du Conseil d'Administration suite au décès de Monsieur Jacques Dubois et de renforcer ses compétences financières et son expertise en matière d'acquisition, financement et investissement.

Septième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

Il est proposé à l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce de :

1° Mettre fin à l'autorisation donnée par la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2015 ayant autorisé le Conseil à opérer sur ses propres actions.

2° Autoriser, pour une durée de 18 mois à compter du 21 juillet 2016, le Conseil d'Administration à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital en vue de :

a. assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de



déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF ;

- b. respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
- des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe,
 - de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux des dites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
 - de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,
 - de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ;
- c. conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d. annuler les actions par voie de réduction de capital.

3° Décider que le prix maximum d'achat par action sera de 40 euros.

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du Conseil d'Administration, par tout moyen en intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale

pourrait être acquise sous forme de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est fixé à 6 500 000 euros.

Le Conseil d'Administration informera les Actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- faire publier, préalablement à son utilisation, sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers un communiqué détaillé sur ce programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières et toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Huitième résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

Le Conseil d'Administration invite l'Assemblée Générale à fixer à 160 000 euros, le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil répartira librement ce montant entre ses membres.



5 LES COMPTES

5.1. Les comptes consolidés

5.1.1. Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Licences et maintenance ⁽¹⁾		97 038	84 521
Consulting		26 524	24 284
Autres ⁽¹⁾		1 155	2 213
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	124 718	111 017
Coût des ventes		(34 305)	(31 901)
Frais de recherche et développement	6.1.2	(22 772)	(19 969)
Frais commerciaux et marketing		(38 611)	(35 030)
Frais généraux et administratifs		(17 223)	(15 161)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		11 807	8 956
Autres produits et charges opérationnels	3.2.2	(2 454)	(607)
<i>Total des charges opérationnelles</i>	4.4	<i>(115 365)</i>	<i>(102 668)</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		9 353	8 350
RÉSULTAT FINANCIER	7.2	(950)	741
Quote-part de résultat net des entreprises associées		123	100
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		8 527	9 191
Impôts sur les résultats	8.1	(3 157)	(3 595)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		5 370	5 596
<i>Part des intérêts minoritaires</i>		<i>40</i>	<i>101</i>
RÉSULTAT NET PART GROUPE		5 330	5 496
Résultat net par action <i>(en unité monétaire : euro)</i>	9.3	0,96	0,99
Résultat net dilué par action <i>(en unité monétaire : euro)</i>	9.3	0,96	0,99

(1) Reclassement des données au 31 janvier 2015 afin de rétablir la comparabilité – se reporter en note 4.1.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

État du résultat global

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2016	31 janvier 2015
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	5 370	5 596
Éléments recyclables du résultat global		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	23	4
Écarts de conversion	61	1 534
Éléments non recyclables du résultat global		
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)	43	(1 100)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	127	438
RÉSULTAT GLOBAL	5 497	6 035
Part revenant au Groupe	5 454	5 905
Part revenant aux minoritaires	44	130

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

7

8

5.1.2. Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 janvier 2016	31 janvier 2015
ACTIF			
ACTIFS NON COURANTS			
Écarts d'acquisition	3.2	112 966	84 801
Immobilisations incorporelles	6.1	38 508	23 792
Immobilisations corporelles	6.2	54 623	45 476
Participation dans les entreprises associées		4 266	3 542
Impôts différés actifs		859	752
Autres actifs non courants	8.2	10 548	9 028
Instruments de couverture	10.1.1	4 072	1 994
	7.1.4	90	216
ACTIFS COURANTS		94 049	86 585
Clients	4.2	67 676	61 626
Autres créances courantes	10.1.2	12 692	10 129
Charges constatées d'avance	10.1.3	3 355	2 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.3	10 327	11 940
TOTAL ACTIF		207 015	171 387
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres - part du Groupe	9.1	90 842	86 396
Capital		17 865	17 845
Primes		24 938	24 899
Réserves		40 882	36 382
Résultat		5 330	5 496
Écarts de conversion		1 827	1 773
Intérêts minoritaires		884	457
PASSIFS NON COURANTS		44 040	18 458
Dettes financières, part à long terme	7.1.2	32 597	9 916
Provision pour avantages au personnel	5.3	6 820	6 849
Impôts différés passifs	8.2	3 281	797
Instruments de couverture	7.1.4	21	684
Autres dettes à long terme		1 321	212
PASSIFS COURANTS		71 248	66 076
Dettes financières, part à court terme	7.1.2	13 967	12 684
Fournisseurs		8 073	7 936
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	10.2.1	26 593	24 170
Provisions	10.2.2	1 551	2 331
Produits constatés d'avance	4.3	21 064	18 956
TOTAL PASSIF		207 015	171 387

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.



5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 31 JANVIER 2014	5 935 632	17 807	24 824	37 284	269	80 183	405	80 587
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				4		4		4
Écarts de conversion					1 500	1 500	34	1 534
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)				(1 095)		(1 095)	(5)	(1 100)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(1 091)	1 500	409	29	438
Résultat net				5 496		5 496	101	5 596
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL				4 405	1 500	5 905	130	6 035
Augmentation de capital	12 790	38	75			113		113
Actions propres				(189)		(189)		(189)
Stock-options et actions gratuites				219		219		219
Transactions avec des minoritaires				160	4	164	(78)	87
AU 31 JANVIER 2015	5 948 422	17 845	24 899	41 879	1 773	86 396	457	86 853
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				23		23		23
Écarts de conversion					54	54	7	61
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)				46		46	(3)	43
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				69	54	123	4	127
Résultat net				5 330		5 330	40	5 370
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL				5 399	54	5 454	44	5 497
Augmentation de capital	6 650	20	39			59		59
Actions propres				(229)		(229)		(229)
Stock-options et actions gratuites				286		286		286
Transactions avec des minoritaires				(1 123)		(1 123)	384	(740)
AU 31 JANVIER 2016	5 955 072	17 865	24 938	46 212	1 827	90 842	884	91 727

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 370	5 596
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(123)	(100)
Amortissements et provisions	3 860	3 054
Impact de la capitalisation des frais de développement	(3 456)	(1 198)
Charge d'impôt (exigible et différé) ⁽¹⁾	3 157	3 595
Impôts versés ⁽¹⁾	(2 817)	(1 870)
Gains et pertes financiers latents ⁽¹⁾	1 190	(1 294)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	286	219
Résultat de cessions d'actifs	14	(78)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT ⁽¹⁾	7 481	7 925
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	(7 573)	(5 018)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211	976
Autres créances et autres dettes ⁽¹⁾	(445)	892
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾	(7 807)	(3 150)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION	(326)	4 775
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 590)	(444)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 637)	(999)
Produits de cession d'actifs	24	121
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise	(17 552)	(999)
Autres opérations d'investissement	(2 112)	(99)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(24 866)	(2 419)
Emprunts et avances conditionnées	47 916	9 787
Remboursements de prêts et d'avances conditionnées	(24 222)	(11 889)
Augmentation de capital	59	113
Rachats et reventes d'actions propres	(229)	(189)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	23 523	(2 177)
Impact des variations de change sur la trésorerie	55	1 047
AUGMENTATION / (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(1 613)	1 226
Trésorerie à l'ouverture	11 940	10 714
Trésorerie à la clôture	10 327	11 940
VARIATION DE TRÉSORERIE	(1 613)	1 226

(1) Reclassement des données au 31 janvier 2015 – impact de 56 milliers d'euros de la variation du besoin en fonds de roulement vers la marge brute d'autofinancement afin de rétablir la comparabilité.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.



5.1.5. Annexe aux comptes consolidés

Sommaire des notes annexes

Note 1.	Principes comptables	73	Note 8.	Impôts	90
Note 2.	Événements significatifs de l'exercice	74	Note 9.	Capitaux propres et résultat par action	91
Note 3.	Périmètre de consolidation	74	Note 10.	Autres éléments de l'actif et du passif	91
Note 4.	Données opérationnelles	77	Note 11.	Parties liées	92
Note 5.	Charges et avantages du personnel	79	Note 12.	Honoraires des commissaires aux comptes	92
Note 6.	Immobilisations incorporelles et corporelles	83	Note 13.	Événements postérieurs à la clôture	92
Note 7.	Financement et instruments financiers	86			

Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Informations générales

ESI Group SA est une société anonyme cotée, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française.

Le siège social est situé 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group SA est la société mère d'une trentaine de filiales réparties à travers le monde (cf. organigramme juridique au chapitre 2.2.2 du document de référence), l'ensemble composant ESI Group.

ESI Group est pionnier et principal acteur mondial du Prototypage Virtuel prenant en compte la physique des matériaux. ESI Group a développé une compétence unique en Ingénierie Virtuelle du Produit basée sur un ensemble intégré et cohérent de solutions logicielles métier. S'adressant aux industries manufacturières, l'Ingénierie Virtuelle vise à remplacer les prototypes physiques en simulant de façon réaliste les essais de mise au point des procédés de fabrication et d'assemblage en synergie avec la performance recherchée, et en évaluant l'impact d'une utilisation normale ou accidentelle de ces produits. L'offre d'ESI Group constitue une solution unique, ouverte et collaborative de Prototypage Virtuel intégral à l'aide des technologies les plus novatrices telles que la Réalité Virtuelle, qui donne vie aux prototypes en 3D.

L'exercice social commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivante, ainsi l'exercice 2015 est clôturé le 31 janvier 2016.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 avril 2016 et seront présentés à l'Assemblée Générale du 21 juillet 2016.

Note 1.2. Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés au 31 janvier 2016 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 janvier 2016. Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne.

Note 1.3. Nouvelles normes IFRS et interprétations

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} février 2015

L'adoption des textes suivants n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe :

- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique ;
- Amendements à IAS 19 – Contribution des employés ;
- Améliorations annuelles – cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles – cycle 2011-2013.

Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} février 2015, en particulier, les textes suivants :

- Amendements à IFRS 11 – Partenariats, texte publié par l'IASB en mai 2014 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Immobilisations : clarification sur les modes d'amortissement acceptables, texte publié par l'IASB en mai 2014 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Améliorations annuelles – cycle 2012-2014, texte publié par l'IASB en septembre 2014 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers, texte publié par l'IASB en décembre 2014 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif de l'adoption de ces normes sur ses comptes consolidés.

Par ailleurs, les comptes consolidés du Groupe ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 janvier 2016, en particulier :

- la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- la norme IFRS 9 – Instruments financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- la norme IFRS 16 – Contrats de location, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'impact de l'application de ces normes sur les comptes consolidés est en cours d'analyse.

Note 1.4. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options et actions gratuites attribuées à certains salariés, sur les regroupements d'entreprises, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés, l'évaluation des actifs d'impôts différés, l'évaluation des instruments dérivés, les frais de R&D capitalisés, les provisions pour dépréciation des créances douteuses, les charges d'impôt ainsi que les provisions pour risques et litiges et les provisions au titre des engagements postérieurs à l'emploi.



Note 2. Événements significatifs de l'exercice

Évolution du périmètre de consolidation – se reporter aux notes 3.1 et 3.3

- Acquisition au 27 mars 2015 de 80 % du capital de la société française CIVITEC ;
- Acquisition au 5 janvier 2016 de 96 % du capital de la société allemande ITI GmbH.

Acquisitions de briques technologiques (actifs incorporels) – se reporter à la note 6.1

- Acquisition des activités Ciespace et Presto aux États-Unis et PicViz Labs en France, respectivement au 10 avril 2015, 6 mai 2015 et 30 mars 2015.

Financement du Groupe – se reporter à la note 7.1.2

- Remboursement par anticipation du précédent crédit syndiqué et signature le 5 novembre 2015 d'un nouveau crédit syndiqué de 49 millions d'euros à échéance 2022.

Note 3. Périmètre de consolidation

Note 3.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Méthode de consolidation

Les comptes annuels des sociétés contrôlées par ESI Group sont consolidés par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Les entreprises associées, pour lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Il n'existe pas de participation dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint. Le périmètre du Groupe au 31 janvier 2016 est indiqué en note 3.4.

Date de clôture

Les filiales qui ont une date d'arrêt de leurs comptes sociaux différente du 31 janvier, préparent des états intermédiaires arrêtés au 31 janvier pour les besoins de la consolidation.

Opérations internes

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation d'ESI Group.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composantes de la situation nette qui sont maintenues au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens de la période. Les différences de conversion sont inscrites dans un compte spécifique « Écarts de conversion » sur une ligne distincte des autres éléments du résultat global (OCI).

Transactions et soldes en devises

À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change constatés sur les transactions en devises sont comptabilisés en résultat de change, à l'exception de ceux qui résultent de transactions ayant la nature d'investissements à long terme qui sont inscrits en « Écarts de conversion » sur une ligne distincte des autres éléments du résultat global (OCI).

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont réalisés en appliquant la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;

- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les coûts directement liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

Lorsque les Actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option et est classée dans le poste « Autres dettes à long terme » ou « Autres dettes courantes » selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste d'écarts d'acquisition (méthode du goodwill complet) ou les capitaux propres du Groupe (méthode du goodwill partiel). La variation de la dette imputable à l'actualisation est comptabilisée en Résultat Financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Le Groupe a 12 mois à partir de la date d'acquisition pour déterminer les justes valeurs des actifs et des passifs et arrêter le montant de l'écart d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.



En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable et fait l'objet d'un test de dépréciation *a minima* annuel, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Pour les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, la charge d'amortissement et les coûts directement attribuables aux acquisitions sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Autres produits et charges opérationnels ». Dans ce cadre, le « résultat opérationnel courant » présenté dans le compte de résultat est égal au « résultat opérationnel », déduction faite des « autres produits et charges opérationnels ».

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

ESI Group ne retient qu'une seule UGT pour l'ensemble du Groupe. La stratégie d'ESI Group est d'axer son développement sur l'innovation provenant de ses efforts de R&D et de l'intégration de technologies acquises (codes sources, algorithmes, lois physiques...).

Au fur et à mesure du développement du Groupe, il est apparu que certaines technologies acquises pour résoudre un problème précis pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. L'intégration de ce portefeuille de technologies dans les logiciels du Groupe conduit à une combinatoire qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter. La conséquence de cette intégration toujours plus forte est qu'il est de plus en plus difficile d'allouer les revenus à une technologie précise et donc de structurer une UGT pour chaque technologie ou logiciel.

D'autre part les revenus d'une filiale de distribution sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre Éditeur. Ainsi les grands comptes internationaux considèrent ESI Group comme un partenaire. En tant qu'Éditeur et par son implication technique, ESI Group va participer à la diffusion de méthodes homogènes à l'intérieur de leurs structures. On notera ainsi que les

vingt premiers clients du Groupe représentent plus de 40 % des prises d'ordre depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les sociétés et briques technologiques acquises en 2015, l'intégration poursuit le même schéma. Les équipes de recherche et de développement travaillent à l'intégration des solutions logicielles à la gamme de produits existante d'ESI Group.

Le test de dépréciation est basé sur l'actualisation des flux de trésorerie attendus en fonction des perspectives commerciales, de la pénétration de la technologie et de la situation concurrentielle. Les données utilisées sont les suivantes :

- le dernier exercice clos pour l'année de référence (N) ;
- les données de budget pour l'année N+1 ;
- les années N+2 à N+5 sont évaluées sur la base de l'année N+1 en appliquant des taux de croissance tenant notamment compte de l'expérience passée.

Le taux d'actualisation retenu au 31 janvier 2016 est le coût moyen pondéré du capital du Groupe ajusté d'une prime de risque. Il s'établit à 11 %. Le taux d'actualisation pour l'exercice clos au 31 janvier 2015 était de 10,3 %.

La valeur actuelle de l'UGT est déterminée en additionnant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la période explicite de cinq ans telle que décrits ci-dessus ;
- la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à long terme retenu est de 1 %.

Cette valeur actuelle permet d'attester de la juste valeur des actifs considérés ou bien sert de base au calcul de leur dépréciation éventuelle.

Les tests de dépréciation au 31 janvier 2016 sur l'UGT n'ont montré aucune perte de valeur pour ces actifs. Une analyse de la sensibilité du test aux variations raisonnablement possibles des hypothèses clés a été menée en retenant une hausse de 1 % du taux d'actualisation et de 1 % du taux de croissance à long terme. Cette variation des hypothèses clés n'aboutit pas à une dépréciation.

Note 3.2. Impacts de l'évolution du périmètre de consolidation sur les écarts d'acquisition et le résultat non récurrent

3.2.1. Évolution des écarts d'acquisition

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2016
Valeurs brutes	23 792	14 541		174	38 508
TOTAL VALEURS NETTES	23 792	14 541		174	38 508

Acquisition CIVITEC

En mars 2015, ESI Group a acquis 80 % du capital de la société CIVITEC. L'allocation préliminaire du prix d'acquisition de 900 milliers d'euros n'entraîne pas de reconnaissance d'écart d'acquisition.

(En milliers d'euros)	Allocation préliminaire
Impôts différés actifs sur déficits reportables	272
Engagement retraite non comptabilisé	(9)
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	863
ACTIF NET RÉÉVALUÉ À LA DATE D'ACQUISITION (100 %)	1 125

L'Actionnaire minoritaire détient une option de vente, comptabilisée en déduction des capitaux propres à hauteur de 225 milliers d'euros. ESI bénéficie également d'une option d'achat à durée de vie indéfinie – se reporter à la note 3.3.

Acquisition ITI

En janvier 2016, ESI Group a acquis 96 % du capital de la société ITI GmbH. L'allocation préliminaire du prix d'acquisition de 17 952 milliers d'euros entraîne la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 14 541 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	Allocation préliminaire
Relation clientèle	3 044
Capitalisation des frais de recherche et développement	1 469
Impôts différés passifs sur actifs incorporels	(1 354)
Impôts différés actifs sur déficits reportables	220
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	174
ACTIF NET RÉÉVALUÉ À LA DATE D'ACQUISITION (100 %)	3 553

L'Actionnaire minoritaire détient deux options de vente, comptabilisées en déduction des capitaux propres à hauteur de 874 milliers d'euros. ESI bénéficie également de deux options d'achat – se reporter à la note 3.3.

3.2.2. Évolution du résultat non récurrent

Les autres produits et charges opérationnels se composent principalement des frais liés aux acquisitions de l'exercice et de l'amortissement d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Amortissement des actifs incorporels acquis	(1 160)	(679)
Frais d'acquisition	(1 294)	(24)
Autres produits et charges externes	-	96
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(2 454)	(607)

La différence d'amortissement des actifs incorporels acquis est principalement due aux acquisitions de l'année, mais ne contient qu'un mois d'amortissement afférent à ITI GmbH. L'amortissement en 2016 devrait s'élever à *minima* à 1,8 million d'euros.

Note 3.4. Liste des sociétés consolidées

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiales	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	% de capital détenu	
			31 janvier 2016	31 janvier 2015
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT				
Calcom ESI SA	Décembre 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
ITI GmbH	Janvier 2016	Dresde, Allemagne	96 %	
ITI Southern Europe	Janvier 2016	Lyon, France	96 %	
CIVITEC	Mars 2015	Versailles, France	80 %	
CyDesign Labs, Inc.	Octobre 2013	Palo Alto, États-Unis	99 %	99 %
CYDESIGN LTD	Octobre 2013	West Midlands, Angleterre	99 %	99 %
Efield AB	Décembre 2011	Kista, Suède	100 %	100 %
Engineering System International	Avril 1973	Paris, France	100 %	100 %
ENGINEERING SYSTEM INTERNATIONAL GMBH	Juillet 1979	Eschborn, Allemagne	100 %	100 %
ESI Group Beijing Co., Ltd	Octobre 2010	Beijing, Chine	100 %	100 %
ESI Group Hispania s.l.	Février 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
ESI Italia s.r.l.	Septembre 2008	Bologne, Italie	100 %	100 %
ESI North America, Inc.	Mars 1992	Troy, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
ESI SOUTH AMERICA COMERCIO E SERVICIOS DE INFORMATICA, LTDA	Juin 2008	São Paulo 015, Brésil	95 %	95 %
ESI Software (India) Private Limited	Février 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
ESI Services TUNISIE	Avril 2009	Hammam Lif, Tunisie	90 %	90 %
ESI UK LIMITED	Janvier 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
ESI US Holding, Inc.	Août 2002	Dover, Delaware, États-Unis	49 %	49 %
ESI US R&D, Inc.	Août 2002	San Diego, Californie, États-Unis	74 %	74 %
ESI-ATE HOLDINGS LIMITED	Juillet 2006	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
ESI-ATE Technology (China), Ltd	Août 2006	Pékin, Chine	100 %	100 %
ESI US, Inc.	Février 2012	Farmington Hills, États-Unis	100 %	100 %
ESI Services Vietnam Co., Ltd	Décembre 2013	Ho Chi Minh City, Vietnam	100 %	100 %
ESI Software Germany GmbH	Août 2011	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
Hankook ESI Co., Ltd.	Septembre 1995	Séoul, Corée du Sud	99 %	99 %
HONG KONG ESI CO., Limited	Février 2004	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
Mecas ESI s.r.o.	Mai 2001	Plzen, République tchèque	95 %	95 %
Nihon ESI K.K.	Juillet 1991	Tokyo, Japon	97 %	97 %
OPENCDF LIMITED	Septembre 2012	Berkshire, Angleterre	100 %	100 %
Pacific Mindware Engineering Private Limited	Décembre 2008	Maharashtra, Inde	100 %	100 %
STRACO	Avril 2001	Compiègne, France	98 %	98 %
Zhong Guo ESI Co., Ltd	Février 2004	Canton, Chine	100 %	100 %
FILIALES INTÉGRÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE				
AVIC-ESI (Beijing) Technology Co. Ltd	Février 2014	Beijing, Chine	45 %	45 %

ESI US Holding, Inc. est consolidée par intégration globale, ESI Group exerçant un contrôle exclusif.



Note 4. Données opérationnelles

Note 4.1. Chiffre d'affaires

ESI Group réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées d'une part et des prestations de services d'autre part.

Afin de gérer au mieux les commandes et les opportunités d'affaires, le Groupe dispose d'une base commerciale et d'un outil CRM (*Customer Relationship Management*). La reconnaissance des revenus de l'activité Licences se faisant au moment de l'installation ou du renouvellement, la notion de carnet de commandes n'est pertinente que pour l'activité Services dont la reconnaissance du revenu se fait en fonction de la production réalisée. Le *backlog*, ou carnet de commandes, correspond à chaque instant au montant de chiffre d'affaires restant à reconnaître (production future) sur les commandes préalablement enregistrées. Chaque unité de production du Groupe est en charge de contrôler en permanence le *backlog* de son activité.

Licences d'utilisation et maintenance

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les redevances correspondent aux types de prestations suivantes :

- location annuelle renouvelable de licences incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 15 % de la redevance totale ;
- vente d'un droit d'utilisation perpétuelle du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée généralement d'un

an renouvelable. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 5 % de la redevance totale ;

- vente de maintenance du logiciel lorsque ce dernier a déjà fait l'objet d'une cession de droit d'utilisation perpétuelle.

Les prestations de maintenance correspondent aux mises à jour et à un support technique.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord du client ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires issu de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance, soit généralement un an.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de *consulting* et de formation. Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

(En milliers d'euros)

	31 janvier 2016	31 janvier 2015
TOTAL LICENCES ET MAINTENANCE ⁽¹⁾	97 038	84 521
Consulting	26 524	24 284
Autres revenus ⁽¹⁾	1 155	2 213
TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES	27 680	26 496
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	124 718	111 017
Montant des projets de recherche cofinancés inclus dans le chiffre d'affaires des services	3 209	2 888

(1) Les données 2014 ont été reclassées des autres revenus vers les licences (1,2 million d'euros) pour assurer la comparabilité avec les données 2015.

Note 4.2. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Une dépréciation des créances est constatée lorsque leur valeur d'inventaire reposant sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable. Selon la nature des créances, le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques.

DÉTAILS DU POSTE CRÉANCES CLIENTS

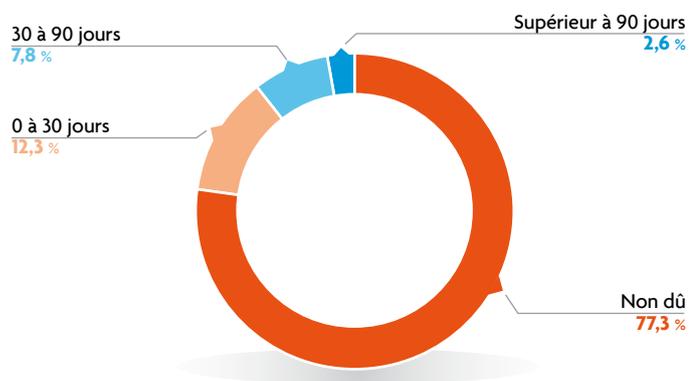
(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Clients	57 472	50 728
En-cours et factures à établir	13 902	13 696
Dépréciation des clients	(3 699)	(2 797)
TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS	67 676	61 626

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2016
Dépréciation	(2 797)	(72)	(924)	90	5	(3 699)
TOTAL	(2 797)	(72)	(924)	90	5	(3 699)

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel :

- de grands comptes industriels, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique ;
- d'administrations pour des projets gouvernementaux ou de défense ;
- d'organismes universitaires.

ANCIENNETÉ DES COMPTES CLIENTS



	Exercice clos le 31 janvier 2016	Exercice clos le 31 janvier 2015
Non dû	52 291	48 356
0 à 30 jours	8 301	7 887
30 à 90 jours	5 299	2 350
Supérieur à 90 jours	1 785	3 035
TOTAL	67 676	61 626

Le montant des créances clients non échues représente 41,9 % du chiffre d'affaires annuel. L'importance de ce rapport est due à la forte saisonnalité des ventes en particulier sur la fin du quatrième trimestre.

Le montant des créances supérieures à 90 jours inclut notamment des créances sur des clients étatiques ou para-étatiques chinois dont les délais de recouvrement sont plus importants.

Note 4.3. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des prestations futures de maintenance à réaliser. Ces prestations de maintenance comprennent des mises à jour, un support technique, et des développements de fonctionnalités supplémentaires mineures pour les produits standards effectués à la demande des clients.

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Prestations de maintenance à réaliser	16 204	14 423
Autres produits constatés d'avance	4 860	4 532
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	21 064	18 956

Note 4.4. Charges opérationnelles par nature

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Achats et charges externes	(13 300)	(12 120)
Locations immobilières	(5 187)	(5 193)
Honoraires	(2 786)	(2 778)
Impôts et taxes	(538)	(642)
Amortissements et provisions	(2 921)	(2 578)
Frais de personnel ⁽¹⁾	(78 594)	(67 538)
Autres produits et charges externes	(9 585)	(11 215)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES	(112 911)	(102 063)
Autres produits et charges opérationnels ⁽²⁾	(2 454)	(607)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(115 365)	(102 668)

(1) Les frais de personnel sont détaillés en note 5.2.

(2) Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés en note 3.2.2.



Note 4.5. Données par zone géographique

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes. Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société,

en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (ventes de Licences et Services) est étroitement lié. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI Group présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

(En milliers d'euros)	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Asie-Pacifique	Amériques	Éliminations	Consolidé
EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2016					
Clients externes	57 098	44 291	23 329	-	124 718
Sociétés intra-groupe	76 535	8 206	6 944	(91 685)	-
VENTES NETTES	133 633	52 497	30 273	(91 685)	124 718
ACTIFS AFFECTÉS	253 466	33 243	21 279	(100 973)	207 015
EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2015					
Clients externes	53 480	38 475	19 062	-	111 017
Sociétés intra-groupe	66 737	6 700	4 246	(77 683)	-
VENTES NETTES	120 217	45 175	23 308	(77 683)	111 017
ACTIFS AFFECTÉS	209 430	33 311	16 164	(87 518)	171 387

Les opérations intra-groupe sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

Note 4.6. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Le Groupe loue l'ensemble des immeubles de bureau qu'il occupe et certains de ses équipements informatiques, au travers de contrats de location simple. Ces contrats ne sont pas capitalisés.

Les échéances des loyers *minima* futurs au titre des contrats de location au 31 janvier 2016 s'analysent comme suit :

Échéance au 31 janvier (En milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Échéance des loyers <i>minima</i>	5 193	4 250	3 198	2 479	3 059	18 179

Par ailleurs, les cautions de loyer suivantes sont en vigueur au 31 janvier 2016 :

- caution auprès du Crédit du Nord pour un montant de 82 milliers d'euros, mise en place décembre 2012, échéance décembre 2022 ;
- caution auprès de BNP Paribas pour un montant de 64 milliers d'euros, mise en place février 2014, échéance octobre 2016.

Note 5. Charges et avantages du personnel

Note 5.1. Effectifs

L'effectif équivalent temps plein (ETP) du Groupe est reparté de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
France	288	271
Étranger	767	732
	1 054	1 003

L'évolution de + 51 ETP s'explique à hauteur de + 22 ETP par les acquisitions de l'exercice.

Note 5.2. Frais de personnel

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Leur décomposition par nature est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Traitements et salaires	(61 739)	(53 418)
Charges sociales	(15 994)	(14 339)
Paievements en actions	(286)	(219)
Charges de retraite	(575)	438
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(78 594)	(67 538)

Note 5.3. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 R « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« *projected unit credit method* ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les régimes de retraite à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à IAS 19 R sont les suivants :

- pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues aux employés, quel que soit le motif de leur départ et proportionnelles à leur ancienneté dans l'entreprise.

5.3.1. Hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation	31 janvier 2016	31 janvier 2015
France	1,90 %	1,30 %
Japon	0,75 %	0,50 %
Corée	2,10 %	2,40 %
Inde	8,40 %	7,90 %

Les taux d'actualisation correspondent :

- pour la France, au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements du Groupe ;
- pour les autres pays, aux taux communiqués par les banques centrales.

Taux d'augmentation des salaires	31 janvier 2016	31 janvier 2015
France	2,50 %	2,50 %
Japon	3,00 %	3,00 %
Corée	3,00 %	3,00 %
Inde	8,33 %	8,33 %

Les taux de rotation du personnel sont déterminés par filiale par tranche d'âge en fonction de l'historique de chaque société.

5.3.2. Évolution de l'engagement et de la provision

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	Variation de périmètre	Variation par capitaux propres (OCI)	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2016
Provision pour avantages au personnel	6 849	9	(73)	190	(115)	(40)	6 820
TOTAL	6 849	9	(73)	190	(115)	(40)	6 820



VARIATION DE LA PROVISION CONSTATÉE AU BILAN

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT		
Engagement à l'ouverture	(6 944)	(5 372)
Coût des services rendus	(690)	(531)
Charge d'intérêt	(136)	(149)
Prestations payées	118	148
(Pertes) et gains actuariels	69	(1 629)
Entrée de périmètre	(9)	
Modification du régime	-	567
Réduction du régime	-	261
Écart de change	73	(239)
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	(7 520)	(6 944)
ÉVOLUTION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS		
Juste valeur des actifs à l'ouverture	95	45
Rendement des actifs	6	3
Cotisations payées par l'employeur ⁽¹⁾	633	38
Prestations payées	(6)	(3)
(Pertes) et gains actuariels	4	0
Gain de change et autres	(32)	11
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	700	95
CHARGE DE L'EXERCICE		
Coût des services rendus	(690)	(532)
Charge financière	(130)	(146)
Charge d'intérêt	(136)	(149)
Rendement des actifs	6	3
Amortissement des services passés	-	568
Gains/(Pertes) de réduction	-	261
(CHARGE)/PRODUIT DE L'EXERCICE	(820)	151
PROVISION RECONNUE AU BILAN		
Engagements financés	(2 439)	(1 586)
Juste valeur des actifs	700	95
Engagement net	(1 739)	(1 491)
Engagements non financés	(5 082)	(5 358)
(PROVISION)/ACTIF DE FIN D'EXERCICE	(6 820)	(6 849)
ÉVOLUTION DE LA PROVISION		
Provision à l'ouverture	(6 849)	(5 327)
Charge de l'exercice	(820)	151
Reconnaissance des gains/(pertes) actuariels par capitaux propres	73	(1 629)
Cotisations payées par l'employeur ⁽¹⁾	633	38
Prestations payées par l'employeur	112	146
Entrée de périmètre	(9)	
Écart de change	40	(227)
(PROVISION)/ACTIF DE FIN D'EXERCICE	(6 820)	(6 849)

(1) L'évolution des actifs de couverture sur l'exercice correspond principalement à la Corée, où, suite à une évolution réglementaire, une part importante de l'engagement doit désormais faire l'objet d'actifs de couverture.

7

8

5.3.3. Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

(En milliers d'euros)

Engagement - 0,5 %	(8 009)
Engagement	(7 520)
Engagement + 0,5 %	(7 074)

(En milliers d'euros)

Total des pertes et gains actuariels	73
Ajustement d'expérience	(204)
Changement d'hypothèses financières	388
Changement d'hypothèses démographiques	(115)
Rendement des actifs	4

Note 5.4. Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à certains salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscription ou achat d'actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent inclure des conditions de performance en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

Des actions gratuites peuvent également être accordées à des salariés du Groupe. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires est déterminée sur la base du cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la période de détention.

Attribution d'options de souscription, d'achat d'actions et d'actions gratuites

Des options de souscription, d'achat d'actions et des actions gratuites ont été autorisées par différentes Assemblées Générales et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Le tableau suivant décrit la situation des différents plans pour lesquels des options ou actions gratuites ont été octroyées et ne sont pas encore exercées.

Numéro du plan	Année de mise en place du plan	Nombre d'options/ d'actions allouées ou allouables	Nombre d'options/ d'actions attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options/ d'actions allouées non exercées au 31 janvier 2016	Année limite de levée des options
Plan n° 07	2005	100 000	100 000	60 900	8,86	0	2015-2016
Plan n° 09	2006	200 000	200 000	97 900	8,86	31 920	2016
Plan n° 10	2012	180 000	180 000	62 300	25,94	128 625	2020-2025
Plan n° 15	2013	294 538	20 000	20 000	21,66	20 000	2025
Plan n° 17	2014	180 000	7 350	0	27,17	7 350	2023
TOTAL STOCK-OPTIONS		954 538	507 350	241 100		187 895	
Plan n° 14	2012	21 755	21 755	0	0	19 185	2021
Plan n° 14 bis	2013	60 000	0	0	0		
TOTAL ACTIONS GRATUITES		81 755	21 755	0		19 185	
TOTAL STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES		1 036 288	529 105	241 100		207 080	

La charge au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2016 relative aux plans de souscription d'actions s'élève à 180 millions d'euros. Celle relative aux actions gratuites s'élève à 106 millions d'euros.

L'ensemble des options de souscription, d'achat d'actions et les actions gratuites comportent des conditions de présence.



Mouvements sur la période

	2015		2014	
	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
OPTIONS NON EXERCÉES / ACTIONS GRATUITES À REMETTRE AU 1 ^{ER} FÉVRIER	178 330	19,71	248 910	19,35
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	45 500	24,26	32 755	8,84
Options annulées ou échues	(10 100)	25,81	(90 545)	16,12
Options exercées	(6 650)	8,86	(12 790)	8,86
OPTIONS NON EXERCÉES/ACTIONS GRATUITES À REMETTRE AU 31 JANVIER	207 080	20,54	178 330	19,71
OPTIONS EXERCÉABLES AU 31 JANVIER	31 920	8,86	38 570	8,86

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des stock-options et actions gratuites sont les suivantes :

	Stock-options					Actions gratuites
	Plan n° 7	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 15	Plan n° 17	Plan n° 14
Prix de l'action à la date d'attribution	9	9	25 à 28	25	28	27
Délai d'exercice des options en années	5	5	3 à 5	4	4	4
Volatilité lors de l'attribution	30 %	30 %	22 % à 25 %	22 %	23 %	25 %
Taux de dividende attendu	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque	4,0 %	4,0 %	0,3 % à 1,3 %	0,4 %	0,7 %	1,2 %

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée par rapport aux cours de l'action ESI Group à la date de l'attribution et est valorisée à 24,31 euros par action gratuite.

Note 6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 6.1. Immobilisations incorporelles

6.1.1. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	Variation du périmètre	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2016
VALEURS BRUTES						
Frais de développement	41 616	1 469	23 556	(17 487)	12	49 166
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	12 044					12 044
Autres actifs incorporels	16 375	3 376	2 837	(30)	(2)	22 556
TOTAL	70 034	4 845	26 393	(17 517)	10	83 766
AMORTISSEMENTS						
Frais de développement	(13 013)		(20 100)	17 487		(15 626)
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	(73)					(73)
Autres actifs incorporels	(11 472)	(307)	(1 746)	27	54	(13 444)
TOTAL	(24 558)	(307)	(21 846)	17 514	54	(29 143)
VALEURS NETTES COMPTABLES						
Frais de développement	28 603	1 469	3 456		12	33 539
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	11 971					11 971
Autres actifs incorporels	4 902	3 069	1 092	(3)	52	9 112
TOTAL	45 477	4 538	4 547	(3)	64	54 623

Les évolutions liées aux variations de périmètre correspondent pour les frais de développement à l'acquisition d'ITI GmbH, pour les autres actifs incorporels aux acquisitions ITI GmbH (relation clientèle) et CIVITEC (code).

Les augmentations d'autres actifs incorporels sur l'exercice correspondent principalement aux activités acquises au premier semestre : Ciespace, Presto et PicViz Labs pour 2,3 millions d'euros.

6.1.2. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont capitalisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères de la norme IAS 38 sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ce crédit d'impôt est constaté en diminution des charges de recherche et de développement.

IMPACT NET DE LA CAPITALISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Frais de développement immobilisés sur la période	23 556	21 109
Frais de développement amortis sur la période	(20 100)	(19 910)
IMPACT NET DE LA CAPITALISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	3 456	1 198

Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche. Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

La valeur nette comptable des frais de développement capitalisés en nombre de mois de frais R&D engagés est de 13,8 mois au 31 janvier 2016 (soit 33,5 millions d'euros), contre 14,3 mois au 31 janvier 2015 (soit 28,6 millions d'euros).

RÉCONCILIATION DES FRAIS ENGAGÉS ET DES FRAIS PORTÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Frais R&D engagés au cours de la période ⁽¹⁾	(29 109)	(23 945)
Frais de développement immobilisés sur la période	23 556	21 109
Frais de développement amortis sur la période	(20 100)	(19 910)
Crédit impôt recherche (CIR)	2 881	2 777
TOTAL FRAIS DE R&D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	(22 772)	(19 969)

(1) Dont 5 553 milliers d'euros de frais portés en charge directe en 2016 contre 2 836 milliers d'euros en 2015.

6.1.3. Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée représentent des codes sources qui permettent à la Société d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur les codes logiciels. Plus précisément, il s'agit de traduction en langage informatique de lois physiques sous forme d'algorithmes qui permettent de simuler la réaction des matériaux à des contraintes externes.

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branches d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune technologie de substitution et que le modèle économique récurrent (location annuelle) assure la pérennité des revenus de la base installée.

Le Groupe considère que la durée de vie de ces actifs incorporels ne peut être déterminée tant que le contenu scientifique sous-jacent aux produits achetés n'est pas remis en cause par une rupture technologique qui les rendrait obsolètes. Par ailleurs, un effort de recherche et développement important (30 % du chiffre d'affaires relatif aux licences) est maintenu sur ces produits en phase de croissance et garantit la pérennité de la valeur de l'actif.

Les actifs à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis. Ils sont soumis à des tests de dépréciation chaque année dont les modalités et résultats au 31 janvier 2016 sont détaillés dans la note 3.1.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la durée d'utilité indéterminée est comptabilisé de manière prospective.



6.1.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels à durée d'utilité finie correspondent essentiellement à des logiciels. Conformément à IAS 38, ils sont évalués à leur coût d'acquisition.

Pour les logiciels, un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilité du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilé	Linéaire	1 à 3 ans
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 à 5 ans
Codes - logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 à 8 ans

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement de l'immobilisation incorporelle à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Note 6.2. Immobilisations corporelles

6.2.1. Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 7 ans

6.2.2. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	Variation du périmètre	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2016
VALEURS BRUTES						
Agencements et installations	3 121	3	635	(19)	(11)	3 729
Matériel informatique et équipements	11 134	22	1 487	(975)	(95)	11 572
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	2 816	628	89	(42)	(41)	3 450
TOTAL	17 070	653	2 211	(1 036)	(147)	18 751
AMORTISSEMENTS						
Agencements et installations	(2 286)	(2)	(241)	19	8	(2 502)
Matériel informatique et équipements	(8 985)	(22)	(1 225)	950	74	(9 208)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(2 257)	(445)	(135)	36	26	(2 775)
TOTAL	(13 528)	(469)	(1 601)	1 005	108	(14 485)
VALEURS NETTES COMPTABLES						
Agencements et installations	835	1	394		(3)	1 227
Matériel informatique et équipements	2 149		262	(25)	(22)	2 364
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	558	183	(46)	(6)	(14)	675
TOTAL	3 542	184	610	(31)	(39)	4 266

Note 7. Financement et instruments financiers

Note 7.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut, présenté en note 7.1.2 ;

- les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie, présentés en note 7.1.3, qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net ;
- les instruments dérivés présentés en note 7.1.4.

7.1.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan selon IAS 39			31 janvier 2016
	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
ACTIFS				
Actifs financiers non courants :				
• Titres non consolidés			124	124
• Dépôts et cautionnements	1 957			1 957
• Affacturage de la créance de CIR 2014	1 991			1 991
• Instruments dérivés actifs			90	90
Créances clients	67 676			67 676
Trésorerie et équivalents de trésorerie			10 327	10 327
PASSIFS				
Emprunts bancaires	43 105		258	43 363
Affacturage de la créance de CIR 2014	1 991			1 991
Autres dettes financières	1 210			1 210
Instruments dérivés passifs		21		21
Autres passifs financiers		1 397		1 397
Dettes fournisseurs	8 073			8 073

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie est valorisée suivant le niveau 1.

Les instruments dérivés et le *floor* du crédit syndiqué (se reporter en note 7.2) sont valorisés suivant le niveau 2.

Les dettes sur *earn-out*, options de vente des minoritaires (autres passifs financiers) et titres non consolidés sont valorisés suivant le niveau 3.

7.1.2. Endettement financier brut

Le 5 novembre 2015, ESI Group a signé une ligne de crédit syndiqué de 49 millions d'euros avec un *pool* composé de six banques. Cette nouvelle ligne a pour objectifs le refinancement de la dette résiduelle de l'ancien crédit syndiqué et le financement des acquisitions à venir ainsi que des besoins en fonds de roulement récurrents de fin d'année (crédit renouvelable court terme d'un montant maximum de 10 millions d'euros).

Les lignes destinées au refinancement et à la croissance externe sont à échéance novembre 2022, en partie à amortissement linéaire annuel. Le taux de rémunération est l'Euribor de chaque période de tirage avec une valeur plancher à 0 %, avec une marge de 1,9 % ou 2,4 % selon le mode d'amortissement. L'incorporation du financement des besoins en fonds de roulement dans le crédit syndiqué a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

Au 31 janvier 2016, les lignes long terme sont utilisées à hauteur de 33 millions d'euros et ESI Group a mis en place des instruments de couverture de taux à hauteur de 40 % du nominal de la ligne de refinancement (se reporter à la note 7.1.4). Le crédit renouvelable est utilisé à hauteur de 8 millions d'euros. À la date d'arrêt des comptes, l'intégralité du crédit renouvelable a été remboursée.

La totalité des dettes financières est libellée en euros.



Détail et échéances des dettes financières

Au 31 janvier 2016		Échéances au 31 janvier				
(En milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Crédit syndiqué long terme	3 777	3 777	3 777	3 777	17 940	33 048
Crédit renouvelable	8 000					8 000
Autres emprunts bancaires	2 058		258			2 316
Affacturage CIR 2014				1 991		1 991
Fonds de participation	25	155				179
Avances remboursables		272				272
Autres dettes financières	108	129	328	65	129	759
TOTAL	13 967	4 333	4 363	5 833	18 069	46 566
	COURANT : 13 967			NON COURANT : 32 597		

Au 31 janvier 2015		Échéances au 31 janvier				
(En milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020 et au-delà	Total
Crédit syndiqué long terme	2 818	2 818	2 818	2 818		11 272
Billets de trésorerie	7 500					7 500
Autres emprunts bancaires	1 921			276		2 197
Crédit-bail	15	144	23	0		182
Fonds de participation	355	272	0	0		627
Avances remboursables	75	111	137	305	194	822
TOTAL	12 684	3 345	2 978	3 399	194	22 600
	COURANT : 12 684			NON COURANT : 9 916		

Échéance des dettes financières par type de taux

Au 31 janvier 2016		Échéances au 31 janvier				
(En milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Dettes à taux fixes	25	155				180
Dettes à taux variables	13 835	3 777	4 035	5 768	17 940	45 355
Dettes sans intérêts	108	401	328	65	129	1 031
TOTAL	13 967	4 333	4 363	5 833	18 069	46 566
	COURANT : 13 967			NON COURANT : 32 597		

7.1.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts, conformément à la norme IAS 7.

En application de la norme IAS 39, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en Résultat Financier.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Ces équivalents de trésorerie sont exprimés en euros et enregistrés à leur valeur liquidative.

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Disponibilités	10 327	11 940
Valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 327	11 940

7.1.4. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. En application de la norme IAS 39, les instruments dérivés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Le traitement de la variation de juste valeur des instruments financiers est le suivant :

- instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures : les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat ;
- instruments financiers non affectés à une relation de couverture : selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée en Résultat Financier.

Instruments de taux

Les swaps de taux mis en place par ESI Group viennent en couverture de la rémunération à taux variable du crédit syndiqué. Ce principe était également appliqué pour le précédent crédit syndiqué, aussi les swaps précédemment souscrits ont été résiliés par anticipation au moment du remboursement anticipé du précédent crédit syndiqué.

Les swaps de taux d'intérêts souscrits au 31 janvier 2016 sont :

- deux swaps de 1,9 million d'euros, où ESI Group reçoit Euribor 1 mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de 0,195 % ;
- un swap de 1,9 million d'euros, où ESI Group reçoit Euribor 1 mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de 0,22 %.

Au 31 janvier 2016 la valeur de marché de ces instruments est - 21 milliers d'euros.

Instruments de change

Afin de couvrir les flux de trésorerie en devises entre la société mère du Groupe et ses filiales, ESI Group peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devises et de toute autre forme de contrats de devises. Les instruments en place au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2016 ont porté sur le yen japonais (ventes à terme, *tunnels*, *target*), le won coréen (*non delivery forward*) et la roupie indienne (*non delivery forward*), et ne rentrent pas dans une relation de couverture au sens de la norme IAS 39.

Au 31 janvier 2016, la valeur de marché de ces instruments est 90 milliers d'euros.

Note 7.2. Produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Intérêts sur emprunts	(552)	(379)
Produits d'intérêt	30	65
Gains et pertes de change	314	1 598
Autres charges financières	(742)	(543)
RÉSULTAT FINANCIER	(950)	741

Les intérêts sur emprunts correspondent aux intérêts liés aux emprunts bancaires, aux frais liés aux instruments de couverture correspondants et à 151 milliers d'euros de frais de mise en place du précédent crédit syndiqué (signé en 2011, remboursé par anticipation en novembre 2015) précédemment comptabilisés au bilan, non intégralement amortis lors du remboursement anticipé.

Les autres charges financières correspondent principalement :

- aux charges financières calculées sur engagements sociaux ;
- aux charges d'intérêts liées à l'affacturage des CIR 2012-2014 ;
- à la valorisation du *floor* matérialisant le taux plancher de 0 % appliqué à ESI Group dans la nouvelle convention de crédit syndiqué (charge de 258 milliers d'euros) ;
- aux charges d'intérêts liées aux différents financements court terme obtenus en fin d'année en 2014 (billets de trésorerie).

Le détail des gains et pertes de change pour l'exercice 2015 pour les principales devises est indiqué dans le tableau ci-après :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
USD	415	2 112
JPY	120	(657)
KRW	(200)	282
Autres devises	(21)	(140)
TOTAL	314	1 598

L'évolution du résultat de change se présente de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Réalisé	1 429	164
Latent (revalorisation au cours de clôture)	(1 434)	1 774
Couverture - réalisé	(184)	103
• dont JPY	(348)	103
• dont KRW	(76)	-
• dont INR	239	-
Couverture - latente (valorisation au prix de marché)	502	(444)
TOTAL	314	1 598

Note 7.3. Politique de gestion des risques

Risque pays et risque de change

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2016, 45,8 % de son chiffre d'affaires en Europe et 54,2 % hors d'Europe avec 35,5 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 18,7 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2016, 40,9 % des revenus sont générés en EUR, 21,6 % en USD (dollar américain), 19,3 % en JPY (yen japonais), 5,4 % en KRW (won coréen).

Par ailleurs, 52,4 % des coûts sont dépensés en EUR, 17,2 % en USD (dollar américain), 7,6 % en JPY (yen japonais), 6,6 % en INR (roupie indienne), 3,5 % en CZK (couronne tchèque), 3,5 % en KRW (won coréen) et 3,3% en CHF (franc suisse).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux nets d'exploitation prévus dans le cadre du budget sur la base des taux de change retenu dans le budget.

Le tableau ci-dessous indique les résultats d'une analyse de sensibilité du résultat opérationnel courant aux variations de change. L'hypothèse retenue est une dépréciation de 10 % du cours de change moyen appliqué à toutes les transactions (achats et ventes) pour les principales devises auxquelles est soumis le Groupe.

Devises	Cours moyen de consolidation	Cours retenu pour l'analyse	Effet en millions d'euros sur le résultat opérationnel courant
JPY	133,52	146,88	- 1,5
KRW	1259,19	1385,11	- 0,3
CZK	27,21	29,93	- 0,2
USD	1,10	1,21	- 0,1
INR	71,26	78,38	0,5
CHF	1,07	1,17	0,4

Risque de taux

L'endettement financier du Groupe est principalement contracté à taux variable. Afin de limiter l'impact négatif de fluctuation des taux, le Groupe applique une politique de gestion non spéculative en utilisant des instruments dérivés, décrits en note 7.1.4.



Analyse de la sensibilité au risque de taux

Les seules dettes rentrant dans le calcul de la sensibilité au risque de taux sont les dettes à taux variables. Ces dernières sont composées majoritairement d'emprunts bancaires dont les tirages et leur remboursement sont à la main de l'emprunteur. Ainsi, au 31 janvier 2016, le crédit renouvelable est utilisé à hauteur de 8 millions d'euros, alors qu'il est intégralement remboursé à la date d'arrêté des comptes. Compte tenu

de l'optimisation de la gestion de trésorerie d'ESI Group, l'encours de dette d'emprunts bancaires en cours d'année est fluctuant, à des niveaux généralement plus bas qu'en fin d'exercice, à périmètre constant.

Les calculs de sensibilité au risque de change ci-dessous prennent comme hypothèse une stabilité des encours de dettes financières par rapport au 31 janvier 2016, soit une permanence des tirages d'emprunts bancaires réalisés à cette date.

Le tableau ci-dessous simule les impacts en termes de décaissements d'intérêts d'une fluctuation à la hausse et à la baisse de 1 % du taux d'intérêts :

(En milliers d'euros)	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Passifs financiers à taux variable	(13 835)	(13 580)	(17 940)	(45 355)
Actifs financiers à taux variable				
Hors bilan				
POSITION NETTE	(13 835)	(13 580)	(17 940)	(45 355)
Sensibilité à 1 % de baisse				40
Sensibilité à 1 % de hausse				(230)

Risque sur actions

Conformément à la norme IAS 32, les actions auto-détenues sont comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions auto-détenues sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. Une présentation détaillée de l'évolution des actions auto-détenues, qu'elles le soient dans le cadre du contrat de liquidité ou en couverture des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, est faite en note 9.1.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune autre action cotée et n'investit pas dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le Résultat Financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement impacté par la variation d'une quelconque action ou indice boursier.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les ratios à respecter dans le cadre du crédit syndiqué signé en novembre 2015 sont détaillés en note 7.4.

Note 7.4. Engagements liés aux financements accordés

Dans le cadre de la convention de crédit du 5 novembre 2015, ESI Group a consenti le nantissement de 99,98 % des actions d'ESI France et de 95,50 % des actions de la filiale ESI Software Germany.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, l'emprunteur s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les ratios suivants :

- Ratio R1 : Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé : inférieur ou égal à 3 ;
- Ratio R2 : Dette financière nette consolidée divisée par les Fonds propres consolidés : inférieur ou égal à 0,60 ;
- Ratio R3 : Cash-flow libre consolidé divisé par le Service de la dette financière consolidée : supérieur ou égal à 1. Si ce seuil n'est pas atteint, le ratio R3 est respecté si la Trésorerie Nette Consolidée est positive.

Il est à noter que les précisions suivantes ont été apportées à ces définitions avec l'accord du *pool* bancaire :

- l'EBITDA consolidé utilisé dans le ratio R1 est calculé selon la nouvelle méthode appliquée par ESI Group depuis le premier semestre 2015. Cet agrégat de communication financière inclut notamment l'impact de la capitalisation des frais de développement ;
- la Trésorerie Nette Consolidée utilisée dans le ratio R3 est retraitée des dettes financières à court terme telles qu'inscrites au bilan, hors la part à moins d'un an des lignes long terme du crédit syndiqué et hors les dettes d'affacturage du CIR considérées comme un financement long terme.

Au 31 janvier 2016, sur la base des comptes consolidés annuels certifiés par les commissaires aux comptes, le Groupe respecte les ratios décrits ci-dessus.

7

8

Note 8. Impôts

Note 8.1. Impôts sur le résultat

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque entité afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Société tête d'intégration fiscale	Pays
ESI Group	France
ENGINEERING SYSTEM INTERNATIONAL GMBH	Allemagne
ESI North America, Inc.	États-Unis

8.1.1. Détail de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Impôts exigibles	(3 254)	(2 287)
Impôts différés	97	(1 308)
TOTAL	(3 157)	(3 595)

8.1.2. Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Résultat consolidé avant impôt	8 527	9 191
<i>Dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	123	100
Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %
(Charge)/Profit d'impôt théorique	(2 801)	(3 030)
Effet des différences permanentes	79	(338)
Effet du report variable	(85)	(128)
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	(218)	(65)
Impôts différés actifs non constatés	(381)	(33)
Impôts différés actifs utilisés précédemment non constatés	250	-
IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(3 157)	(3 595)
<i>Taux réel effectif</i>	<i>37,6 %</i>	<i>39,5 %</i>

Le taux réel effectif d'impôt inclut les impacts de la reprise de provision pour risque fiscal en France.

Note 8.2. Impôts différés

IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR BASE D'IMPOSITION

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Reports déficitaires	1 616	3 077
Différences temporaires liées aux traitements de la maintenance	4 411	3 823
Provisions engagements sociaux	2 196	2 135
Différences temporaires liées aux traitements cessions internes	214	606
Provisions et autres retraitements	1 314	257
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	9 752	9 898
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Amortissements des actifs incorporels acquis	(1 697)	(1 024)
Autres	(788)	(643)
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(2 485)	(1 667)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	7 267	8 231

Le montant d'impôt différé non reconnu sur les reports déficitaires des sociétés dont la récupération d'impôt n'est pas probable s'élève à 942 milliers d'euros. L'horizon retenu pour estimer la recevabilité des impôts différés liés aux déficits reportables est de cinq ans.

RÉCONCILIATION IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	
Impôts différés actifs nets à l'ouverture (1^{er} février 2015)	8 231
Entrée de périmètre	(942)
Impôts différés au compte de résultat	97
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 19 révisée)	(42)
Écarts de change sur impôts différés	(57)
Impôts différés liés aux allocations d'actifs des écarts d'acquisition et autres	(21)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS À LA CLÔTURE (31 JANVIER 2016)	7 267



Note 9. Capitaux propres et résultat par action

Note 9.1. Capital, réserves et actions propres

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.

La rubrique « Écarts de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Capital social

Au 31 janvier 2016, le capital social d'ESI Group s'établit à 17 865 milliers d'euros et est constitué de 5 955 072 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3 euros.

Distribution

La société ESI Group n'a distribué aucun dividende sur la période.

Actions propres

Au cours de l'exercice, et dans le cadre d'un contrat de liquidités, le nombre d'actions a augmenté de 6 237 actions. Le pourcentage d'auto-détention après ces opérations est de 7,2 % au 31 janvier 2016 contre 7,1 % au 31 janvier 2015. Le Groupe détient 430 884 actions propres acquises pour un coût historique de 4 147 milliers d'euros et présentant, à cette

même date, une valeur de marché de 10 384 milliers d'euros, soit un gain latent de 6 237 milliers d'euros.

Les capitaux propres sont ainsi minorés d'un montant de 4 147 milliers d'euros au titre des actions propres et de la correction des bonis ou malis de cessions réalisées.

Transactions avec les parties non contrôlantes (minoritaires)

Les transactions avec les minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres – se reporter aux notes 3.1 et 3.2.

Note 9.2. Intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

Note 9.3. Résultat par action

Le tableau ci-dessous détaille le résultat net – part du Groupe par action :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
RÉSULTAT NET PART GROUPE	5 330	5 496
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	0,96	0,99
Nombre moyen d'actions	5 534 542	5 539 558
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	0,96	0,99
Nombre moyen d'actions diluées	5 577 169	5 553 743

Le seul effet dilutif correspond aux stock-options et aux actions gratuites accordées.

Note 10. Autres éléments de l'actif et du passif

Note 10.1. Éléments de l'actif

10.1.1. Autres actifs non courants

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Dépôts de garantie	1 957	1 937
Autres actifs financiers	1 991	-
Titres non consolidés	124	57
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	4 072	1 994

Les dépôts de garantie détenus à l'échéance correspondent principalement à des garanties apportées au titre des locations immobilières.

Les autres actifs financiers correspondent à la créance de crédit impôt recherche 2014 non utilisée et facturée (se reporter en note 7.1.2).

10.1.2. Autres créances courantes

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Crédit impôt recherche (CIR)	2 836	2 269
Autres crédits d'impôts	2 647	1 907
TVA et autres créances	7 208	5 953
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES	12 692	10 129

La créance courante du CIR au 31 janvier 2016 a pour origine l'exercice 2015. Les CIR non utilisés au titre des exercices 2010-2013 ont fait l'objet d'un affacturage déconsolidant.

10.1.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement les loyers immobiliers et mobiliers.

Note 10.2. Éléments du passif

10.2.1. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Dettes sociales	13 335	10 774
Dettes fiscales	9 958	9 417
Autres dettes courantes	3 300	3 979
DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES	26 593	24 170

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 7 539 milliers d'euros.

7

8

10.2.2. Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que son montant peut être évalué de façon fiable.

L'essentiel des provisions est constitué pour faire face à des risques sociaux et/ou fiscaux.

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de change	31 janvier 2016
Litiges	2 331	153	(397)	(533)	(3)	1 551
PROVISIONS PASSIFS COURANTS	2 331	153	(397)	(533)	(3)	1 551

Les reprises de l'exercice correspondent essentiellement à des risques sociaux et fiscaux en France. La provision pour risque lié au contrôle fiscal portant sur les années 2009-2011 a notamment fait l'objet d'une reprise partielle, le contrôle étant désormais clos.

Note 11. Parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Pour les exercices clos au 31 janvier 2016 et au 31 janvier 2015, la rémunération versée aux trois mandataires sociaux d'ESI Group se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Rémunération fixe	740	669
Rémunération variable	2	4
Primes de déplacement	118	38
Avantage en nature	205	214
Jetons de présence	16	16
TOTAL	1 081	941

Transactions avec les parties liées

Madame Cristel de Rouvray, Administratrice, a réalisé au cours de l'exercice des missions spécifiques relatives aux ressources humaines, conseil et management stratégique pour ESI Group, pour une rémunération de 60 milliers de dollars. Ce contrat a été autorisé préalablement à son entrée en vigueur par le Conseil d'Administration du 14 avril 2015.

Note 12. Honoraires des commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit				Ernst & Young				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
(En milliers d'euros, hors taxe)	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	139	159	54 %	64 %	162	175	63 %	67 %	301	333	58 %	66 %
• Filiales intégrées globalement	77	81	30 %	33 %	97	86	37 %	33 %	174	167	34 %	33 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
• Émetteur	31	7	12 %	3 %	0	0	0 %	0 %	31	7	6 %	1 %
• Filiales intégrées globalement	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUDIT	247	247	96 %	100 %	259	261	100 %	100 %	505	507	98 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT												
Juridique, fiscal, social	9	0	4 %	0 %	0	0	0 %	0 %	9	0	2 %	0 %
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	9	0	4 %	0 %	0	0	0 %	0 %	9	0	2 %	0 %
TOTAL	256	247	100 %	100 %	259	261	100 %	100 %	514	507	100 %	100 %

Au 31 janvier 2008, le Groupe a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de décembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant

aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes de l'émetteur relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2016 s'élève à 267 milliers d'euros.

Note 13. Événements postérieurs à la clôture

Le 5 février 2016, ESI Group a acquis 100 % du capital de la société américaine Mineset Inc., spécialisée dans le *machine learning*.



5.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 janvier 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous avons vérifié que la note 6.1.2 de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.

Test de dépréciation des actifs incorporels

Votre Groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans les notes 3.1 (paragraphe 7) et 6.1.3 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions du flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.1 (paragraphe 7) et 6.1.3 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Impôts différés actifs

La note 8.1 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés actifs et à leur évaluation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour l'estimation de la valeur des impôts différés actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 mai 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

Ernst & Young Audit
Frédéric Martineau

7

8



5.2. Les comptes annuels d'ESI Group SA

5.2.1. Compte de résultat au 31 janvier 2016

Compte de résultat (en liste)

(En euros)	France	Exportation	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Ventes de marchandises		18 670	18 670	179 658
Production vendue de services	9 692 197	69 446 019	79 138 216	68 307 747
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	9 692 197	69 446 019	79 156 885	68 487 405
Production stockée			(78 327)	657 310
Production immobilisée			24 131 565	21 595 695
Subventions d'exploitation			47 422	99 088
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 281 797	716 244
Autres produits			2 006	858
PRODUITS D'EXPLOITATION			107 541 349	91 556 602
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				137 076
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				63 662
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			35 623	(51 648)
Autres achats et charges externes			58 082 944	45 826 133
Impôts, taxes et versements assimilés			1 262 932	1 260 825
Salaires et traitements			13 203 318	12 446 007
Charges sociales			6 295 088	5 772 989
Dotations aux amortissements des immobilisations			22 489 443	22 118 342
Dotations aux provisions				
• sur actif circulant			621 420	4 067 565
• pour risques et charges			153 000	308 477
Autres charges			3 749 068	453 428
CHARGES D'EXPLOITATION			105 892 840	92 402 859
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 648 509	(846 257)
Produits financiers de participations			138 988	141 487
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				6 460
Autres intérêts et produits assimilés			28 062	56 300
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 022 304	905 387
Différences positives de change			3 527 978	2 036 814
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			50	767
PRODUITS FINANCIERS			4 717 384	3 147 217
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 470 014	872 546
Intérêts et charges assimilées			668 364	613 750
Différences négatives de change			2 056 588	1 370 360
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			6	
CHARGES FINANCIÈRES			4 194 974	2 856 658
RÉSULTAT FINANCIER			522 410	290 559
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			2 170 919	(555 697)



Compte de résultat (suite)

(En euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	103 434	65 923
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 553	20 922
Reprises sur provisions et transferts de charges	87 079	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	207 067	86 845
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120 901	83 131
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 118	32 037
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	403 189	200 215
CHARGES EXCEPTIONNELLES	548 210	315 384
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(341 143)	(228 538)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(2 205 946)	(1 865 499)
TOTAL DES PRODUITS	112 465 800	94 790 666
TOTAL DES CHARGES	108 430 079	93 709 403
BÉNÉFICE OU PERTE	4 035 722	1 081 263



5.2.2. Bilan au 31 janvier 2016

Bilan actif

(En euros)	Montant brut	Amortissements/ Provisions	Montants nets	
			31 janvier 2016	31 janvier 2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 585 602	24 815 759	51 769 844	46 767 333
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	38 371 999	16 100 242	22 271 758	14 381 250
Concessions, brevets, droits similaires	27 246 620	8 642 970	18 603 649	16 910 319
Fonds commercial	1 027 970	72 547	955 423	955 423
Autres immobilisations incorporelles	9 939 014		9 939 014	14 220 341
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 305 146	6 103 662	2 201 484	1 647 987
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	8 305 146	6 103 662	2 201 484	1 647 987
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	65 597 840	4 706 879	60 890 962	42 699 697
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	51 231 780	2 958 356	48 273 425	29 348 833
Créances rattachées à participations	13 011 681	1 748 523	11 263 158	12 265 765
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts	451 680		451 680	452 303
Autres immobilisations financières	902 684		902 684	632 781
ACTIF IMMOBILISÉ	150 488 589	35 626 299	114 862 289	90 815 017
STOCKS ET EN-COURS	1 690 478	0	1 690 478	1 885 165
Matières premières, approvisionnements	46 740		46 740	82 364
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	1 621 721		1 621 721	1 741 549
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	22 017		22 017	61 253
CRÉANCES	59 618 679	1 679 723	57 938 956	51 725 497
Créances clients et comptes rattachés	50 446 124	1 548 340	48 897 784	44 285 835
Autres créances	9 172 555	131 384	9 041 171	7 439 662
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS	6 962 540	0	6 962 540	6 182 842
Valeurs mobilières de placement (actions propres)	4 106 217		4 106 217	3 915 400
Disponibilités	2 856 323		2 856 323	2 267 442
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 136 708		2 136 708	1 977 333
Charges constatées d'avance	2 136 708		2 136 708	1 977 333
ACTIF CIRCULANT	70 408 405	1 679 723	68 728 681	61 770 838
Charges à répartir sur plusieurs exercices	508 826		508 826	189 005
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	560 031	0	560 031	872 548
TOTAL GÉNÉRAL	221 965 850	37 306 023	184 659 827	153 647 406



Bilan passif

(En euros)	31 janvier 2016	31 janvier 2015
Capital social ou individuel (intégralement versé)	17 865 216	17 845 266
Primes d'émission, de fusion, d'apport	37 468 611	37 429 642
Réserve légale	1 641 768	1 587 705
Report à nouveau	30 236 839	29 209 639
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 035 723	1 081 263
Provisions réglementées	758 350	541 346
CAPITAUX PROPRES	92 006 507	87 694 862
Avances conditionnées	370 674	370 674
AUTRES FONDS PROPRES	370 674	370 674
Provisions pour risques	1 444 801	2 365 639
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 444 801	2 365 638
DETTES FINANCIÈRES	45 512 340	23 056 227
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	42 884 431	20 133 434
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	2 397 985	2 697 167
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	229 924	225 626
DETTES D'EXPLOITATION	36 139 930	27 341 031
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 233 386	21 971 523
Dettes fiscales et sociales	5 906 544	5 369 508
DETTES DIVERSES	5 895 968	8 658 187
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	248 573	680 816
Autres dettes	5 647 395	7 977 372
COMPTES DE RÉGULARISATION	619 329	168 125
Produits constatés d'avance	619 329	168 125
DETTES	88 167 567	59 223 571
Écarts de conversion passif	2 670 279	3 992 661
TOTAL GÉNÉRAL	184 659 827	153 647 406

(1) Reclassement en 2014 de 7,5 millions d'euros de billets de trésorerie en dettes bancaires afin de rétablir la comparabilité des données.



5.2.3. Annexe aux comptes annuels d'ESI Group SA

Sommaire des notes annexes

Note A. Faits significatifs de l'exercice	98	Note D. Notes relatives aux postes du passif du bilan	103
Note B. Principes et méthodes comptables	98	Note E. Notes relatives au compte de résultat	106
Note C. Notes relatives aux postes de l'actif du bilan	100	Note F. Autres informations	108

Le total du bilan au 31 janvier 2016 s'élève à 184 659 827,37 euros et le compte de résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 4 035 722,76 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016.

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 831-1/1).

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note A. Faits significatifs de l'exercice

Acquisition de filiales

- Acquisition au 27 mars 2015 de 80 % du capital de la société française CIVITEC.
- Acquisition au 5 janvier 2016 de 96 % du capital de la société allemande ITI GmbH.

Acquisition de briques technologiques (actifs incorporels)

- Acquisition des activités Ciespace et Presto aux États-Unis et PicViz Labs en France, respectivement au 10 avril 2015, 6 mai 2015 et 30 mars 2015.

Financement

- Remboursement par anticipation du précédent crédit syndiqué et signature le 5 novembre 2015 d'un nouveau crédit syndiqué de 49 millions d'euros à échéance 2022.

Note B. Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- aux hypothèses de base :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices ;
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les projets correspondant au développement de nouvelles versions, qui sont délivrées annuellement, sont amortis sur 12 mois.

Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures, représentant des investissements, sont amortis sur 24 mois.

L'amortissement s'effectue à compter de la sortie de la version (*release*).

En cas de risque de non-commercialisation des projets, une provision pour dépréciation est constatée à concurrence de la valeur nette comptable.

Au terme de leur amortissement, les frais de recherche et développement sont sortis de l'actif.

Note B.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature appropriée lorsqu'il s'agit de frais internes, et dans un compte de charges de sous-traitance lorsqu'il s'agit de frais de recherche et développement réalisés par des prestataires faisant partie du Groupe ou externes.

L'intégralité des frais internes afférents aux développements engagés au cours de l'exercice est activée par le compte de production immobilisée (salaires, charges et coûts d'environnement).

L'activation se fait par projet. Seuls les projets répondant aux six critères d'activation définis dans le règlement sur les actifs sont immobilisés. Les projets de recherche ou la part des dépenses ne répondant pas à l'ensemble des six critères restent en charge. Leur amortissement commence à la livraison du projet. Les projets non terminés à la date de clôture sont immobilisés en en-cours de production.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Logiciels « bureautique et assimilés »	1 an en linéaire
Autres logiciels	3 ans en linéaire
Codes	5 ans en linéaire

Les actifs à durée de vie indéfinie (y compris les fonds de commerce) ne sont pas amortis. Ils demeurent au bilan à leur valeur brute comptable. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, ils sont intégrés dans des unités génératrices de trésorerie (UGT), qui sont des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Une provision basée sur la différence entre la valeur calculée et la valeur comptable est comptabilisée le cas échéant.



Note B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue :

Installations générales	6 ans en linéaire
Agencements, aménagements divers	10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Matériel de bureau	3 ans en linéaire
Matériel informatique neuf	3 ans dégressif
Matériel informatique d'occasion	1 an linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

Note B.3. Participations et autres immobilisations financières

- Le poste « Autres participations » correspond au coût d'achat des titres de sociétés en valeur historique.

À la clôture, lorsque la valeur réestimée des titres est inférieure à leur coût d'achat, une provision est constatée pour le montant de la différence.

Cette valeur est calculée par la Société principalement sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires estimé et est corrigée de la trésorerie nette de la société concernée.

Dans le cas où une provision sur la valeur calculée ci-dessus pour une filiale est constituée et qu'il apparaît une situation nette négative pour cette même filiale, alors la situation nette négative de la filiale sera également provisionnée. Ces provisions sont imputées sur les titres de participation, les créances clients, et, le cas échéant, le solde est comptabilisé en provision pour risque.

En cas de risque de recouvrement, les créances rattachées aux participations sont provisionnées. Sur l'exercice, aucune provision de ce type n'a été comptabilisée.

- Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnements.

Amortissements dérogatoires

Les frais d'acquisition engagés au cours des exercices clos à compter du 31 janvier 2009 et liés à l'acquisition de titres de participation sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (art. 21 ; CGI art. 209-VII décembre 2006).

Note B.4. Stocks d'approvisionnements

Les autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

Note B.5. En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés au coût de production avec une marge à l'avancement.

Note B.6. Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers.

Note B.7. Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice. La Société s'est conformée au règlement n° 00-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Note B.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Note B.9. Couverture du risque de change

ESI Group utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change. La politique du groupe ESI est de n'intervenir sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, en particulier sur le yen japonais, ESI Group peut utiliser des contrats de ventes à terme et/ou des options de devise pour se prémunir des variations de cours.

Note B.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Si à la clôture de l'exercice, la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'acquisition, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Note B.11. Traitement comptable des projets européens

Lors de la production d'un projet européen, le revenu comptabilisé en chiffre d'affaires est déterminé sur la base du taux d'avancement du projet.

Note B.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord du client ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation et est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charges au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.



Note C. Notes relatives aux postes de l'actif du bilan

Note C.1. Actif immobilisé

(En milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Valeur brute au 1^{er} février 2015	67 741	7 101	46 646	121 488
Acquisitions, augmentations	2 539	1 253	20 538	24 329
Acquisitions, augmentations R&D	24 503			24 503
Cessions/virements poste à poste et mises au rebut		(49)	(1 586)	(1 635)
Cessions et mises au rebut R&D	(18 197)			(18 197)
VALEUR BRUTE AU 31 JANVIER 2016	76 586	8 305	65 598	150 489
Amortissements et provisions au 1^{er} février 2015	21 273	5 454	3 947	30 673
Dotations de l'exercice R&D	20 843			20 843
Dotations de l'exercice	897	694	910	2 501
Provision de l'exercice				
Reprise provision de l'exercice			(150)	(150)
Cessions et mises au rebut		(44)		(44)
Cessions et mises au rebut R&D	(18 197)			(18 197)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31 JANVIER 2016	24 816	6 104	4 707	35 627
VALEUR NETTE AU 31 JANVIER 2016	51 770	2 201	60 891	114 862

ESI Group détient un fonds de commerce pour un montant de 657 milliers d'euros, qui représente l'acquisition en date du 26 juillet 1991, à la société Engineering System International, de la branche d'activité d'édition de progiciels et logiciels de simulation numérique (*Product in Applied Mechanics*). Il n'a pas fait l'objet de dépréciation ni d'amortissement depuis l'origine.

Mouvements des immobilisations incorporelles

Les augmentations des immobilisations incorporelles en valeur brute sont détaillées ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Montant
Frais de recherche et développement immobilisés	24 503
Concessions et brevets	2 539
TOTAL	27 042

L'augmentation de 2 539 milliers d'euros des concessions et brevets correspond principalement à l'acquisition du code de l'activité Ciespace pour 1 886 milliers d'euros et du logiciel de l'activité PicViz Labs.

Les diminutions des immobilisations incorporelles en valeur brute correspondent pour 18 197 milliers d'euros à des frais de recherche et développement totalement amortis au 31 janvier 2016 et sortis du bilan.

Mouvements des immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles est détaillée ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Acquisitions
Agencements	486
Matériel de bureau et informatique	766
TOTAL	1 253

Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 65 598 milliers d'euros est composé de titres de participation pour 51 232 milliers d'euros (voir point C.2), de créances sur participations pour 13 012 milliers d'euros (voir point C.2), d'un prêt aux managers de ESI Software Germany pour 365 milliers d'euros avec les intérêts associés pour 58 milliers d'euros, d'un compte d'actions propres (contrat de liquidité) pour 41 milliers d'euros ainsi que des dépôts et cautionnements relatifs aux locaux pour 866 milliers d'euros.



Note C.2.Participations

Mouvements des titres de participation (brut)

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2015	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2016
Engineering System International	458			458
Nihon ESI K.K.	75			75
ESI North America, Inc.	3 726			3 726
ESI UK LIMITED	164			164
Calcom ESI SA	2 678			2 678
Hankook ESI Co., Ltd.	941			941
ESI Group Hispania s.l.	100			100
Mecas ESI s.r.o.	912			912
STRACO	1 789			1 789
ESI US Holding, Inc.	796			796
Zhong Guo ESI Co., Ltd	193			193
Frais Zhong Guo ESI Co., Ltd	2			2
ESI Software (India) Private Limited	2			2
ESI US R&D, Inc.	111			111
HONG KONG ESI CO., Limited	119			119
Frais HONG KONG ESI CO., Limited	2			2
ESI-ATE HOLDINGS LIMITED	1 737			1 737
Frais ESI-ATE HOLDINGS LIMITED	56			56
ESI Italia s.r.l.	656			656
ESI SOUTH AMERICA COMÉRCIO E SERVIÇOS DE INFORMÁTICA LTDA	6			6
ESI Services TUNISIE	128			128
Frais ESI Services TUNISIE	8			8
ESI Group Beijing Co., Ltd	543			543
ESI Software Germany GmbH	9 891			9 891
Frais ESI Software Germany GmbH	322			322
Efield AB	301	145		446
Frais Efield AB	129			129
OPENCDF LIMITED	2 351			2 351
Frais OPENCDF LIMITED	162			162
CyDesign Labs, Inc.	1 904			1 904
Frais CyDesign Labs, Inc.	283			283
ESI Services Vietnam Co., Ltd	124			124
Frais ESI Services Vietnam Co. Ltd	14			14
AVIC-ESI (Beijing) Technology Co. Ltd	576			576
Frais AVIC-ESI (Beijing) Technology Co. Ltd	87			87
Frais Mineset Inc.		290		290
CIVITEC		900		900
Frais CIVITEC		62		62
ITI GmbH		17 952		17 952
Frais ITI GmbH		436		436
Cadence	50	50		100
TOTAL	31 396	19 835		51 232

Les variations sur les titres de participation sont décrites dans la note A « Faits significatifs de l'exercice ».

Créances sur participations

(En milliers d'euros)	Valeur brute	Taux
Prêt ESI North America, Inc. 9 700 KUSD	8 883	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt HONG KONG ESI CO., Limited 1 124 KUSD ⁽¹⁾	1 029	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt ESI Group Hispania s.l.	1 020	Prêt participatif plafonné à 5 %
Prêt ESI-ATE HOLDINGS LIMITED 2 271 KUSD ⁽²⁾	2 080	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
TOTAL	13 012	

(1) Ce prêt est déprécié à hauteur de 687 milliers d'euros pour faire face à un risque filiale.

(2) Ce prêt est déprécié à hauteur de 1 062 milliers d'euros pour faire face à un risque filiale.



Mouvements de la provision sur titres de participation

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2015	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2016
			utilisée	non utilisée	
ESI-ATE HOLDINGS LIMITED	1 737		-		1 737
HONG KONG ESI CO., Limited	119		-		119
Zhong Guo Co., Ltd	193		-		193
CyDesign Labs, Inc.	0	910			910
TOTAL	2 049	910	-	-	2 959

Les titres de CyDesign Labs, Inc. ont été dépréciés à hauteur de la quote-part de situation nette de la filiale.

Note C.3. En-cours de production

Les en-cours de production correspondent à des études en cours de réalisation à la date de clôture et sont évaluées en fonction de l'avancement.

Note C.4. Créances – Provisions sur créances

L'état des créances se présente comme indiqué ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans
Prêts Groupe	13 012		13 012
Prêts	452	452	
Actions propres	41	41	
Autres immobilisations financières	861	25	836
Clients douteux ou litigieux	1 531	1 531	
Créances clients	10 162	10 162	
Créances clients vis-à-vis de sociétés liées	38 753	38 753	
Personnel et comptes rattachés	2	2	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19	19	
Créance impôt Société - Acomptes versés	1 031	1 031	
Créance crédit impôt recherche 2015	2 836		2 836
Créance crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi	108		108
Autres crédits d'impôts	255	255	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 133	1 133	
Taxe professionnelle	15	15	
Compte courant CyDesign Labs, Inc.	126	126	
Fournisseurs avoirs à recevoir	41	41	
Projets cofinancés	3 594	3 594	
Débiteurs divers	13	13	
Charges constatées d'avance	2 137	2 137	
TOTAL	76 121	59 329	16 792

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2015	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2016
			utilisée	non utilisée	
Provisions clients douteux	4 468	621	(3 538)	(3)	1 548

Note C.5. Valeurs mobilières de placement et actions propres détenues

Tableau des valeurs mobilières de placement

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan	Valeur liquidative	Plus- ou moins-value latente
Actions propres ⁽¹⁾	4 147	10 384	6 237
TOTAL	4 147	10 384	6 237

(1) Dont 41 milliers en autres immobilisations financières.

Détails du nombre d'actions propres

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2015	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2016
Actions propres	421 346	102 839	(93 301)	430 884

À la clôture, la valeur liquidative des 430 884 actions propres détenues s'élève à 10 384 304 euros, soit une plus-value latente de 6 236 845 euros.



Note C.6. Charges constatées d'avance et charges à répartir

(En milliers d'euros)

Au 31 janvier 2016

Charges constatées d'avance sur loyers et locations	644
Charges constatées d'avance sur contrats de maintenance	732
Charges constatées d'avance autres	760
Frais émission emprunt ⁽¹⁾	509
TOTAL	2 646

(1) Amortissement sur la durée de l'emprunt.

Note C.7. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

(En milliers d'euros)

Au 31 janvier 2016

Clients et comptes rattachés	109
Fournisseurs et comptes rattachés	375
Comptes courants	76
TOTAL	560

Note D. Notes relatives aux postes du passif du bilan

Note D.1. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-dessous :

(En euros)

Au 1^{er} février 2015

Affectation du
résultat 2014

Autres mouvements

Au 31 janvier 2016

			Augmentation	Diminution	
Capital	17 845 266		19 950		17 865 216
Prime d'émission	24 898 551		38 969		24 937 520
Prime de fusion ESI Software	9 676 883				9 676 883
Prime de fusion Systus	2 854 209				2 854 209
Réserve légale	1 587 705	54 063			1 641 768
Report à nouveau	29 209 639	1 027 200			30 236 839
Résultat de l'exercice	1 081 263	(1 081 263)	4 035 723		4 035 723
Provisions réglementées	541 347		217 003		758 350
TOTAL	87 694 862	-	4 311 645	-	92 006 506

Note D.2. Capital social

	Nombre de titres		
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires (valeur nominale 3 €)	5 955 072	6 650	-
<i>Dont actions de préférence (vote double)</i>	<i>2 160 448</i>		

L'augmentation de capital est due à l'exercice d'options de souscription pour 6 650 actions.

Note D.3. Provisions réglementées

Elles sont constituées d'amortissements dérogatoires. Ces amortissements dérogatoires figurant au bilan correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation. Ces amortissements correspondent également aux amortissements sur les frais d'acquisitions des titres de participation.

La contrepartie de ces provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les comptes de dotations et reprises exceptionnelles.



Note D.4. Avances conditionnées

Ce poste d'un montant de 371 milliers d'euros s'analyse selon le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Au 31 janvier 2016	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Avance Ademe convention de financement	162		162	
Avance Bpifrance Financement	209	43	166	
TOTAL	371	43	328	0

Note D.5. Provisions pour risques

Les provisions pour risques s'analysent selon le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2015	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2016
			utilisée	non utilisée	
Écart de conversion actif (note C.7)	873	560	(873)		560
Provisions risques et charges (exploitation)	1 493	153	(228)	(533)	885
TOTAL	2 366	713	(1 101)	(533)	1 445

Les provisions pour risques et charges au 31 janvier 2016 ainsi que les mouvements de l'exercice correspondent principalement à des risques sociaux et fiscaux. La provision pour risque lié au contrôle fiscal portant sur les années 2009-2011 a notamment fait l'objet d'une reprise partielle, le contrôle étant désormais clos.

Note D.6. États des dettes

L'état des dettes se présente comme indiqué ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Au 31 janvier 2016	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires (D.7)	42 884	13 614	15 107	14 163
Dettes financières diverses (D.8)	2 398	2 000	398	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 520	5 520		
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	24 713	24 713		
Personnel et comptes rattachés (D.9)	2 217	2 217		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (D.9)	1 898	1 898		
État : taxe sur la valeur ajoutée (D.9)	1 339	1 339		
État : autres impôts, taxes et assimilés (D.9)	453	453		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	249	249		
Groupe et associés (D.10)	4 151	4 151		
Autres dettes d'exploitation (D.10)	1 496	1 496		
Produits constatés d'avance (D.11)	619	619		
TOTAL	87 938	58 269	15 505	14 163

Note D.7. Emprunts auprès des établissements de crédits

Le 5 novembre 2015, ESI Group a signé une ligne de crédit syndiqué de 49 millions d'euros avec un *pool* composé de six banques. Cette nouvelle ligne a pour objectifs le refinancement de la dette résiduelle de l'ancien crédit syndiqué et le financement des acquisitions à venir ainsi que des besoins en fonds de roulement récurrents de fin d'année (crédit renouvelable court terme d'un montant maximum de 10 millions d'euros).

Les lignes destinées au refinancement et à la croissance externe sont à échéance novembre 2022, en partie à amortissement linéaire annuel. Le taux de rémunération est l'Euribor de chaque période de tirage avec une valeur plancher à 0 %, avec une marge de 1,9 % ou 2,4 % selon le mode d'amortissement. L'incorporation du financement des besoins en fonds de roulement dans le crédit syndiqué a été mise en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

Au 31 janvier 2016, les lignes long terme sont utilisées à hauteur de 33 millions d'euros et ESI Group a mis en place des instruments de couverture de taux à hauteur de 40 % du nominal de la ligne de refinancement. Le crédit renouvelable est utilisé à hauteur de 8 millions d'euros. À la date d'arrêtés des comptes, l'intégralité du crédit renouvelable a été remboursée.

Les engagements relatifs à cet emprunt sont développés au point F.8.

Au 31 janvier 2016, les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 42 884 milliers d'euros dont :

- 33 047 milliers d'euros de lignes long-terme du nouveau crédit syndiqué ;
- 8 000 milliers d'euros de crédit renouvelable ;
- 58 milliers d'euros d'intérêts courus sur emprunts ;
- 1 779 milliers d'euros de concours bancaires court terme.



Note D.8. Dettes financières diverses

Ce poste d'un montant de 2 398 milliers d'euros s'analyse selon le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Au 31 janvier 2016	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes correspondant à un financement Coface ⁽¹⁾	272		272	
Dettes sur participation/intérêts courus	126		126	
Billet de trésorerie ⁽²⁾	2 000	2 000		
TOTAL	2 398	2 000	398	

(1) Dans le cadre d'une assurance prospection (avance remboursable).

(2) Échu le 1^{er} février 2016.

Note D.9. Dettes fiscales et sociales

Elles sont composées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Au 31 janvier 2016
Provision pour congés payés charges incluses	1 987
Provision primes/RTT/AFV/13 ^e mois à verser au personnel charges incluses	1 217
Organismes sociaux et autres	829
TVA collectée sur des factures clients	1 339
Taxes formation, apprentissage, construction	270
Taxe professionnelle	63
Organic	107
Autres dettes fiscales et sociales	95
TOTAL	5 907

Note D.10. Autres dettes d'exploitation

Ce poste d'un total de 5 647 milliers d'euros est détaillé ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2015	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2016
Compte courant STRACO	559		(9)	550
Compte courant Mecas ESI s.r.o.	1 100		(484)	616
Compte courant Engineering System International	1 625		(758)	867
Compte courant ESI Italia s.r.l.	400		(400)	0
Compte courant ENGINEERING SYSTEM INTERNATIONAL GMBH	1 186		(997)	190
Compte courant OPENCDF LIMITED	872		(15)	857
Compte courant Efield AB	432	1		432
Compte courant CIVITEC		639		639
Avances clients projets spéciaux	1 716		(318)	1 397
Avoirs à établir clients Groupe	12		(12)	0
Avoirs à établir clients hors Groupe	4		(4)	0
Autres dettes	71	28		99
TOTAL	7 977	667	(2 997)	5 647

Note D.11. Produits constatés d'avance

Ce poste d'un montant de 619 milliers d'euros est relatif aux produits d'exploitation.

Note D.12. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

(En milliers d'euros)	Au 31 janvier 2016
Clients et comptes rattachés	667
Fournisseurs et comptes rattachés	46
Créances rattachées à des participations	1 895
Comptes courants	63
TOTAL	2 670

7

8



Note D.13. Charges à payer – Produits à recevoir

(En milliers d'euros)

Au 31 janvier 2016

Emprunts et dettes financières	83
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 645
Provision pour congés payés chargés	1 987
Provision primes/RTT/AFV/13 ^e mois à verser au personnel charges incluses	1 217
Autres charges fiscales	168
Autres dettes (avances projets cofinancés)	1 397
TOTAL	16 497

(En milliers d'euros)

Au 31 janvier 2016

Factures clients à établir	2 630
Factures clients à établir vis-à-vis de sociétés liées	636
Avoirs fournisseurs à établir	39
Produits divers	10
TOTAL	3 315

Note E. Notes relatives au compte de résultat

Note E.1. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé de :

(En millions d'euros)

Au 31 janvier 2016

%

Commentaires

Royalties	54,9	69 %	Licences vendues par les filiales de distribution du groupe ESI
Ventes de licences	12,0	15 %	Licences vendues directement par ESI Group
Sous-traitance, <i>consulting</i> et autres produits	2,9	4 %	<i>Consulting</i> vendu directement par ESI Group
Sous-traitance, <i>consulting</i> et autres produits Groupe	4,2	5 %	Facturé aux filiales
Produits activités annexes	1,5	2 %	Essentiellement refacturation de frais aux filiales
Prestations de services	3,7	5 %	<i> Holding fees</i> filiales
TOTAL	79,2	100 %	

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

(En millions d'euros)

Au 31 janvier 2016

%

France	9,7	12 %
Europe (hors France)	25,9	33 %
Amériques	15,0	19 %
Asie	28,7	36 %
TOTAL	79,2	100 %

Note E.2. Autres produits d'exploitation

Ils sont essentiellement constitués par les frais de recherche et développement immobilisés sur l'exercice pour un montant de 24 132 euros et sont détaillés ci-dessous :

(En milliers d'euros)

Au 31 janvier 2016

Production stockée	(78)
Production immobilisée	24 132
Reprise sur amortissements et provisions	677
Reprise dotation pour dépréciation des comptes clients ESI North America, Inc. (abandon de créance réalisé, voir note E.7)	3 538
Transferts de charges salaires/charges/avantages en nature	49
Transferts de charges autres	20
Subventions	47
TOTAL AUTRES PRODUITS	28 384



Note E.3. Autres achats et charges externes

(En milliers d'euros)	Au 31 janvier 2016	%
Études et prestations de services	8 217	14 %
Études et prestations de services Groupe ⁽¹⁾	18 962	33 %
Frais de recherche et développement ⁽¹⁾	17 724	31 %
Matières et fournitures	304	1 %
Crédits-bails, locations et charges locatives	3 508	6 %
Entretien, maintenance, réparations	1 302	2 %
Assurances	278	1 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 754	3 %
Coûts de distribution ⁽²⁾	2 065	4 %
Publicité, relations extérieures	754	1 %
Frais de déplacements	2 034	4 %
Frais postaux, télécommunications	568	1 %
Divers	612	1 %
TOTAL	58 083	100 %

(1) Filiales du Groupe.

(2) Royalties sur produits tiers et commissions sur ventes.

Note E.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers Audit		Total	
Date clôture	31/01/2016	31/01/2015	31/01/2016	31/01/2015	31/01/2016	31/01/2015
Certification des comptes individuels et consolidés	147	170	120	137	267	306
Missions accessoires	0	0	31	7	31	7
Covenants	7	7	7	7	13	13
Autres (débour...)	8	6	12	16	20	22
TOTAL	162	182	170	166	331	348

ESI Group a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de septembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2016 s'élève à 267 milliers d'euros.

Note E.5. Impôts et taxes

Ce poste se décompose ainsi :

(En milliers d'euros)	Au 31 janvier 2016
Taxe professionnelle	758
Taxe formation continue	122
Taxe d'apprentissage	81
Effort construction	52
Taxe sur les véhicules de Société	41
Organic	87
Imposition succursales	67
Autre	54
TOTAL	1 263

Note E.6. Dotations d'exploitation

Ce poste se décompose ainsi :

(En milliers d'euros)	Au 31 janvier 2016
Dotations amortissements frais de recherche et développement	20 752
Dotations amortissements autres immobilisations incorporelles	987
Dotations amortissements immobilisations corporelles	694
Dotations amortissements charges à répartir	56
Dotations provision pour dépréciation des comptes clients	621
Dotation provision risques et charges	153
TOTAL	23 264



Note E.7. Autres charges d'exploitation

Ce poste se décompose ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 janvier 2016
Redevances	56
Jetons de présence	150
Abandon de créance au profit d'ESI North America Inc. (reprise provision, voir note E.2)	3 538
Charges diverses	4
TOTAL	3 749

Note E.8. Résultat Financier

Le Résultat Financier positif de l'exercice est composé de :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 janvier 2016
Résultat de change	1 471
Résultat de la provision de change	313
Intérêts d'emprunts	(391)
Intérêts billet de trésorerie	(40)
Intérêts sur compte courant créditeur, dettes filiales	(122)
Intérêts sur compte courant débiteur, créances filiales	151
Intérêts sur participation salariés	(7)
Charges financières factor	(61)
Provision dépréciation titres de participation CyDesign US	(910)
Reprise provision pour dépréciation des créances sur participation	150
Autres charges/produits financiers	(30)
TOTAL	522

Note E.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice est composé des éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 janvier 2016
Résultat sur cession d'actions propres	(8)
Dotations amortissements dérogatoires	(217)
Profit sur débiteurs divers soldés	89
Provision débiteurs divers	(35)
Charge exceptionnelle sur cession titres	(17)
Amortissement exceptionnel frais emprunt	(151)
Divers	(2)
TOTAL	(341)

Note F. Autres informations

Note F.1. Effectif moyen

<i>(En équivalent temps plein)</i>	Salariés
Cadres	197
Agents de maîtrise, techniciens	
Employés	20
Ouvriers	
TOTAL	217

Note F.2. Engagements pris en matière de retraite

La Société ne comptabilise pas de provision en matière de retraite.

Le montant des engagements pris en matière de retraite est estimé à 3 201 milliers d'euros au 31 janvier 2016.



Note F.3. Rémunérations des dirigeants

Les montants totaux versés aux trois mandataires sociaux d'ESI Group SA au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2016 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	Au 31 janvier 2016
Salaires	437
Avantages en nature	47
Jetons de présence	16
Avantages en nature versés par des sociétés contrôlées	158
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées	423
TOTAL	1 081

Note F.4. Éléments concernant les entreprises liées et les participations, relevant de plusieurs postes de bilan et du Résultat Financier

(En milliers d'euros)	Entreprises liées	Participations
ACTIFS	52 884	-
Créances rattachées à des participations	13 012	-
Stock et en-cours	1 622	-
Avances et acomptes versés sur commandes	0	-
Créances clients et comptes rattachés	38 117	-
Avoirs à recevoir Groupe	0	-
Comptes courants	126	-
Charges constatées d'avance	8	-
DETTES	29 095	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	230	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 713	-
Avoirs à établir Groupe	0	-
Comptes courants	4 151	-
Produits constatés d'avance	0	-
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT		-
Charges	122	-
Produits	139	-

Note F.5. Succursales

Deux succursales sont intégrées dans les comptes d'ESI Group :

Nom	Adresse	Pays
1 ESI Group Netherlands - Branch Office	Rotterdamseweg 183C 2629 HD Delft	Pays-Bas
2 ESI Group Shanghai Representative Office	Cross Region Plaza, Unit 20D, 899 Lingling Road 200235 Shanghai	Chine

Note F.6. Engagements hors bilan

Engagements de crédit-bail et locatifs futurs

(En milliers d'euros)	Inférieurs à 1 an	Supérieurs à 1 an et inférieurs à 5 ans
Locations immobilières	1 568	3 314
Locations mobilières	834	653
Crédits-bails	0	0
TOTAL	2 402	3 966

Les engagements locatifs futurs correspondent aux montants restants dus sur les principaux contrats de location et baux jusqu'à leur plus proche échéance.

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note F.7. Engagements financiers

Dans le cadre de la convention de crédit du 5 novembre 2015, ESI Group a consenti le nantissement de 99,98 % des actions d'ESI France et de 95,50 % des actions de la filiale ESI Software Germany.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, l'emprunteur s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les ratios suivants :

- Ratio R1 : Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé : inférieur ou égal à 3 ;
- Ratio R2 : Dette financière nette consolidée divisée par les Fonds propres consolidés : inférieur ou égal à 0,60 ;
- Ratio R3 : Cash-flow libre consolidé divisé par le Service de la dette financière consolidée : supérieur ou égal à 1. Si ce seuil n'est pas atteint, le ratio R3 est respecté si la Trésorerie Nette Consolidée est positive.

Il est à noter que les précisions suivantes ont été apportées à ces définitions avec l'accord du *pool* bancaire :

- l'EBITDA consolidé utilisé dans le ratio R1 est calculé selon la nouvelle méthode appliquée par ESI Group depuis le premier semestre 2015. Cet agrégat de communication financière inclut notamment l'impact de la capitalisation des frais de développement ;

- la Trésorerie Nette Consolidée utilisée dans le ratio R3 est retraitée des dettes financières à court terme telles qu'inscrites au bilan, hors la part à moins d'un an des lignes long terme du crédit syndiqué et hors les dettes d'affacturage du CIR considérées comme un financement long terme.

Au 31 janvier 2016, sur la base des comptes consolidés annuels certifiés par les commissaires aux comptes, le Groupe respecte les ratios décrits ci-dessus.

ESI Group SA détient également un engagement financier afférent à l'acquisition de l'activité Presto : complément de prix variable de 500 milliers de dollars, payable aux deux fondateurs par tiers aux trois premières dates anniversaire de l'acquisition, conditionné à leur présence dans les effectifs d'ESI aux dates de paiement.

Note F.8. Cautions et nantissements

Les cautions de loyer suivantes sont en vigueur au 31 janvier 2016 :

- caution auprès du Crédit du Nord pour un montant de 82 milliers d'euros, mise en place décembre 2012, échéance décembre 2022 ;
- caution auprès de BNP Paribas pour un montant de 64 milliers d'euros, mise en place février 2014, échéance octobre 2016.

Note F.9. Passage du résultat comptable au résultat fiscal

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Passage résultat fiscal	Résultat fiscal	(Charge)/ Profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	2 171	702 ⁽¹⁾	2 873	(867)	1 304
Résultat exceptionnel	(341)	14	(327)	109	(232)
Participation					0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi				127	127
Crédit d'impôt recherche				2 836	2 836
VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	1 830	717	2 547	2 206	4 036

(1) Ce montant de 702 milliers d'euros correspond principalement à la neutralisation fiscale de la charge des succursales intégrées aux comptes pour 921 milliers d'euros (voir note F.6).

À compter du 1^{er} février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale française Engineering System International.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il a été convenu que la charge d'impôt d'Engineering System International intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si la filiale n'avait pas été membre du groupe fiscal.

Concernant les comptes de l'exercice, il n'y a pas de différence pour Engineering System International entre l'impôt supporté dans le cadre de l'intégration fiscale et celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Aucune des deux sociétés du groupe fiscal ne bénéficie de déficits reportables.

Pour information, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été porté au crédit d'un compte 69 « crédit d'impôt » pour le faire apparaître en moins de la charge d'impôt.

Note F.10. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)	Montant
Contribution sociale de solidarité	87
Écart de conversion passif	2 670
Intérêts	836
TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	3 593
ALLÈGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (TAUX D'IMPOSITION DE 33,33 %)	1 198

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

Note F.11. Événements postérieurs à la clôture

Le 5 février 2016, ESI Group a acquis 100 % du capital de la société américaine Mineset Inc., spécialisée dans le *machine learning*.

Note F.12. ESI Group, société mère consolidante

ESI Group est la société holding consolidante du Groupe.



Note F13. Tableaux des filiales et participations (au 31 janvier 2016)

Siège social	Capital (converti au taux de clôture)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice (converti au taux de clôture)	Quote- part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus (En milliers d'euros)	Prêts et avances consentis par la Société ou par la filiale et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (converti au taux moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	(En euros)	(En euros)	(En %)	Brute	Nette	(En euros)	(En euros)	(En euros)	(En euros)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ									
1. Filiales détenues à plus de 50 %									
Engineering System International	France	1 020 000	3 643 963	100,0	458	458	(866 974)	16 053 573	(193 884)
STRACO	France	498 768	2 954 248	97,7	1 789	1 789	(550 000)	7 616	26 862
Nihon ESI K.K.	Japon	75 614	2 305 002	97,0	75	75		24 804 403	1 122 898
Hankook ESI Co., Ltd.	Corée du Sud	1 118 611	(1 505 576)	98,8	941	941		6 788 069	(691 127)
ESI North America, Inc.	États-Unis	0	(5 826 575)	100,0	3 726	3 726	8 882 784	24 294 391	3 288 053
ESI Group Hispania s.l.	Espagne	100 000	(932 013)	100,0	100	100	1 019 737	3 880 498	(55 111)
Mecas ESI s.r.o.	République tchèque	14 801	421 128	95,0	912	912	(616 123)	6 952 407	(81 217)
ESI UK LIMITED	Angleterre	130 873	(277 027)	100,0	164	164		4 424 787	357 256
ESI US R&D, Inc. (1)	États-Unis	233 702	567 807	74,0	111	111		9 611 827	324 777
Calcom ESI SA	Suisse	89 734	199 341	98,5	2 678	2 678		3 893 557	79 829
Zhong Guo Co., Ltd	Chine	0	249 989	100,0	195	0		0	(11 040)
ESI Software (India) Private Ltd	Inde	1 349	2 732 401	100,0	2	2		8 395 994	587 841
HONG KONG ESI CO., Limited	Chine	1 174	(856 836)	100,0	120	0	1 029 128	0	(359)
ESI-ATE HOLDINGS LIMITED	Chine	11 784	(766 288)	100,0	1 793	0	2 080 032	0	(234 127)
ESI Italia s.r.l.	Italie	500 000	154 753	90,0	656	656		5 396 029	327 360
ESI SOUTH AMERICA COMÉRCIO E SERVIÇOS DE INFORMÁTICA, LTDA	Brésil	4 515	90 388	95,0	6	6		696 746	20 943
ESI Services TUNISIE	Tunisie	95 307	562 929	80,5	136	136		746 034	125 051
ESI Group Beijing Co., Ltd	Chine	696 552	95 703	100,0	543	543		3 675 955	328 128
ESI Software Germany GmbH	Allemagne	516 594	3 287 988	95,5	10 214	10 214		7 959 689	1 449 954
Efield AB	Suède	10 697	447 265	100,0	576	576	(432 292)	1 034 602	62 588
OPENCFD LIMITED	Angleterre	1	904 791	100,0	2 514	2 514	(857 218)	1 234 902	(178 142)
CyDesign Labs, Inc.	États-Unis	1 412 392	(460 206)	99,1	2 188	1 278	125 606	207 023	50 031
ESI Services Vietnam Co., Ltd	Vietnam	87 636	5 896	100,0	138	138		133 662	888
CIVITEC	France	1 125 000	(247 244)	80,0	962	962	(639 041)	162 800	(249 468)
ITI GmbH	Allemagne	25 565	571 920	96,0	18 388	18 388		326 620	(92 534)
2. Filiales détenues entre 10 et 50 %									
ESI US Holding, Inc.	États-Unis	708 978	(581 987)	49,0	796	796		0	0
AVIC	Chine	1 391 895	250 949	45,0	663	663		279 771	279 771

(1) ESI US R&D, Inc. : participation directe = 49 % ; indirecte via US Holdings = 25 %.



5.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre Société sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note B.3 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour les estimations des valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations.

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note B.1 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 mai 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

Ernst & Young Audit
Frédéric Martineau



6

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6.1. Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au gouvernement d'entreprise, au contrôle interne et à la gestion des risques, des rapports des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2016, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 4 035 722,76 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 170 992 euros.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au gouvernement d'entreprise, au contrôle interne et à la gestion des risques, des rapports des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 janvier 2016, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2016 s'élève à 4 035 722,76 euros, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 4 035 722,76 euros ;
- Report à nouveau : 30 236 838,94 euros ;
- Total à affecter : 34 272 561,70 euros.

Affectation :

- 144 753,48 euros au compte de réserve légale ;
- 34 127 808,22 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présentera après affectation un solde de 1 786 521,60 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions figurant dans ledit rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans celui-ci.

Cinquième résolution : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Vincent Chaillou

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de Monsieur Vincent Chaillou et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler son mandat d'Administrateur pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020.

Sixième résolution : Nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Yves de Balmann, pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020.

Septième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. Met fin à l'autorisation donnée par la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2015 ayant autorisé le Conseil à opérer sur ses propres actions.
2. Autorise, pour une durée de 18 mois à compter du 21 juillet 2016, le Conseil d'Administration à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital en vue :
 - a) d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI, en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF ;
 - b) de respecter, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
 - des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe,
 - de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
 - de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,
 - de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ;
 - c) de conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - d) annuler les actions par voie de réduction de capital.

**3. Décide que le prix maximum d'achat par action sera de 40 euros.**

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du Conseil d'Administration, par tout moyen en intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale pouvant être acquise sous forme de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est fixé à 6 500 000 euros.

Le Conseil d'Administration informera les Actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- faire publier, préalablement à son utilisation, sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers un communiqué détaillé sur ce programme de rachat d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières et toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Huitième résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 160 000 euros, le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil répartira librement ce montant entre ses membres.

6.2. Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1° Autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, par période de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations consenties par la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire (sous réserve de son adoption) ou toutes résolutions similaires adoptées par les Assemblées antérieures ; et
- procéder à due concurrence à une réduction du capital social par annulation des actions.

2° Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à l'effet de :

- arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites prévues par la loi et la présente résolution ;
- en fixer les modalités et constater sa réalisation ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves et de primes de son choix ;
- accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts.

L'Assemblée Générale fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation.

Dixième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1° Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 60 000 actions, représentant 1 % du capital social au jour de la présente autorisation au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des autres entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration aura la faculté de fixer, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions, en respectant une période d'acquisition minimale d'un an et une durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation minimale de deux ans.

2° Décide par dérogation aux dispositions de l'alinéa ci-dessus que l'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises à un bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration procédera aux attributions gratuites d'actions et déterminera notamment :

- l'identité des bénéficiaires des attributions ;
- les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions décrites ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur, et notamment fixer, le cas échéant, les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.



Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires, en particulier l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale prend acte que cette autorisation emporte renonciation par les Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société qui seraient émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de cette autorisation.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée.

La présente autorisation met fin à l'autorisation antérieurement consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013 dans sa quinzième résolution.

Onzième résolution : Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180-III du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société, dans la limite d'un nombre total d'actions ne pouvant être supérieur à 5 % du capital au jour de la présente Assemblée, soit 297 753 actions.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Ce prix ne pourra ensuite être modifié qu'en cas de mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options en application de l'article L. 225-181 du Code de commerce.

Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ni dans un délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Les options devront être levées, au plus tard dix ans à compter du jour où elles seront consenties, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra toutefois fixer une durée d'exercice plus courte pour tout ou partie des bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- procéder aux allocations nominatives des options ;
- déterminer la durée de validité des options, dans les limites fixées ci-dessus ;
- fixer les conditions dans lesquelles les options sont accordées et peuvent être exercées, le Conseil d'Administration pouvant notamment (a) restreindre, limiter ou interdire (i) l'exercice des options ou (ii) la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements et (b) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, maintenir leur caractère exerçable ou modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- prévoir, le cas échéant, une période d'incessibilité et d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée d'options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de l'exercice de l'option ;
- le cas échéant, procéder aux ajustements du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par exercice des options dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

L'Assemblée Générale décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juillet 2013 dans sa 13^e résolution.

6.3. Décisions communes

Douzième résolution : Pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publications prévus par la législation en vigueur.



7 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au siège social de la Société, 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group informe régulièrement ses Actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière principalement en ligne ainsi que par des rapports établis à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires à disposition de chacun sur simple demande.

ESI Group continue par ailleurs de renforcer son action de communication en améliorant son site Internet : www.esi-group.com. Celui-ci présente en français et en anglais un descriptif détaillé du Groupe et

de ses activités ainsi que des informations financières destinées aux Actionnaires et aux investisseurs, y compris les informations légales obligatoires dans le cadre de la directive Transparence. Il permet notamment de consulter les rapports, les documents de référence, les lettres aux Actionnaires, les Guides Actionnaires, les comptes consolidés annuels et semestriels, les communiqués de presse et les statuts, et d'accéder au cours de Bourse.

Dans le cadre de la directive Transparence mise en application en 2007, ESI Group a choisi d'utiliser un diffuseur professionnel autorisé par l'AMF, ce qui lui permet d'apporter la preuve du respect des obligations légales en termes de diffusion.

Enfin, le présent document de référence est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

ESI Group

Corentine Lemarchand
100-102, avenue de Suffren
75015 Paris
investors@esi-group.com

NewCap

Louis-Victor Delouvier
21, place de la Madeleine
75008 Paris
esi@newcap.fr



7.1. Communiqués de presse et avis financiers

7.1.1. Communiqués de presse et avis financiers en français

Avril 2016	<ul style="list-style-type: none"> Résultats annuels 2015 ESI présente ProCAST, son logiciel phare de simulation de fonderie, à CastExpo 2016
Mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> Formalisation d'une démarche RSE en accord avec les valeurs d'ESI Group La Directrice Générale d'ESI en Chine, Zhimin Cui, est élue l'une des « 10 femmes les plus importantes de l'économie chinoise » Chiffre d'affaires annuel 2015 : + 12,3 % Renforcement du Comité Exécutif en ligne avec la stratégie du Groupe ESI propose de gagner encore en temps et en productivité avec la nouvelle version de sa plateforme multidomains Visual-Environment 11.5
Fév. 2016	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de Mineset Inc., spécialiste de l'analyse visuelle <i>big data</i> et de l'apprentissage automatique (« <i>machine learning</i> »)
Janv. 2016	<ul style="list-style-type: none"> ESI lance la nouvelle version de son logiciel phare : Virtual Performance Solution 2015 ESI et JMDA proposent du Prototypage Virtuel de Sièges Auto pour Enfant Bilan annuel du contrat de liquidité Acquisition de la société ITI GmbH, un leader mondial de la simulation réaliste des systèmes mécatroniques et multidomains L'IAO désormais disponible à la demande avec ESI Cloud
Déc. 2015	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de communication financière 2016 Le nouveau Centre de Calcul Européen d'ESI bénéficie des dernières solutions <i>data center</i> de Legrand
Nov. 2015	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2015 : + 10,3 % ESI et DAHER présentent le Prototypage Virtuel Immersif à la Conférence numérique franco-allemande à Paris ESI lance la version 2015 de PAM-STAMP Signature d'un nouveau crédit syndiqué de 49 millions d'euros
Oct. 2015	<ul style="list-style-type: none"> ESI Group distingué au classement GAIA 2015 pour la qualité de ses fondamentaux extra-financiers ESI organise la 3^e conférence utilisateurs OpenFOAM du 19 au 21 octobre à Stuttgart, en Allemagne
Sept. 2015	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition du rapport financier semestriel 2015 Descriptif du programme de rachat d'actions Résultats du 1^{er} semestre 2015 ESI annonce ses prochains Forums Utilisateurs en Allemagne, en République tchèque et au Japon
Juillet 2015	<ul style="list-style-type: none"> ESI lance ESI-Xplorer, solution de modélisation des systèmes, intégrée dans la plateforme Visual-Environment Bilan semestriel du contrat de liquidité Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2015
Juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> ESI sera présent au 10^e Forum Teratec pour soutenir le calcul haute performance ESI présente sa Solution Logicielle ProCAST 2015 au Salon GIFA ESI présente ses Solutions de Prototypage Virtuel au Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris - Le Bourget Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2015 Le Prototypage Virtuel d'ESI contribue au projet « Sièges passagers du futur » mené par Zodiac Seats France
Mai 2015	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition du document de référence 2014 ESI Group fait l'acquisition du logiciel Presto ESI Group réaffirme son éligibilité au PEA-PME
Avril 2015	<ul style="list-style-type: none"> Résultats annuels 2014 Acquisition des actifs technologiques de Ciespace pour déployer l'IAO sur le <i>Cloud</i> Les solutions logicielles d'ESI au service du domaine biomédical ESI Group fait l'acquisition des actifs de PicViz Labs, le spécialiste de l'analyse prévisionnelle de <i>big data</i> grâce à une capacité de visualisation avancée
Mars 2015	<ul style="list-style-type: none"> ESI Group fait l'acquisition de CIVITEC Chiffre d'affaires annuel 2014 : Croissance de 2,5 % à taux de change constants ESI présente sa Solution de Simulation des Composites 2015 au JEC Europe ESI Group poursuit avec succès sa certification mondiale ISO 9001
Fév. 2015	<ul style="list-style-type: none"> Nomination de Peter Schmitt au poste de <i>Executive Vice President</i> Ventes et Marketing opérationnel d'ESI Group
Janv. 2015	<ul style="list-style-type: none"> ESI lance Virtual Seat Solution, une solution logicielle unique, dédiée au prototypage de sièges ESI lance la nouvelle version de VA One ESI annonce la nouvelle version de Virtual Performance Solution



7.1.2. Communiqués de presse et avis financiers en anglais

April 2016	<ul style="list-style-type: none"> • 2015 annual results • ESI Presents Leading Casting Simulation Software ProCAST at CastExpo 2016
March 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Formalization of a CSR approach in line with ESI Group's values • ESI China's Chief Operating Officer, Zhimin Cui, Awarded as One of the "Top 10 Ladies in the Chinese Economy" • 2015 annual sales up 12.3% • Strengthening of the Group Executive Committee, in accordance with the Group's strategy • ESI unleashes further productivity and time gains with the latest release of its multi-domain platform Visual-Environment 11.5
Feb. 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition of Mineset Inc., a big data visual analytics and machine learning specialist
Jan. 2016	<ul style="list-style-type: none"> • ESI releases the newest version of flagship software Virtual Performance Solution 2015 • ESI and JMDA team up to enable the Virtual Prototyping of Child Car Seats • Acquisition of ITI GmbH, a global leader in the realistic simulation of mechatronic and multi-domain systems • CAE Now Available On Demand with ESI Cloud
Dec. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 Financial communication agenda • ESI's new European HPC center benefits from the latest datacenter infrastructures by Legrand
Nov. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Sales for the 3rd quarter of 2015 up 10.3% • ESI and DAHER showcase Immersive Virtual Prototyping at the French-German Digital Conference in Paris • ESI releases PAM-STAMP 2015 • Signature of a new syndicated loan amounting to €49 million
Oct. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group rewarded at the GAIA 2015 ranking for the quality of its non-financial fundamentals • ESI's 3rd OpenFOAM User Conference will take place October 19-21 in Stuttgart, Germany
Sept. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Results for the 1st half of 2015 • ESI announces its upcoming User Forums in Germany, Czech Republic and Japan
July 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI launches ESI-Xplorer, Systems Modeling Solution Integrated into its Visual-Environment platform
June 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI attends the 10th Teratec Forum for the Development of High Performance Computing • ESI presents its Casting Simulation Suite ProCAST 2015 at GIFA • ESI presents its Virtual Prototyping solutions at the International Paris Air Show • Revenue for the 1st quarter of 2015 • ESI's Virtual Prototyping contributes to the project "Passenger Seats of the Future" led by Zodiac Seats France
May 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group acquires Presto software
April 2015	<ul style="list-style-type: none"> • 2014 Annual results • ESI Group acquires Ciespace's technology assets for Cloud based CAE modeling • ESI Software Solutions Benefit the Biomedical Sector • ESI Group to acquire the assets of PicViz Labs, specialist in big data-based predictive analysis through advanced visualization
March 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group to acquire CIVITEC • 2014 annual sales : growth of 2.5% at constant currency • ESI presents its Composites Simulation Solution 2015 at JEC Europe • ESI Group successfully pursues global ISO 9001 certification
Feb. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Dr. Peter Schmitt is appointed Executive Vice President, Sales & Operational Marketing of ESI Group
Jan. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI releases Virtual Seat Solution, a unique software solution dedicated to seat prototyping • ESI releases the latest version of VA One • ESI releases its newest version of Virtual Performance Solution

7.1.3. Informations déposées aux greffes du Tribunal de commerce de Paris

- Changement d'adresses personnelles de Monsieur Alain de Rouvray, Monsieur Vincent Chaillou et Madame Cristel de Rouvray.
- Décès de Monsieur Jacques Dubois, Administrateur, survenu le 21 août 2015 et constaté par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2015 et décision de ne pas nommer de nouvel Administrateur en remplacement.
- Augmentation du capital de la Société qui passe de 17 845 266 euros à 17 865 216 euros, constatée par le Conseil d'Administration en date du 18 février 2016 suite aux levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2015.



7.2. Informations mises à disposition des Actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale

Ordre du jour :

Décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2016
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2016
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Vincent Chaillou
- Nomination d'un nouvel Administrateur
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions
- Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

Décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions

Décisions communes :

- Pouvoir en vue de procéder aux formalités

Rapport de gestion comprenant en annexes :

- Le tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Le tableau relatif aux délégations de compétences au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Comptes consolidés et annexes

Comptes sociaux et annexes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, le contrôle interne et la gestion des risques

Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Liste des Actionnaires nominatifs d'ESI Group

Composition du Conseil d'Administration

Formulaire de vote par correspondance

Statuts de la Société à jour au 18 février 2016



TABLE DE CONCORDANCE

8.1. Informations requises par le règlement européen 809/2004

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes :

- les comptes sociaux et comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2015 figurant aux

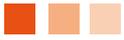
pages 65 à 108 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 mai 2015 sous le numéro D.15-0528 ;

- les comptes sociaux, comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2014 figurant aux pages 65 à 108 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 mai 2014 sous le numéro D.14-0587.

Informations	Chapitres
1. Personnes responsables	1.1.
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document	1.1.
1.2. Déclaration des personnes responsables du document	1.1.
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.2.
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	1.2.
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	N/A
3. Informations financières sélectionnées	2.3.
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	2.3.
3.2. Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	2.5.
5. Informations concernant l'émetteur	1.
5.1. Historique et évolution de la Société	1.3.
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.3.1.
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.3.1.
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.3.1.
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1.3.
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.3.3.
5.2. Investissements	2.4.
5.2.1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice	2.4.1.
5.2.2. Principaux investissements de l'émetteur en cours	2.4.2.
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	2.4.3.
6. Aperçu des activités	2.
6.1. Principales activités	2.1.1.
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	2.1.1.
6.1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	7.1.
6.2. Principaux marchés	2.1.2.
6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2.	N/A
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2.1.2.
7. Organigramme	2.2.
7.1. Description sommaire du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	2.2.1.
7.2. Liste des filiales importantes	5.1.5. note 3.4. et 5.2.3. note F13.
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	5.1.5. note 6.2. et 4.6.
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	2.5.2. et 4.3.4.
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière de l'émetteur	4.1.
9.2. Résultat d'exploitation	4.1.
9.2.1. Facteurs importants	4.1.
9.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits	4.1.
9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	2.5.



Informations	Chapitres
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	5.1.5.
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	5.1.4. et 4.1.2.
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	4.1.2.4. et 5.1.5. note 7.1.
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	4.1.2.4. et 5.1.5. notes 7.1. et 7.4.
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues	4.1.2.4. et 5.1.5. note 7.1.
11. Recherche et développement, brevets et licences	4.1.3.
12. Informations sur les tendances	4.2.
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	3.2.
14.1. Organes d'administration	3.2.
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.4.
15. Rémunération et avantages	3.2.4. et 4.4.
15.1. Rémunération des mandataires sociaux	3.2.4. et 5.1.5. note 5.11.
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3.2.4.
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	3.2.1.
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	3.2.1.1.1.
16.2. Informations sur les contrats de service	3.2.1.
16.3. Informations sur les Comités de l'émetteur	3.2.
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	3.2.
17. Salariés	4.3.2.
17.1. Nombre de salariés	4.3.2.1.
17.2. Participation et stock-options	4.4.
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	4.4.
18. Principaux Actionnaires	1.3.
18.1. Principaux Actionnaires	1.3.4.
18.2. Existence de droits de vote différents	1.3.2.3.
18.3. Contrôle de la Société	1.3.4.
18.4. Tout accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	3.4.3.
19. Opérations avec des apparentés	N/A
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	5.
20.1. Informations financières historiques	5.1. et 5.2.
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	5.1. et 5.2.
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	5.1.6. et 5.2.4.
20.5. Date des dernières informations financières	7.1.
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	7.1.
20.7. Politique de distribution des dividendes	N/A
20.8. Procédures judiciaires ou d'arbitrage	4.6.
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	4.1.1. et 5.1.5. note 2.
21. Informations complémentaires	1.
21.1. Capital social	1.3.
21.2. Acte constitutif et statuts	1.3.
22. Contrats importants	4.1.
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	7.
25. Informations sur les participations	5.2.3. notes C2. et F13.



8.2. Informations requises dans le rapport financier annuel

Informations	Chapitre
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	1.
• Rapport de gestion	4.
• Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé	4.
• Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	4.
• Informations relatives aux rachats d'actions	4.
• Informations relatives aux facteurs de risque	4.
• Rapport sur le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	4.3.
ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS	5.
• Comptes annuels	5.2.
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	5.2.4.
• Comptes consolidés	5.1.
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1.6.



Relations Actionnaires

Corinne Romefort-Régnier et Corentine Lemarchand

100-102, avenue de Suffren – 75015 Paris – France

Tél. : +33 (0)1 53 65 14 14

Fax : +33 (0)1 53 65 14 12

investors@esi-group.com

Crédits photos en couverture : Expliseat

Conception et réalisation :





Société anonyme au capital de 17 865 216 euros
381 080 225 RCS Paris
Siège social : 100/102, avenue de Suffren – 75015 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 53 65 14 51

www.esi-group.com